

LUNDI 3 SEPTEMBRE 2007

PRÉSIDENT: HANS-GERT PÖTTERING

Président

(La séance est ouverte à 17 heures)

1. Reprise de la session

Le Président. - Je déclare à nouveau ouverte la séance interrompue le jeudi 12 juillet 2007.

2. Déclaration de la Présidence

Le Président. - Vous avez tous pris des vacances bien méritées. Vous semblez bien reposés et j'espère que vous êtes impatients de vous remettre à travailler sur nos affaires européennes.

Je crains de devoir commencer par vous annoncer quelques mauvaises nouvelles.

Depuis notre dernière rencontre, nous avons appris la triste nouvelle du décès de deux grands Européens, Gaston Thorn et Raymond Barre, deux personnages éminents qui ont consacré leurs vies au service de leur pays en qualité d'extraordinaires Premiers ministres et membres de la Commission européenne. Gaston Thorn fut député au Parlement européen pendant dix ans, de 1959 à 1969. De 1969 à 1974, il fut le ministre luxembourgeois des affaires étrangères pour devenir ensuite le Premier ministre du pays en 1974, occupant le poste jusqu'en 1979. Il fut président de la Commission européenne de 1981 à 1985. Sous sa direction, la Communauté européenne a négocié les termes de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, amorcé la politique commune de la pêche et trouvé une solution aux questions conflictuelles qui entouraient les ressources budgétaires de la Communauté et son futur financement.

Raymond Barre fut le vice-président de la Commission européenne de 1967 à 1973 et le Premier ministre français de 1976 à 1981. En tant que commissaire chargé des affaires économiques et financières, il a présenté les premières propositions aux fins de la création d'une union économique et monétaire européenne dans le cadre du plan Barre en 1969 et 1970.

Les deux hommes ont travaillé sans relâche à l'intégration européenne jusqu'à leur dernier souffle, en apportant des contributions pratiques extrêmement importantes pour soutenir ce processus qui, à l'époque, a souvent connu des conditions difficiles.

Le week-end dernier, Altiero Spinelli aurait fêté son 100e anniversaire. En tant qu'un des architectes des institutions européennes actuelles, Altiero Spinelli fut député européen pendant dix ans. J'ai eu l'immense honneur de travailler avec lui pendant sept de ces dix années, avant son décès en 1986. Pendant ses dix années en tant que député européen, et notamment comme président de la commission des affaires institutionnelles, il a joué un rôle clé pour faire avancer l'agenda ambitieux de la réforme institutionnelle. Son projet de traité établissant l'Union européenne, que le Parlement européen a adopté à la majorité substantielle en 1984, a jeté les bases de nombreuses modifications importantes introduites par les traités de réforme ultérieurs, y compris l'extension significative des pouvoirs législatifs du Parlement européen.

Pendant les vacances d'été, nous avons été témoins de catastrophes naturelles en chaîne: depuis les terribles inondations au Royaume-Uni jusqu'à la canicule dans l'Est de la Méditerranée et les récents incendies en Grèce. Ces événements ont causé de grandes souffrances à de nombreuses personnes en Europe. En Grèce, plus de 60 personnes ont trouvé la mort à la suite de ces graves incendies. Il est tout à fait approprié de placer ce point en tête de l'ordre du jour, cet après-midi, et je suis certain de parler au nom de chacun dans ce Parlement en exprimant mes plus sincères condoléances aux victimes de ces tragiques événements.

Nos pensées vont également aux proches des 500 victimes et plus qui ont péri dans le tremblement de terre au Pérou, le 15 août, et aux milliers de personnes qui ont trouvé la mort dans les violences insensées en Irak depuis notre dernière rencontre.

Le chaos dans lequel d'innombrables réfugiés trouvent toujours la mort en tentant de traverser la Méditerranée et l'Atlantique en bateau pour atteindre l'Union européenne nous attriste et nous préoccupe. Il revient à chacun d'entre nous de trouver des solutions pour mettre un terme à de tels drames.

Je vous demande de vous lever et de respecter une minute de silence en souvenir des disparus.

(La Chambre se lève et respecte une minute de silence)

- 3. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal**
- 4. Dépôt de documents: voir procès-verbal**
- 5. Composition du Parlement: voir procès-verbal**
- 6. Composition des commissions et des délégations: voir procès-verbal**
- 7. Signature d'actes adoptés en codécision: voir procès-verbal**
- 8. 8 - Communication de positions communes du Conseil: voir procès-verbal**
- 9. Transmission par le Conseil de textes d'accords: voir procès-verbal**
- 10. Pétitions: voir procès-verbal**
- 11. Virements de crédits: voir procès-verbal**
- 12. Questions orales et déclarations écrites (dépôt): voir procès-verbal**
- 13. Suites données aux positions et résolutions du Parlement: voir procès-verbal**
- 14. Ordre des travaux: voir procès-verbal**
- 15. Interventions d'une minute sur des questions politiques importantes**

Le Président. - Le point suivant concerne les discours d'une minute concernant les questions d'importance politique au titre de l'article 144.

Nickolay Mladenov (PPE-DE). – (BG) M. le Président, chers collègues,

Les catastrophes naturelles que nous connaissons en Europe cette année prouvent la nécessité d'apporter deux modifications importantes dans notre manière d'aborder le problème. D'abord, il faut établir des mécanismes plus flexibles pour soutenir les pays dans le processus de relance qui suit une catastrophe naturelle. Ensuite, ces problèmes révèlent la nécessité de créer une force européenne de réaction rapide intégrée pour compléter la capacité des nations confrontées à de telles catastrophes.

Cette année, mon pays, la Bulgarie, a été victime d'incendies et d'inondations. Lorsqu'il a fallu éteindre ces immenses brasiers aux alentours d'une des grandes villes, à Stara Zagora, le gouvernement a demandé l'aide des États membres de l'Union européenne, mais sans pouvoir en bénéficier, car sa capacité était indisponible. En revanche, elle a bénéficié de l'aide de la Russie sur la base d'un accord bilatéral. Cela a détérioré l'image de l'Union européenne dans mon pays. Par conséquent, je vous demande à tous d'inviter la Commission européenne à procéder à une analyse approfondie et à avancer des propositions aux fins de la création d'une force européenne commune pour aider les États membres à réagir en cas de catastrophes et d'accidents. Merci.

Ioan Mircea Pașcu (PSE). – (EN) M. le Président, le terrorisme international représente le côté sombre de la mondialisation. Les terroristes abusent des libertés démocratiques accordées par nos pays telles que les déplacements libres, la couverture médiatique et les droits des citoyens, afin d'atteindre leurs objectifs par le biais de la peur et de la violence contre des personnes innocentes.

S'attaquer à ce problème exige un effort pour découvrir et comprendre pleinement les mécanismes profonds du terrorisme ainsi que ses racines religieuses, sociétales et même civilisationnelles. Nous, dans les États démocratiques, partons avec un handicap dans ce domaine. Tandis que nous nous efforçons de sauver des vies, les terroristes souhaitent faire le plus de blessés possible dans l'espoir d'être à même de manipuler l'émotion générée par les images de carnage que montrent nos télévisions.

Nous devons établir une distinction entre le kamikaze et son recruteur. Très souvent, le kamikaze n'est pas poussé par la haine qui caractérise son recruteur mais par la promesse d'un bonheur éternel après une mort héroïque qui est politiquement exploitée par le recruteur.

Il vaut mieux faire preuve de prévention que d'avoir à réagir. À cet effet, nous devons trouver le bon équilibre entre les exigences immédiates et les exigences à plus long terme en matière de lutte contre le terrorisme. Par conséquent, nous devons renforcer le service des renseignements, la coopération de la police et des autorités judiciaires de nos États tout en s'attaquant aux causes structurelles du terrorisme, particulièrement dans les pays qui fournissent le plus grand nombre de recruteurs dans le domaine des actes terroristes.

Alexandru-Ioan Morțun (ALDE). – (RO) M. le Président, après dix ans d'emprisonnement politique, les membres du groupe Ilașcu de la République de Moldavie ont récemment été invités au Parlement européen pour être entendus par la sous-commission des droits de l'homme. Adrian Ivanțoc, Tudor Petru Popa et Alexandru Leșko ont évoqué avec tristesse les tortures qu'ils ont subies dans les prisons de Transnistrie, et les violations répétées des droits de l'homme qui y sont perpétrées. Ils invitent la Communauté européenne à prendre des mesures supplémentaires pour résoudre le conflit régional en vue de mettre en œuvre l'ensemble des accords internationaux, notamment ceux qui prévoient le retrait des troupes russes de la Transnistrie. Pour concrétiser ces souhaits légitimes, le Parlement européen doit se mobiliser et se fonder sur la commission d'Helsinki pour les droits de l'homme lorsqu'il propose des mesures concrètes visant à soutenir les ONG en Moldavie, doit encourager et soutenir la publication de journaux et de magazines dans la région et doit créer un réseau de radiodiffusion sur la rive droite du Nistr pour garantir que la réception des chaînes de télévision et des stations de radio nationales moldaves. Et enfin, on constate un désir de changement radical s'agissant de la négociation du problème transnistrien. L'Union européenne, et la Roumanie également, en tant que membre de l'UE, doivent changer de statut pour passer d'observateurs à membres à part entière.

Andrzej Tomasz Zapałowski (UEN). – (PL) M. le Président, il y a quelques mois, le Parlement européen a adopté une résolution condamnant la xénophobie et le nationalisme bourgeonnant en Europe. Le traitement que ce document réserve à certains pays, y compris la Pologne, est injustement sévère et disproportionné par rapport à l'ampleur du problème.

Bien sûr, les questions relatives à la haine raciale doivent être traitées avec le plus grand sérieux. C'est pourquoi je suis surpris que la Commission européenne ne prenne aucune mesure décisive contre les partis de nature fasciste qui contaminent certains pays. On distingue même des pays où les représentants de ces partis ont été élus au niveau régional. Les brigades d'action de ces partis malmènent les étrangers dans la rue et lancent des appels publics aux fins de la révision des frontières.

Il s'agit d'un problème grave qui touche principalement certains pays de l'ancienne Union. Les pays concernés aurait dû régler ce problème depuis longtemps, mais les leaders de la communauté pointent malgré tout du doigt les nouveaux États membres même dans le cas d'incidents insignifiants.

Willy Meyer Pleite (GUE/NGL). – (ES) M. le Président, le 12 août, une collision s'est produite dans le Déroit de Gibraltar entre le cargo New Flame et le pétrolier Torm Gertrud. Il s'agit du neuvième accident sur une des voies de navigation les plus fréquentées du monde, empruntée par plus de 100 000 navires par an.

L'accident révèle la nécessité urgente de créer une autorité portuaire de supervision et de contrôle entre le Royaume d'Espagne, le Royaume-Uni et Gibraltar. L'absence de ce type de contrôle de la navigation met des vies en danger et constitue logiquement une menace pour l'environnement local.

Pour le moment, nous ignorons toujours ce que transportait le cargo qui a sombré, et je pense que la Commission européenne doit le demander: 27 000 tonnes de ferraille, et des débris potentiellement dangereux et contaminés.

Selon moi, il est surtout important que le Parlement et la Commission européenne prient les autorités espagnoles, britanniques et Gibraltar de créer cet organe de supervision et de contrôle.

Ian Hudghton (Verts/ALE). – (EN) M. le Président, j'aimerais attirer votre attention sur une innovation dans la préservation marine européenne. Samedi dernier, l'Écosse est devenu le premier pays en Europe à mettre

en œuvre un programme volontaire de fermetures en temps réel des lieux de pêche destiné à protéger les stocks de morues. Ce programme, qui a été développé aux termes d'une initiative commune du nouveau gouvernement écossais et de l'industrie de la pêche, fournira, on l'espère, un modèle pour les futurs projets de préservation marine. Si je comprends bien, le gouvernement écossais s'est engagé avec ses homologues danois et norvégiens en vue d'obtenir des informations sur ce projet spécifique.

Jusqu'à présent, la politique commune de la pêche ne fut qu'un désastre pour l'Écosse, et je suis convaincu que l'avenir de la gestion de la pêche ne repose pas dans le contrôle central de Bruxelles mais dans une coopération directe entre les États pratiquant la pêche. Le gouvernement écossais et l'industrie de la pêche doivent être approuvés pour adopter une telle approche innovante dans ce domaine. En attendant, j'espère que d'ici la tenue du Conseil en décembre, leurs efforts volontaires seront pris en considération, reconnus et récompensés.

Urszula Krupa (IND/DEM). – (PL) M. le Président, l'invasion nazie en Pologne le 1er septembre 1939 fut un acte de violence supplémentaire perpétré à l'encontre de mon pays natal. Plus de six millions de Polonais ont péri pendant les six années de guerre. Cela représente 17 % de la population polonaise, qui comptait 35 millions d'habitants à l'époque.

Deux semaines plus tard, le 17 septembre 1939, l'Union soviétique attaquait également la Pologne conformément au Pacte Molotov-Ribbentrop. Plus de 22 000 intellectuels polonais ont perdu la vie, abattu d'une balle dans la nuque par les Soviétiques qui ont ensuite occupé mon pays pendant de nombreuses années. Cela explique pourquoi des millions de mes compatriotes étaient si plein d'espoir lorsque nous avons récupéré notre indépendance. Malgré tant de belles paroles et de slogans communautaires sur l'égalité des droits et la non-discrimination, certains hommes politiques et médias allemands attaquent cependant constamment mon pays, le peuple de Pologne, le gouvernement polonais et les médias catholiques, notamment Radio Maryja. Cela prouve que le sentiment d'agressivité anti-polonais persiste.

Pour l'anniversaire de l'invasion de la Pologne et au nom des survivants comme des victimes, j'en appelle à la fin des violences, ce qui peut être interprété comme une tentative d'atteindre les objectifs que la guerre n'a pas permis de réaliser.

Le Président. - Je vous remercie. La réconciliation reste une tâche importante en Europe.

Viorica-Pompilia-Georgeta Moisuc (ITS). – (RO) M. le Président, mon intervention porte sur les droits des Roumains en Serbie et en Bulgarie. Le territoire sur la rive droite du Danube, au Nord-Ouest de la Serbie et au Nord-Ouest de la Bulgarie, y compris la région qui s'étend des montagnes du Ratan au Danube et de la vallée de la Morava à la vallée de Timoc en Serbie, et de la région de Vidin jusque Lom en Bulgarie, est essentiellement peuplée de Roumains. Ils représentent une minorité de plus de 300 000 personnes, vivant dans plus de 130 villages de petite taille ou de taille moyenne et 20 villes. Ils ne sont pas reconnus en tant que minorité nationale, ils ne bénéficient pas de services religieux, ni d'éducation dans leur langue maternelle. Le roumain n'est pas enseigné dans les écoles. La langue, la littérature et l'histoire roumaines sont étudiées dans des conditions de semi-clandestinité, dans des domiciles privés. La seule église roumaine, à Mălănița, va bientôt être démolie. La commission d'Helsinki pour les droits de l'homme en Serbie a attiré l'attention sur la situation désespérée de la population roumaine qui vit sur place, et de leur droit à conserver leur identité nationale. J'invite donc les institutions européennes à enquêter de toute urgence sur la situation et à intervenir en faveur du respect des droits de la minorité roumaine en Serbie et en Bulgarie.

Marian-Jean Marinescu (PPE-DE). – (RO) M. le Président, l'article 29 du traité sur l'Union européenne définit le terrorisme comme de la grande criminalité. Le traité sur l'Union européenne qualifie d'infractions terroristes les actions dont les conséquences mettent en danger la vie des personnes, qui encouragent la violence et visent à intimider la population. Ce que nous avons pu observer à Budapest avec la création de la Garde hongroise peut être inclus dans le champ d'application de cette définition. À cette occasion, le leader de la Garde hongroise a prononcé quelques déclarations plutôt choquantes en exprimant ses inquiétudes concernant la Slovaquie et la Roumanie, deux pays qui comptent des communautés hongroises, qui pourraient attaquer la Hongrie. Selon moi, ces organisations et leurs actions extrémistes encouragent le mouvement séparatiste au sein des minorités qui affichent déjà une tendance à l'autonomie et une telle situation n'est pas en accord avec l'attitude qu'il convient d'attendre d'un État membre de l'UE. Il faudrait dissoudre ces organisations et les comportements similaires de la part de la Garde hongroise devraient être interdites et punies par la loi. Je prends donc la liberté d'inviter les dirigeants des institutions européennes à condamner fermement de telles attitudes et à demander à l'Agence des droits fondamentaux de produire un rapport concernant les faits et de contrôler la situation que vivent les minorités vivant en Hongrie.

Bernard Poignant (PSE). – Monsieur le Président, dans nos pays, beaucoup de drames nous ramènent à nos obligations européennes. C'est le cas dans mon pays, où un cargo a provoqué la mort d'un marin pêcheur. Et cela nous renvoie à la sécurité maritime. Cela a permis aux Français de découvrir l'État des îles Kiribati. Je vous encourage à regarder votre atlas, c'est assez peu connu, mais c'est un pavillon de complaisance. Il est urgent que l'Union européenne porte le fer contre les pavillons de complaisance, qu'elle accélère la législation du paquet "Erika III", qu'elle invente un paquet "Erika IV" sur la question sociale de la formation et des conditions de travail des marins et qu'en même temps, elle coordonne mieux l'action de nos États présents à l'Organisation maritime internationale.

C'est un dossier ancien, qui revient fréquemment, mais il y a de nombreux drames qui nous ramènent à lui. Je vous encourage, Monsieur le Commissaire, et Monsieur ou Madame le représentant du Conseil qui n'est pas là, à prolonger vos efforts en ce sens

Silvia Ciornei (ALDE). – (RO) M. le Président, le 18 octobre 2007, la Commission européenne lancera la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains. J'aimerais féliciter cette initiative qui portera cette question sensible et méconnue - en grande partie - à l'attention des citoyens européens, qui fait quelque 2 millions et demi de victimes chaque année. J'aimerais donc une fois encore attirer l'attention sur le fait que pour obtenir des résultats fructueux dans la lutte contre ce phénomène, les États membres doivent coordonner leurs efforts plus efficacement. Actuellement, les lois nationales ne le permettent pas. Les États membres ont pourtant à leur disposition la Convention du Conseil européen 2005 sur l'action contre la traite des êtres humains, qui représente l'instrument juridique le plus complet pour lutter contre ce phénomène. Toutefois, jusqu'à présent, seuls 18 des 27 États membres ont signé cette convention et 3 États membres seulement l'ont ratifiée. C'est pourquoi, je prends la liberté de demander à la Commission européenne qu'elle demande au Conseil la compétence de signer la Convention sur l'action contre la traite des êtres humains au nom des Communautés européennes. M. le Président, la traite des êtres humains est une grave violation des droits de l'homme. Il faut maintenant traduire nos paroles par des actes. L'heure est venue d'agir pour faciliter les sanctions à l'égard des trafiquants, et protéger les droits des victimes. Ces victimes sont vendues et revendues, traitées comme des esclaves dans une Europe moderne; une Europe dont nous sommes fiers de dire qu'elle se fonde sur le respect des droits de l'homme.

Stanisław Jałowiecki (PPE-DE). – (PL) M. le Président, j'aimerais commencer par exprimer mes plus sincères condoléances aux proches de toutes les victimes des catastrophes naturelles en Grèce et dans les autres pays. Mon cœur saigne pour eux. J'ai moi-même été victime d'une grave inondation il y a dix ans, alors je sais très bien ce que cela implique.

Hélas, les catastrophes continueront de se produire. La création d'une force européenne de réaction rapide s'avère donc particulièrement nécessaire. Je soutiens fermement la création d'une force de ce type dès que l'occasion se présente. Il est étrange que nous n'exprimions pratiquement aucune opposition à la création de toute une série d'agences européennes, même s'il existe actuellement plusieurs dizaines d'entités bureaucratiques de ce type. Quand la vie des personnes est en jeu, nous exprimons toutefois un nombre incalculable de réserves. Il est temps de surmonter ces dernières et de créer des unités européennes sur le modèle des casques bleus de l'ONU, mais qui pourraient être rouges ou blancs à la place. Ces unités auraient la tâche de nous protéger contre les attaques menaçantes répétées de la nature plutôt que contre d'autres êtres humains.

Csaba Sándor Tabajdi (PSE). – (HU) La vie a rapidement prouvé la vérité des arguments professionnels avec lesquels j'ai longtemps lutté contre la Commission européenne et sa décision de mettre un terme à l'intervention pour le maïs.

La Commission s'inquiète que le système d'intervention ne puisse être maintenu compte tenu de l'excédent de maïs, même si les tendances du marché ne l'indiquent pas. La Commission l'a acheté à 101 euros, et il se vend aujourd'hui le double et profite donc considérablement pour l'ensemble de l'intervention sur le maïs, alors que la sécheresse a frappé l'Europe et que les éleveurs de bétails manquaient de céréales. Cela soulève la question de la fiabilité de l'Union: il existe toujours des stocks disponibles, mais les spéculateurs des multinationales achètent des approvisionnements alors que d'honnêtes éleveurs de bétail ne sont pas capables de se procurer suffisamment de fourrage pour leurs animaux. Cela sape la confiance dans la Commission européenne et l'Union européenne.

Cristian Silviu Bușoi (ALDE). – (RO) M. le Président, chers collègues, le gouvernement roumain a décidé que le 25 novembre 2007 serait la date des élections du Parlement européen. Ce jour-là, nous apporterons notre aide pour ce moment que l'on peut qualifier d'historique. Les citoyens roumains pourront voter

directement pour les députés européens. Cette journée sera l'occasion de tester notre sérieux et notre engagement à devenir un État membre de l'UE. En Roumanie, la campagne électorale sera l'occasion de tenir des débats sur des questions intéressantes s'agissant de l'Union européenne: l'avenir de l'UE, le traité constitutionnel, le prochain élargissement, la réforme interne, l'efficacité des institutions européennes, le libre accès au marché du travail. Telles sont les questions à débattre au cours de la campagne électorale et non des questions politisées qui ne concernent pas la vie quotidienne du citoyen: les élections anticipées, la motion de méfiance, les attaques politiques injustifiées. Pour améliorer la qualité des débats pendant la période préélectorale et la campagne électorale, j'invite les députés européens chevronnés, indépendamment de leurs vues politiques, à visiter la Roumanie pendant la période qui précède les élections pour ajouter à l'ordre du jour de la campagne du Parlement européen ces questions européennes dont il faut débattre avec sérieux et cohérence en Roumanie comme dans les autres pays européens.

Hélène Flautre (Verts/ALE). – Monsieur le Président, je souhaite vous faire part du procès qui se déroule en ce moment à Agrigente, en Sicile, à l'encontre de sept pêcheurs tunisiens accusés de favoriser l'immigration illégale alors même que le 8 août, ils ont porté secours à 44 personnes, parmi lesquelles 11 femmes, dont deux enceintes, et deux enfants. Ils sont accusés de favoriser l'immigration illégale, et ce sur le sol européen. Je crois que le délit de solidarité qui est en train de s'installer, et que traduit ce procès, doit être clairement dénoncé par les parlementaires. Une délégation doit d'ailleurs se rendre à Agrigente ce vendredi. Je ne peux qu'encourager les parlementaires ainsi que le premier d'entre eux, vous-même, Monsieur le Président, à manifester leur soutien auprès de ces sept pêcheurs tunisiens.

Kathy Sinnott (IND/DEM). – (EN) M. le Président, cette semaine, les *Freedom Drivers* retournent au Parlement. Les *Freedom Drivers* sont des personnes atteintes d'incapacités et extrêmement dépendantes, qui souhaitent jouir de la même liberté de mouvement que celle dont bénéficient les autres personnes et que l'Europe représente. Ils viennent pour exiger un type de législation qui leur permettra de disposer de cette liberté de mouvement.

Ils décriront les obstacles auxquels ils font face. Plusieurs de ces obstacles sont de notre propre fait, et la levée de ces obstacles doit être un défi pour ce Parlement, pour les États et les personnes que nous représentons. Mon défi qui s'adresse à vous, commissaire, concerne le fait que cela fait trois ans qu'ils se déplacent et peu de choses ont changé. Oui, nous avons amélioré les droits des passagers aériens mais nous n'avons pas grand chose d'autre à leur dire. Quand pourrions-nous espérer la directive sur le handicap tant attendue qui pèserait véritablement au niveau législatif sur l'égalité pour les personnes atteintes de handicaps ?

Anna Záborská (PPE-DE). – (SK) Avant d'adhérer à l'Union, certaines personnes en Europe centrale pensaient que l'adhésion à l'UE allait régler tous les problèmes. Ce ne fut pas le cas. Même si l'Union a été créée pour protéger la paix en Europe, je dois souligner la radicalisation de la situation en Hongrie. Les membres de la Garde hongroise ont prêté serment il y a quelques jours. Ses leaders parlent d'une frontière commune pour tous les Hongrois et son mémorandum d'association évoque l'apprentissage des armes obligatoire. Ils portent des uniformes et bénéficient du soutien d'un ancien ministre du gouvernement. Les relations hongro-slovaques se sont détériorées récemment.

Il y a quelques mois, le Premier ministre hongrois a refusé de rencontrer son homologue slovaque et on parle de nouveau de la révision de l'issue de la Seconde Guerre mondiale. J'invite le gouvernement hongrois à prendre des mesures contre la garde paramilitaire et de la dissoudre. En Slovaquie, nous avons mis hors-la-loi une organisation radicale similaire. Rien de ce genre n'a lieu d'exister dans l'Europe du 21^e siècle. La réconciliation et la défense mutuelle font partie de nos objectifs communs: les évêques catholiques slovaques et hongrois conduits par exemple à Ostrihom l'année passée. C'est à cela que dire «non» à l'extrémisme ressemble en pratique.

Evgeni Kirilov (PSE). – (EN) M. le Président, mes collègues et moi-même avons récemment été témoins d'un phénomène très étrange dans le Terminal 1B de l'aéroport de Frankfurt. Les passagers en partance pour Sofia sur un vol Air Bulgarie devaient passer par deux contrôles de sûreté consécutifs qui étaient totalement identiques.

Après m'être renseigné auprès des agents du terminal sur la raison pour laquelle les passagers devaient faire deux fois la queue, qui était longue, afin de subir les mêmes procédures de contrôle de sûreté, on m'a donné l'explication absurde que l'aéroport de Frankfurt était surchargé et un deuxième contrôle était nécessaire en raison du fait que d'autres passagers arrivaient d'ailleurs.

Une source fiable m'a informé plus tard que ces doubles contrôles sont appliqués certains jours de la semaine dans le Terminal 1B pour les vols en partance vers les pays européens suivants : la Bulgarie, la Pologne et la Roumanie.

M. le Président, j'espère que la Commission va réagir à cette pratique car ce ne sont pas uniquement les droits des passagers aériens qui sont concernés, mais aussi les droits de l'homme des citoyens européens.

Maria Petre (PPE-DE). – (RO) Dans le traité d'adhésion à l'Union européenne, la Roumanie a entrepris d'organiser les élections du Parlement européen pour la fin de cette année. Le gouvernement roumain a hélas différé la date initiale des élections du 13 mai au 25 novembre. Pour les analystes, la principale raison de cet ajournement est la crainte de certains partis politiques, y compris les partis au pouvoir, concernant l'issue du scrutin. Un vieux proverbe roumain dit «tu peux courir, mais point te cacher». Le gouvernement roumain ne craint pas seulement ces élections, mais, hélas, les femmes également. Aucune femme ne fait partie du gouvernement et c'est un cas particulier dans les États membres de l'UE. Sur les 35 députés européens roumains, 12 sont des femmes. Après les élections de novembre, les partis politiques devraient pouvoir modifier le taux de la parité entre les sexes et désigner au moins 18 femmes pour siéger au Parlement européen. Je tiens à vous garantir que le Parti démocrate - en tant que membre du Parti populaire européen - agira dans ce sens. J'aimerais donc rappeler au Premier ministre roumain que la Roumanie fait partie de l'Union européenne depuis le 1er janvier et que 2007 est l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (PSE). – (PL) M. le Président, des membres du syndicat du chantier naval de Gdansk ont manifesté vendredi dernier devant le siège de la Commission européenne à Bruxelles.

En juillet, la Commission européenne a lancé un ultimatum, en donnant un mois à la Pologne pour proposer des plans de réduction de la capacité de production du chantier naval. La Commission demande la fermeture de deux des trois cales de construction à Gdansk, si le chantier naval ne doit pas rembourser l'aide du gouvernement polonais dont elle bénéficie depuis le 1er mai 2004. Les commissaires européens affirment que l'intention de la Commission est de moderniser le chantier naval et non de le fermer. En fait, une réduction aussi draconienne de la capacité de production par le biais de la fermeture de deux des trois cales de construction rendrait l'entreprise déficitaire. En pratique, cela entraînerait la perte de nombreux emplois et finalement la faillite du chantier naval.

Néanmoins, le chantier naval de Gdańsk n'est pas une simple entreprise de construction navale qui emploie un grand nombre de travailleurs. C'est aussi un des plus importants symboles de l'histoire contemporaine de Pologne et de notre Europe unifiée, à savoir le berceau du mouvement Solidarité.

Le Parlement européen doit prier la Commission européenne de chercher une solution appropriée à ce problème, qui accorderait la priorité aux intérêts de l'entreprise et de ses travailleurs. Dans notre rôle de porte-parole de la société européenne, nous devons exprimer notre solidarité envers les travailleurs du chantier naval, et appuyer une solution qui garantisse la stabilité et le respect du chantier naval en tant que symbole de l'histoire contemporaine européenne.

Marios Matsakis (ALDE). – (EN) M. le Président, Amnesty International est une organisation dotée de références irréprochables qui a, au cours de ses nombreuses années de dur labeur, grandement contribué à la lutte contre les violations des droits de l'homme à travers le monde, et a gagné le respect de tous ceux qui sont attachés à la justice, la liberté et la démocratie. Mais Amnesty International s'est aussi, contre toute attente, créée plusieurs ennemis. L'un d'eux se trouve en Turquie. Plusieurs rapports d'Amnesty International concernent la Turquie et cela contrarie les dirigeants de «l'État profond» sous le contrôle de l'armée dans ce pays.

Ces milieux dirigeants ont de nouveau réagi de façon agressive ces derniers temps. Comme vous le savez certainement, ils ont adopté, par l'intermédiaire des autorités locales de Constantinople, une décision sur les soi-disant «appels de fonds illégaux» et ont ensuite gelé les comptes bancaires d'Amnesty International en Turquie. Cela constitue clairement une tentative de paralysie d'Amnesty International dans ce pays.

Je vous encourage à faire de fortes déclarations à l'attention du gouvernement turc afin de lui faire savoir très clairement que le Parlement ne tolérera pas les attaques précitées en direction d'Amnesty International, et que ces attaques compromettent considérablement les progrès de la Turquie vers l'adhésion à l'Union européenne.

Gerard Batten (IND/DEM). – (EN) M. le Président, combien coûte à la Grande Bretagne l'adhésion à l'Union européenne? La semaine dernière, j'ai publié mon deuxième rapport sur ce sujet. En calculant les coûts directs

et indirects, j'ai déterminé que l'adhésion à l'Union européenne coûte à la Grande Bretagne au moins 60,1 milliards GBP bruts par an, soit 50,6 milliards GBP nets par an, ce qui équivaut à plus de 1 000 GBP brut ou 843 GBP net pour chaque homme, femme et enfant du Royaume Uni. En d'autres termes, cela correspond à 114 000 GBP brut par minute ou 96 000 GBP net par minute. La majorité des britanniques se rend compte qu'il s'agit là d'un gaspillage d'argent colossal.

Il n'est pas étonnant que le Premier ministre britannique Gordon Brown refuse de consulter le peuple britannique par le biais d'un référendum sur le traité de Lisbonne. S'il pense que l'Union européenne représente un bon rapport qualité-prix, il devrait relever mon défi et commander une analyse indépendante coûts-bénéfices pour le démontrer. Ce serait la chose la plus prudente à faire.

Milan Gaľa (PPE-DE). – (SK) Les blocs d'appartements en préfabriqué dans les pays du V4 et en Bulgarie, en Roumanie ont été construits il y a 40 ans et nécessitent des rénovations. Il est impossible de dégager des moyens du Fonds structurels compte tenu de la règle de minimis. Dans ces conditions, sans l'accord de la Commission européenne, un bénéficiaire unique n'est pas autorisé à recevoir une subvention de l'État dépassant 200 000 euros (environ 6,8 millions de couronnes slovaques) pendant une période de trois ans. Les blocs en préfabriqué sont gérés par quelques groupes à peine, des coopératives ou des administrateurs de logements. Le coût moyen des rénovations s'élève à 580 000 couronnes slovaques par maison en préfabriqué et environ 17 000 euros par studio. Les nouveaux États membres y gagneront si la Commission n'applique pas la règle de minimis dans certains cas.

À la fin du mois de juin, les ministres de ces pays ont convenu de créer un groupe d'experts, qui sera impliqué dans les pourparlers avec la Commission. Sa tâche consistera à harmoniser la législation avec les conditions de l'octroi d'un financement communautaire pour la rénovation des logements préfabriqués au titre des Fonds structurels. Les maisons en préfabriqué sont le principal problème de rénovation dans les nouveaux États membres de l'UE. Comme ils sont dans un état de dégradation avancée, je demande à la Commission européenne ainsi qu'à vous-mêmes, chers collègues députés, de soutenir cette initiative.

Glyn Ford (PSE). – (EN) M. le Président, j'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée sur l'incendie tragique qui a ravagé l'Hôtel Penhallow sur le front de mer de Newquay, Cornwall, ma circonscription.

Trois personnes ont trouvé la mort dans cet incendie: l'une a sauté d'une fenêtre, et les deux autres – dont une était, selon des rumeurs, handicapée – sont décédées dans leurs chambres. Ces personnes ne seraient probablement pas mortes si elles avaient vécu dans un autre lieu de l'Union européenne. En Hongrie, par exemple, un hôtel de cette hauteur aurait eu l'obligation de faire installer des extincteurs automatiques. Au cours des quatre dernières années, 60 personnes en Europe sont mortes dans des incendies survenus dans des hôtels qui n'étaient pas équipés d'extincteurs automatiques. Aucune personne n'est décédée en Europe suite à un incendie dans un hôtel où des extincteurs automatiques avaient été installés.

Je demande à la Commission de prendre ce fait en considération et d'avancer des propositions en termes de législation relative à la protection contre les incendies pour les hôtels situés dans l'Union européenne.

Marco Cappato (ALDE). – (IT) M. le Président, mesdames et messieurs, au cours du dernier mandat parlementaire, notre collègue du Parti radical, Maurizio Turco, a posé certaines questions à la Commission européenne concernant les avantages fiscaux de l'Église catholique et des entreprises qui gravitent autour d'elle en Italie et en Espagne.

Les réponses de la Commission à la demande d'informations sont arrivées en Italie il y a quelques semaines à peine. En Espagne, les questions ont conduit à une modification de la législation sur la TVA dans le but de supprimer ces avantages et ces privilèges.

En Italie, d'autre part, cela a entraîné une série de réactions absolument indécentes: d'aucuns, y compris l'ancien ministre Maurizio Gasparri, sont allés jusqu'à parler de «mesures à la Ben Laden», tandis que d'autres ont évoqué un racisme anticlérical. Même le vice-président du Parlement européen, M. Mauro, a fait référence au bras anticatholique et antisocial de la ministre du Parti radical, Mme Bonino.

Selon moi, cette chambre devrait s'estimer heureuse que, pour une fois, les questions posées à la Commission européenne aient un effet aussi tangible, et je pense que nous devons continuer de soutenir cette initiative.

Philip Claeys (ITS). – (NL) M. le Président, vous savez peut-être qu'une manifestation pacifique contre l'islamisation de l'Europe était prévue le 11 septembre à Bruxelles. Des citoyens de plusieurs États membres souhaitaient organiser cette action et la manifestation visait avant tout à interpeller les institutions européennes

en général et le Parlement en particulier. C'est pourquoi le lieu désigné était la place du Luxembourg juste à côté de l'entrée du Parlement.

Cependant, le bourgmestre socialiste de Bruxelles a interdit la manifestation sans réserve. C'est un pied de nez à la liberté d'expression et au droit à la libre association. Il ne s'agit pas tant d'une affaire interne pour Bruxelles ou la Belgique, mais d'une affaire qui nous concerne en tant que Parlement et il conviendrait que vous enregistriez une plainte contre l'interdiction de cette manifestation à Bruxelles. On ne peut concevoir que nous, en Europe, encourageons les droits démocratiques fondamentaux partout dans le monde par le biais des institutions européennes, alors qu'à Bruxelles, au cœur même de l'Union européenne, ces droits fondamentaux sont bafoués.

David Sumberg (PPE-DE). – (EN) M. le Président, je vais exprimer ma révolte avec beaucoup de regret car j'ai énormément d'admiration et de respect pour vous. Cependant, je souhaite élever une protestation sur le fait que la semaine dernière, au sein du bâtiment du Parlement à Bruxelles, une conférence autorisée avait lieu. Elle était soi-disant consacrée à la paix au Moyen Orient mais on a en fait appris par la suite qu'il s'agissait d'attaques unilatérales, pleines de préjugés, partiales et non représentatives contre l'État d'Israël. Je crains que cela ne soit en total contraste avec ce qui se passe en fait dans la région, où des négociations très patientes entre le Premier ministre d'Israël et le président de l'Autorité palestinienne progressent sous les auspices américains.

Cette conférence, comme vous le savez, n'était pas une conférence du Parlement européen. Elle a eu lieu dans le bâtiment du Parlement et a permis aux organisateurs d'acquérir une crédibilité et d'obtenir notre approbation par rapport à leurs propos. Vous avez été personnellement remercié pour avoir facilité cette conférence. Je pense que nous devrions bien réfléchir avant de refaire une chose pareille. Le bâtiment du Parlement européen n'est pas un lieu de réunion pour tout groupe qui souhaiterait protester contre tel ou tel problème à travers le monde. Il ne devrait absolument pas être permis d'être détourné par ces extrémistes qui n'admettront jamais que la paix au Moyen Orient, ou ailleurs, ne se manifestera qu'aux termes de négociations et non par des balles et des bombes.

Président. – (EN) M. Sumberg, puisque vous vous êtes adressé au Président du Parlement, j'aimerais d'abord vous remercier pour vos commentaires élogieux. Cependant, je dois indiquer clairement qu'il y a des éléments qui ne sont pas de la compétence du Président. C'était une décision de la Conférence des présidents et je devais donc l'exécuter.

La conférence était organisée par une institution des Nations unies. Ce n'était donc pas *n'importe quelle* institution mais une institution des NU. J'ai expliqué ce point dans une lettre officielle à l'Orateur de la Knesset et je l'ai également fait savoir à l'Ambassadeur. En qualité de Président du Parlement européen, je n'y ai pas pris part et je n'ai reçu aucun des orateurs. La conférence a eu lieu au sein du Parlement européen mais celui-ci n'en était pas responsable. Je pense que vous devriez prendre cela en considération.

Le Président. – Je dois vous rappeler toutefois que le président, qui tente toujours de satisfaire les députés de ce Parlement, invoque à présent l'article 144. Celui-ci indique que le président peut appeler les députés pour une période de trente minutes maximum. J'ai toujours pensé qu'il s'agissait du minimum, c'est pourquoi je me suis toujours montré généreux dans mon interprétation de cette disposition. Cela signifie que M. Sumberg, à mon grand dam, sera le dernier député à être appelé. J'espère toutefois que ma réponse à sa question était instructive et qu'elle a clarifié la situation concernant cet événement plus en détail.

Ce point se conclut ici.

16. Incendies de forêts en Grèce, leurs conséquences et les conclusions à tirer pour les mesures de prévention et d'alerte (débat)

Le Président. – Le point suivant concerne la déclaration de la Commission concernant les incendies de forêt en Grèce, leurs conséquences et les conclusions à tirer aux fins de mesures de prévention et de préparation.

Vladimír Špidla, membre de la Commission. – Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord excuser mon collègue Stravros Dimas, qui aurait voulu participer à ce débat, mais sa récente et grave opération aux yeux l'en empêche.

Mesdames et Messieurs, la Commission européenne exprime ses plus profonds regrets au sujet des ravages occasionnés par les feux de forêt en Grèce. Nos pensées vont aux victimes et à leurs familles. Le président

Barroso s'est déplacé en Grèce ce weekend pour se rendre compte par lui-même de la situation. La commissaire Hübner est allée sur place pour évaluer dans quelle mesure les fonds européens peuvent contribuer à l'effort national de reconstruction. Elle fera le point de sa visite à la réunion du collège de demain. Le commissaire Dimas, présent en Grèce lors des premiers incendies, a été témoin du déploiement de l'assistance internationale pour aider les pompiers grecs. Le commissaire est également intervenu au collège pour informer l'ensemble de la Commission de l'aide fournie par ses services et, aussi, pour faire appel à tous les instruments disponibles en faveur d'une reconstruction rapide.

Nous avons assisté à une tragédie humaine et à un désastre écologique. Les feux ont détruit des vies humaines, des habitations et le tissu économique d'un pays entier. L'étendue des dégâts est considérable. Au moins 180 000 hectares de terres ont brûlé et 130 villes et villages ont été ravagés. Dans les zones les plus touchées, comme le Péloponnèse et la partie centrale et orientale de la Grèce, les économies régionales ont été sévèrement atteintes. Tous les citoyens européens ont été touchés par les images des incendies et l'Europe a été prompte à réagir et à prendre les choses en mains quand la Grèce a demandé de l'aide.

Le Centre d'information et de suivi de la Commission a été en mesure de coordonner l'assistance proposée par quatorze États membres. La communauté internationale a été en mesure de fournir une aide complémentaire dans la lutte contre les incendies, jouant ainsi un rôle majeur dans le contrôle de la propagation des feux. Aidés par la Commission, les partenaires européens de la Grèce ont été en mesure de fournir une assistance aérienne spécialisée: treize bombardiers d'eau Canadairs et vingt hélicoptères – ces données sont à mettre à jour lundi – des forces terrestres de lutte contre les incendies, des véhicules et autres équipements. Une aide importante a été fournie par la Norvège, la Suisse, la Serbie, la Russie et Israël. Cette mission a été l'opération de protection civile européenne la plus importante déclenchée pour un membre de l'Union. L'assistance fournie a été efficace, rapide et offre un exemple frappant de la solidarité européenne.

Les dégâts causés par les incendies en Grèce sont d'une ampleur exceptionnelle et se situent dans un contexte général de recrudescence de ce type de sinistre. Entre juillet et août de cette année, la Commission a reçu une douzaine de demandes d'assistance internationale, notamment de la Grèce, de Chypre, de l'Italie, de la Bulgarie, de l'Albanie, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. En général, la réponse des États membres a été généreuse et immédiate. Cependant, la multiplication des demandes d'assistance a entraîné une situation où les limites de capacité dans la lutte aérienne contre le feu ont été atteintes. L'Union européenne devrait considérer en toute première priorité la possibilité de mobilisation de capacités additionnelles et se donner les moyens de se doter de forces aériennes supplémentaires de lutte contre le feu en se tournant soit vers les pays tiers, soit vers le secteur privé.

Le gouvernement grec a estimé les dommages à environ 4 milliards d'euros, soit approximativement 2 % du produit intérieur brut de la Grèce. Le gouvernement prépare un plan d'action cohérent pour redresser la situation. Il a informé la Commission de son intention de demander l'assistance des programmes disponibles de l'Union.

Aux dommages terribles causés à l'environnement en Grèce s'ajoutent dans l'immédiat le risque de pluies diluviennes s'écoulant vers les rivières et endommageant cet écosystème fragilisé et celui de l'érosion des sols conduisant à des éboulements avec pollution des eaux. De nombreuses zones protégées ont été détruites et la Commission examine comment les fonds disponibles – notamment le Fonds Life + – pourraient être mobilisés pour contribuer à la restauration des habitats détruits.

Ces aspects ont été discutés en détail par le collège et la Commission s'engage à prendre toutes les mesures possibles pour aider le gouvernement grec à faire face aux conséquences sociales, environnementales et économiques de ces incendies. Parmi les possibilités offertes par les instruments disponibles pour faire face aux besoins exprimés par le peuple grec, on peut prévoir une reprogrammation des fonds structurels pour les régions et programmes directement concernés.

En outre, le Fonds de solidarité pourra être mobilisé sur la base d'une demande transmise par les autorités grecques. Dans ce contexte, la coopération du Parlement et du Conseil sera essentielle pour réduire au minimum le processus d'adoption d'un budget rectificatif proposé par la Commission afin de pouvoir mobiliser ce Fonds.

En ce qui concerne le soutien à donner par les programmes opérationnels 2006 concernés, la Commission examinera, dès qu'elle sera présentée, la demande de modification des autorités grecques avec un maximum de flexibilité dans le cadre des dispositions réglementaires existantes. Les crédits encore disponibles seront réorientés pour répondre aux besoins immédiats des personnes et des régions touchées par cette crise. Une procédure *fast track* sera utilisée par la Commission pour garantir une décision rapide.

Pour la période 2007-2013, la Commission procédera à l'adoption de nouveaux programmes comme prévu, en octobre, suivant la demande des autorités grecques. Ces programmes pourront être adoptés à une date ultérieure en fonction des besoins identifiés et des régions et secteurs concernés, sur la base d'un plan global présenté par les autorités grecques. Pour le Fonds social européen, nous devons déjà demander aux autorités grecques que le plan d'action en préparation comprenne un volet "ressources humaines" important. Ce plan devrait porter sur tous les domaines: l'emploi, l'inclusion et la santé, l'éducation et la formation, et la réforme de l'administration publique.

Le changement climatique peut conduire à des hivers plus secs et à des étés plus chauds, créant ainsi un contexte idéal pour le feu. Le risque de feux de forêt est croissant et la réponse européenne à cette tragédie doit aussi tenir compte de la nécessité de réduire l'impact des incendies futurs. La gestion des forêts est principalement de la compétence des États membres, ce qui peut se comprendre compte tenu du fait que les gouvernements nationaux sont mieux en mesure de gérer leur territoire national, d'investir dans les mesures de prévention des incendies et de planifier les réponses des services d'urgence.

Il y a par ailleurs un grand nombre de voies possibles par lesquelles l'Union européenne peut soutenir la réponse nationale dans ce domaine. La Commission a l'intention de préparer une communication traitant des feux de forêt et va examiner certaines mesures pratiques qui pourraient aider à l'amélioration de la prévention des feux de forêt ainsi qu'à la réhabilitation des économies et des écosystèmes.

Même si la réponse de l'Union en matière de protection civile a été impressionnante, la Commission considère que le temps est venu de renforcer sa capacité dans ce domaine. Ceci est un élément que la Commission considère depuis début 2006, car le président Barroso avait demandé à Michel Barnier de rédiger un rapport sur cette question. Nous examinerons de près les recommandations du rapport Barnier quand des propositions seront formulées.

Il est encourageant de constater que le Parlement a toujours soutenu un développement ambitieux de la capacité européenne de protection civile. Toutefois, pour permettre à de nouvelles mesures d'être adoptées, il faut le soutien de l'unanimité des États membres, et cela a souvent été difficile à obtenir.

En 2006, la Commission a proposé la mobilisation de fonds communautaires de l'instrument financier de protection civile pour fournir des moyens complémentaires de protection civile, comme des moyens aériens de lutte contre l'incendie, dans le cas de sinistres de grande ampleur. Ceci correspond presque mot pour mot au point 9 de la résolution de ce jour. Malheureusement, un certain nombre d'États membres ne partagent pas cette approche, qui ne peut être menée à son terme. Par conséquent, la Commission demande instamment aux États membres d'adopter une approche plus ambitieuse lorsque des propositions leur seront présentées dans ce domaine.

PRÉSIDENT: MARIO MAURO

Vice-président

Ioannis Varvitsiotis, au nom du groupe PPE-DE. – (EL) M. le Président, le commissaire Špidla a décrit en détail la terrible catastrophe qui a frappé mon pays. Le président de la Commission européenne, M. Barroso, et le commissaire Hübner se sont rendus en Grèce et dans les autres régions touchées par la catastrophe.

Au nom de tous les Grecs, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier l'Union européenne, les États membres et les autres pays pour avoir envoyé immédiatement des soldats du feu spécialement formés et un soutien aérien, apportant ainsi à mon pays une aide vitale dans la lutte contre les incendies catastrophiques.

J'aimerais souligner que des incendies similaires (sans pour autant atteindre l'ampleur de la tragédie qu'a connue la Grèce) ont frappé tous les pays d'Europe du Sud qui connaissent des conditions identiques.

Notre première préoccupation est de penser à l'étape suivante, qui est déjà en cours. Les premières mesures d'aide économique aux victimes s'avèrent déjà efficaces. En quelques jours, la plupart des personnes autorisées à bénéficier d'une aide financière pour répondre à leurs besoins immédiats et remplacer leurs biens domestiques ont bien réceptionné celle-ci. De nombreuses personnes sans abri ont accès à un logement provisoire dans des camping-cars.

Après la conclusion d'un accord entre le gouvernement grec et la Commission européenne, les agriculteurs et les éleveurs touchés (je m'empresse d'ajouter que ces derniers ont perdu plus de 73 000 têtes de bétail dans les incendies) reçoivent des versements anticipés pour compenser la perte de leurs cultures, de leur bétail et de leur équipement.

Je tiens également à informer le commissaire que ce qu'il a évoqué est déjà en cours de réalisation: une étude et un projet de plan de reconstruction pour toutes les régions touchées par les incendies ont déjà été amorcés. Le plan vise à couvrir rapidement et efficacement les besoins humains et économiques immédiats des victimes, et de réparer les dégâts environnementaux le plus rapidement possible.

Une partie du plan en particulier concerne la restauration du paysage sur le site archéologique d'Olympie, qui, en plus du stade antique, du musée et d'autres bâtiments, ont été sauvés des flammes au prix d'efforts surhumains.

Nous devons reconnaître que le mécanisme communautaire de protection civile a accordé à la Grèce le volume d'aide unique le plus important depuis sa création en 2001. L'aide a révélé que les principes de coopération et de solidarité sont ancrés au cœur même de l'Union européenne.

Avec la résolution que nous voterons demain, notre objectif est que la Commission européenne mobilise rapidement le Fonds de solidarité de l'UE et garantisse toutes les ressources financières envisagées pour lutter contre les conséquences à moyen et à long terme.

Ensuite, un mécanisme spécial de réaction rapide doit être mis sur pied pour les grandes catastrophes naturelles; en fait, un travail préliminaire a déjà été effectué en l'espèce. Nous pensons également – M. Špidla l'a indiqué, mais permettez-moi de souligner ce point – que la Commission devrait envisager la création d'une force indépendante supplémentaire composée d'un appareil privé spécialisé dans les missions d'extinction des incendies ou des pays européens qui ne connaissent pas de risques importants d'incendies pendant les mois d'été. Cette force d'aide pourrait être implantée des les pays à haut risque et opérationnelle pour l'été 2008.

Je suis certain que l'UE se tiendra aux côtés de mon pays et prouvera que la solidarité est le principe fondamental qui régit les relations entre nous.

Pour conclure, je tiens à vous remercier une fois encore pour le soutien que vous avez apporté jusqu'ici.

(Applaudissements)

Martin Schulz, au nom du groupe PSE. – (DE) M. le Président, mesdames et messieurs, j'ai eu l'occasion de constater par moi-même la catastrophe et ses conséquences en Grèce pendant le week-end. Mes collègues et moi-même avons visité certaines des régions touchées, et je dois avouer ne jamais avoir vu pareille tragédie de toute ma vie. À cause des incendies, certaines personnes ont tout perdu, leurs maisons et leurs biens, en quelques minutes à peine. J'ai parlé à des gens qui ont fui pour sauver leur peau, avec juste leurs vêtements sur le dos. La situation est critique. La subsistance de nombreuses personnes est en danger, et elles ont besoin d'aide à court terme.

Le commissaire Špidla a donc raison lorsqu'il indique que nous avons besoin d'une aide rapide et non bureaucratique. En parlant au nom de mon groupe, quand je dis que nous avons besoin d'une aide rapide et non bureaucratique, cela ne signifie pas – comme le pensent certains fonctionnaires de la Commission – en deux ou trois mois de temps. Non, l'aide doit être fournie maintenant, tout de suite et directement. Les gens n'ont pas besoin d'aide dans deux mois, il la leur faut immédiatement. C'est pourquoi nous demandons que le Fonds de solidarité mettent des ressources à disposition sans tarder, et s'il reste des moyens dans les Fonds structurels ou d'autres budgets, qu'ils soient également mis à disposition le plus rapidement possible.

Ce n'est pas la première fois que nous débattons des catastrophes. À maintes reprises ces dix dernières années, nous nous sommes assis ici pour décider de ce qu'il fallait faire. Cela s'applique non seulement à la Grèce, mais aussi aux habitants des régions inondées de Grande-Bretagne, qui ont été touchées de la même manière cet été, ou aux personnes victimes de tremblements de terre ou à n'importe quelle région touchée d'ailleurs.

Le point suivant est important: une approche centralisée est inutile si nous tentons de pallier les effets d'une catastrophe au niveau local. Si des incendies éclatent près d'Athènes, il nous faut un service de pompiers local efficace, et non un commissaire chargé des catastrophes à Bruxelles. Et voici le point clé: la gestion des catastrophes doit s'organiser de manière décentralisée. Les gouvernements de l'Union européenne doivent donc créer leurs infrastructures dans leurs propres pays, sur la base des conditions locales et dans leurs compétences. Il faut que cette infrastructure puisse réagir rapidement et efficacement au niveau local en cas d'inondation ou d'incendie.

L'Union européenne doit exploiter les opportunités dont elle dispose pour garantir une coordination efficace. Certains gouvernements veulent se mettre à tout faire tout seuls – même s'ils ont manqué chaque occasion

qui s'est présentée ces dix dernières années pour développer l'infrastructure – et ils demandent donc de l'aide bien trop tard, par gêne ou ambition mal placées.

Soyons clairs sur un point: demander l'aide internationale, mesdames et messieurs du gouvernement, n'est pas un aveu d'échec. Au contraire, cela révèle un sens des responsabilités et une approche de la gestion efficace. Les gouvernements doivent réagir en ce sens beaucoup plus rapidement. Nous devons donc développer les mécanismes de coordination essentiels pour nous permettre de prendre des mesures efficaces.

En tant qu'hommes et femmes politiques, nous devons être très clairs sur un point: les gens n'aiment pas l'État. Leur expérience de l'État se limite à son rôle de pouvoir réglementaire ou d'autorité fiscale, et nous savons tous que cela n'intéresse les citoyens que de loin. Les citoyens s'intéressent néanmoins à un élément en particulier lorsqu'il s'agit de l'État et du gouvernement central et c'est de savoir que l'État est là pour les aider quand ils en ont besoin. Si celui-ci ne fait rien pour les aider en cas d'urgence, s'il ne prend aucune mesure lorsque la police ou les pompiers s'avèrent nécessaires, les citoyens ne l'oublient pas. Il faut que cela reste dans l'esprit de chaque personne qui occupe un poste à responsabilité, dans tous les pays!

Que devons-nous faire exactement? Notre tâche est de créer les paramètres qui permettent d'amortir les risques fondamentaux auxquels les gens sont confrontés dans leurs vies. Cela doit se faire au niveau local. Je dois réitérer ce point. Dans les endroits que j'ai visités, il n'existe aucun service de pompiers bénévoles. Dans mon pays, dans la ville où j'ai exercé la fonction de maire, nous disposons d'un service de pompiers bénévoles composé d'hommes et de femmes qui sacrifient leur temps libre pour protéger les autres contre les incendies. Dans les régions de Grèce que j'ai visitées, cela n'existe pas.

Ce serait un geste de solidarité, par exemple, si les pays qui disposent de ce type de service pouvaient travailler de concert avec les communautés touchées, par exemple en Grèce, et réfléchir à la création de ce type de système, où l'Union européenne fournirait l'aide, le financement et l'équipement nécessaires à la création de ces structures. C'est une des leçons que nous devons tirer de ces expériences.

Permettez-moi de faire un dernier commentaire qui, selon moi, s'avère très important: je pense que, dans la situation que connaît la population grecque aujourd'hui, il est très important pour eux de sentir qu'ils ne sont pas seuls. C'est pourquoi j'ai estimé qu'il était très important pour nous, en tant que groupe socialiste au Parlement européen, de leur envoyer un message. À nous de leur dire: «Chacun d'entre nous – au-delà des lignes des partis – sait ce que vous traversez». Dans ces conditions, il n'existe aucune différence idéologique. Il n'existe aucune protection démocrate-chrétienne ou socialiste contre les incendies! On parle simplement de solidarité envers les personnes en détresse.

Il me reste un commentaire à faire: il y aura toujours des personnes en détresse – que ce soit à cause des inondations ou des incendies – sauf si nous comprenons qu'il ne s'agit pas simplement d'éléments criminels. Oui, je pense que les pyromanes qui veulent mettre la main sur une parcelle de terrain en détruisant l'environnement naturel ne sont que des criminels barbares. Ils existent. Néanmoins, la plupart de ce que nous avons connu ces dernières années est une conséquence du changement climatique, et nous devons nous habituer à bien pire que ce que nous connaissons aujourd'hui. Il ne suffit pas de s'attaquer aux conséquences quand elles surviennent. Nous devons aussi nous attaquer aux causes. C'est pourquoi une nouvelle politique en matière de climat jouera également un rôle clé pour nous permettre de gérer plus efficacement ce que nous avons pu observer en Grèce et ailleurs.

(Applaudissements)

Vittorio Prodi, au nom du groupe ALDE. – (IT) M. le Président, mesdames et messieurs, je suis reconnaissant envers M. Špidla pour sa présence aujourd'hui et sa déclaration. Je tiens d'abord à exprimer ma solidarité envers la population grecque en particulier, mais aussi envers les autres pays et régions, comme la Sicile et le Nord de l'Italie, qui ont connu des catastrophes similaires. J'aimerais également rendre hommage au sacrifice des pompiers et des bénévoles et, bien sûr, exprimer ma compassion à l'égard des victimes et de leurs familles.

J'aimerais reprendre la fin de ce que M. Schulz a déclaré concernant l'importance de mesures de prévention. Il s'agit d'une priorité clé, selon moi, notamment s'agissant du changement climatique, et j'espère que nous pourrions tous nous convaincre qu'il s'agit d'une réalité et pas d'un simple slogan. Cela entraîne principalement une aggravation des événements extrêmes, et c'est pourquoi nous observons des pluies plus importantes et de plus longues périodes de sécheresse. C'est un tout nouveau défi à relever pour nos pays.

Une gestion du territoire s'avère nécessaire, orientée vers des mesures pratiques pour lutter contre ce phénomène, notamment les incendies de forêt. Les risques d'incendies de forêt doivent être réduits, en

élaguant les arbres, en enlevant tout ce qui peut contribuer à la propagation du feu et en réduisant donc la charge d'incendie et la vitesse de propagation des flammes.

La maintenance s'avère donc essentielle, et cela doit comprendre les cours d'eau, en cas d'inondation, pour augmenter les capacités de rétention des masses d'eau. Il nous suffit ici d'examiner la pléthore de propositions figurant dans le rapport Barnier appelant à une force communautaire pour s'attaquer aux catastrophes naturelles.

En conclusion, tout indique que la défense civile est un des secteurs où l'UE a besoin de moyens d'action, car certaines catastrophes ont une ampleur trop importante pour être gérées par les États membres seuls.

Carl Schlyter, *au nom du groupe des Verts/ALE*. – (SV) M. le Président, pour commencer, nos pensées vont aux familles qui ont subi la perte d'un proche, de leur logement et de leurs biens. Les services de secours d'urgence doivent être mis en branle extrêmement rapidement.

La société a également perdu des forêts et des habitats précieux. Il est important qu'une aide à long terme soit accordée dans le cadre du développement durable pour que notre investissement ne parte pas une nouvelle fois en fumée.

Nous parlons de catastrophes naturelles, mais il est de plus en plus question de catastrophes anthropogéniques. Notre climat se modifie, ce qui entraîne des pluies ou des sécheresses extrêmes. Dans certains cas, la protection de nos forêts s'avère faible. Parfois, nous réduisons la défense civile qui nous protège des incendies. S'il faut travailler pour un résultat durable à long terme, un travail sur le changement climatique s'avère nécessaire, par le biais de la législation et d'une protection efficace des habitats.

J'espère qu'une condition aux fins de l'aide européenne à la reconstruction porte sur la reforestation et que les moyens financiers ne serviront pas de façon éhontée à exploiter les incendies de forêt, à prévoir la construction de nouvelles zones touristiques ou d'autres modifications de l'affectation des sols.

Mes collègues du groupe des Verts en Grèce m'ont également demandé – hélas, nous n'avons aucun député européen vert grec parmi nous – de dire que nous souhaitons retirer l'article 24 de la constitution grecque qui affaiblit la protection des forêts. Les forêts ont besoin immédiatement d'une protection plus importante.

Je ne veux ni critiquer, ni défendre le gouvernement aujourd'hui. Une campagne électorale est en cours et d'aucuns cherchent à critiquer, d'autres à défendre le gouvernement. Mais pour le moment, nous devons aider la Grèce et tous les pays touchés – nous accepterons les critiques et les analyses après avoir géré la catastrophe.

Dimitrios Papadimoulis, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (EL) M. le Président, M. le commissaire, mon pays, la Grèce, vit une véritable tragédie. Cet été, 75 personnes ont perdu la vie. Quelque 300 000 hectares de forêts sont partis en fumée; nous vivons une catastrophe écologique et économique considérable.

Le gouvernement s'est fait prendre inopinément. Il a tenté d'imputer cette tragédie à un ennemi invisible et des «menaces asymétriques», impliquant une activité terroriste interne ou externe. En réalité, nous payons les péchés du gouvernement et des précédents. La Grèce est le seul pays à ne disposer ni de cadastre des forêts, ni de cadastre des terrains. Une tentative est mise en œuvre actuellement en Grèce pour réduire le niveau de protection des forêts en révisant l'article 24 de la constitution. C'est un pays qui compte 2 millions de bâtiments construits sans autorisation, dont une grande partie en zones forestières; on peut facilement construire des villas sur des terres brûlées, reliées ensuite à l'électricité et à l'eau courante grâce à des amendements des gouvernements destinés à engranger des voix.

Il faut que ça change. Hélas, aucune mesure adéquate n'a été prise pour prévenir cette tragédie. Même si l'hiver sec et sans précipitation, et puis les vagues de chaleur annonçaient de graves incendies, il manquait une protection adéquate. Quand la catastrophe a frappé, il n'y avait pas suffisamment de coordination, et encore aujourd'hui, des dizaines de millions d'euros approuvés par le Fonds de cohésion pour la protection des forêts restent inutilisés. Un total de 33 millions d'euros a été approuvé depuis 2000, mais pas un centime n'a été utilisé jusqu'à présent.

La Grèce, en tant qu'État membre, doit faire davantage. Mais nous, en tant qu'Union européenne et Parlement européen, devons également mettre davantage en œuvre pour notre patrimoine forestier européen.

Mais assez de discours oiseux, M. Špidla. «Examinons les propositions Barnier»: c'est du boniment, car vous avez tenu ces propositions éloignées pendant très longtemps. Vous les avez demandées; vous devez les mettre

en œuvre et les promouvoir. Vous devez allouer plus de moyens à la Grèce et aux autres pays touchés grâce au Fonds de solidarité et de développement rural, sans tarder et sans bureaucratie inutile. Enfin, il faut créer un fonds pour la protection des forêts européennes et la prévention des incendies. Comme vous l'avez fait pour les inondations, vous devez examiner la possibilité d'une directive relative à la protection contre les risques d'incendie.

En outre, permettez-moi d'introduire une requête au nom de mon groupe. Il nous faut un engagement européen plus important pour la protection des forêts et de l'environnement. Au lieu d'aider les États-Unis et leur force de réaction rapide en Irak et en Afghanistan, nous devons créer une force de réaction rapide européenne pour gérer les catastrophes naturelles.

Une discussion abstraite sur les risques du changement climatique ne suffit pas. En tant qu'Union européenne, nous devons faire plus, et cela implique des politiques communes, des moyens financiers supplémentaires de la part du Fonds commun, et un contrôle plus rigoureux des États membres lorsque ceux-ci violent la législation européenne en matière d'environnement.

Jens-Peter Bonde, *au nom du Groupe IND/DEM.* – (EN) M. le Président, je m'adresse à l'Assemblée au nom de Georgios Karatzaferis, un membre grec de mon groupe. Il a décidé de se charger des sujets concernant la Grèce, où 63 citoyens sont décédés, 1 20 villages et petites villes ont été endommagés et des millions d'arbres brûlés. Les pertes sont estimées à 2 % du produit national brut. C'est un désastre, et la Grèce a besoin de toute aide possible de la part des autres États membres et des Institutions européennes.

Il semble que les fonds de l'Union européenne qui ont été prévus pour la prévention de tels désastres n'ont pas été utilisés comme il se devait. Je demande donc à la Commission de réaliser une enquête complète sur ce qu'il est advenu de ces fonds affectés pour dresser le plan des terrains et prévenir les incendies. Qui est coupable ? Qui sont les responsables ? Les familles des 63 citoyens grecs décédés ont besoin d'une réponse, et nous aussi, car nous représentons les contribuables.

Gerardo Galeote (PPE-DE). – (ES) M. le Président, ces dernières années, nous avons pris la triste habitude de consacrer la session de septembre à Strasbourg au débat sur les catastrophes naturelles. Il ne fait aucun doute que nous vivons un moment exceptionnel en termes de dégâts matériels et de pertes humaines, notamment après les terribles incendies en Grèce, mais aussi dans les régions européennes.

Avant toute chose, nous devons exprimer notre solidarité envers les autorités grecques et la population grecque en général, mais surtout envers les familles des disparus, qui n'ont pas toujours bénéficié du soutien qu'elles méritent.

Mais les citoyens européens ont le droit de demander un peu plus de la part de leurs institutions: une application flexible du Fonds européen de solidarité, ce qui n'est pas toujours le cas, comme l'indiquait le commissaire Špidla, mais aussi certaines décisions spécifiques.

Nous devons donc demander au Conseil ce qu'il doit encore se passer avant qu'il ne comprenne qu'un travail s'avère nécessaire pour réformer un fonds obsolète. Je dois rappeler à cette Chambre que la proposition de la Commission et les amendements du Parlement européen lui ont été soumis il y a plus d'un an, et mon groupe souhaite donc demander à la présidence portugaise d'envisager sérieusement la tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil à cette fin.

D'autre part, toujours par rapport à l'attitude passive du Conseil, mon groupe souhaite demander à la Commission européenne de déposer des propositions spécifiques concernant la protection civile, conformément au rapport Barnier.

M. le Président, mon groupe a joué un rôle actif dans les négociations sur une résolution commune, et nous la soutenons sans réserve. Je suis certain que personne n'exploitera ce débat pour se mêler de la campagne électorale en Grèce, car je sais que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il n'y rien de plus abject que de tirer un profit politique de la misère humaine.

Stavros Lambrinidis (PSE). – (EL) M. le Président, nous pleurons aujourd'hui 65 personnes qui ont péri dans les flammes des incendies indomptables qui ont frappé la Grèce. Nous avons été témoins de la terrible destruction, en une semaine à peine, de plus de 12 % du total des zones forestière de Grèce, qui fait partie du patrimoine forestier européen.

En ces temps de grandes catastrophes, les dirigeants doivent non seulement ressentir de la peine, mais aussi assumer leurs responsabilités. Bien sûr, la Chambre n'est pas responsable des incendies, mais en tant que

députés européens, nous sommes tenus de garantir que l'Europe apporte son aide immédiatement, sans obstacles bureaucratiques, pour la reconstruction des régions touchées. Nous avons également la responsabilité de tirer des problèmes en présence toutes les conclusions qui s'imposent pour prévenir et maîtriser ces incendies, de sorte que la Grèce et les autres États membres de l'UE ne vivent plus jamais pareille tragédie.

En tant que députés européens du PASOK, nous souhaitons remercier tous nos collègues des différents partis politiques qui ont téléphoné et envoyé des messages de soutien aux citoyens grecs. Nous tenons à remercier Martin Schulz, qui s'est rendu immédiatement dans notre pays et qui, en collaboration avec Giorgos Papandreou, a pris des mesures pour communiquer la situation et garantir l'aide européenne. En outre, nous tenons à remercier tous les gouvernements européens qui ont envoyé des secours, et la Commission pour son rôle de coordination.

Monsieur le Commissaire, je me réjouis des engagements que vous avez pris aujourd'hui, comme le demandaient les socialistes et d'autres partis politiques. Il faut enfin réformer le Fonds de solidarité pour qu'il puisse apporter une aide réelle et immédiate. J'applaudis particulièrement le fait que la Commission envisage favorablement la proposition aux fins du déblocage de fonds du troisième cadre communautaire d'appui. En pareille tragédie, surveillons de près l'argent destiné aux victimes: il risque de se perdre à cause d'une gestion incompétente.

Enfin, j'approuve totalement la nécessité de créer une force de réaction rapide, non pour se substituer aux responsabilités des gouvernements nationaux, mais pour les aider à surmonter ces terribles catastrophes.

L'espoir peut naître de la catastrophe, mais pour cela, il faut satisfaire aux conditions suivantes:

d'abord, les régions brûlées doivent être transformées en modèles de développement dynamique et durable, sans retour de flamme environnemental;

ensuite, il faut procéder à une reforestation massive;

troisièmement, il ne doit plus être question de déclassement de zone forestière, car cela joue tout simplement en faveur de ceux qui ont tendance à allumer des incendie;

quatrièmement, la construction illégale sur les terres brûlées doit être strictement interdite;

cinquièmement, la création tant attendue en Grèce d'un ministère de l'environnement indépendant doit être mise en œuvre.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer? Cette tragédie n'était malheureusement pas inéluctable. Le gouvernement grec lui-même l'avait prévue dans son dernier rapport adressé à la Commission; celui-ci reconnaît un dangereux manque de coordination entre les ministères et l'absence de plans de prévention. Pourtant, comme le souligne le rapport, la Grèce a connu des améliorations spectaculaires s'agissant de l'efficacité de la protection des forêts entre 2001 et 2004. Le nombre de foyers qui ont éclaté en même temps n'était pas non plus sans précédent. En 2000, on a compté le même nombre de foyers, mais les conséquences ont été tout autres.

La tragédie grecque de 2007 nous rappelle que des incendies éclateront toujours, comme il existera toujours des pyromanes. Il faut donc comme condition clé la mise en œuvre de politiques rigoureuses en matière de prévention et d'élimination des incendies. Nous devons examiner les problèmes de la Grèce non pour la condamner, mais pour prévenir des catastrophes similaires à l'avenir. Pour l'Europe de 2007, 65 morts, c'est inacceptable.

(Applaudissements)

Marios Matsakis (ALDE). – (EN) M. le Président, les incendies de forêts récents en Grèce ont apporté un sentiment de dévastation parmi les communautés affectées. Des dizaines de vies humaines ont été perdues, des centaines de personnes ont été blessées, des milliers d'animaux ont été tués, des villages entiers ont été réduits en cendres et des centaines d'hectares de forêts ont été annihilés. Nos condoléances et notre sympathie vont vers le peuple grec.

Pendant presque 10 jours, nous avons observé avec horreur les incendies détruire la vie, les propriétés immobilières et l'environnement en Grèce, et nos esprits se sont tournés vers des catastrophes similaires au Portugal, en Italie, en Espagne et ailleurs en Europe survenues au cours des années précédentes.

L'Union européenne a le devoir de s'assurer que des mesures de compensation appropriées soient mises en œuvre rapidement. Elle se doit également d'examiner d'un œil critique les raisons pour lesquelles ces incendies ont eu un tel effet catastrophique, d'analyser ce qui n'a pas fonctionné en termes de prévention et d'efficacité dans la lutte contre les incendies, et de tirer des conclusions susceptibles de nous guider à l'avenir.

Les rapports émis par la Grèce tendent vers des défaillances flagrantes possibles commises par les gouvernements centraux successifs et les autorités locales dans la mise au point de mesures appropriées destinées à prévenir et à lutter contre les feux de forêts. Il semble que les forêts aient été laissées sans coupe-feu adéquat, sans points d'eau d'urgence en état de fonctionnement et sans réservoirs, sans plans appropriés relatifs à la lutte contre les incendies ou à l'évacuation méthodique des villages, sans matériel moderne de lutte contre les incendies et, dans certains cas, aucune formation à jour n'avait été dispensée aux pompiers.

Qu'est-il arrivé au contrôle central de l'Union européenne en ce qui concerne la mise en application de la politique de prévention des incendies de forêts ? La Commission n'était-elle pas au courant du mauvais état apparent des affaires en Grèce, et quelles mesures, le cas échéant, ont été prises afin de remédier à la situation ? Des réponses doivent être apportées à ces questions de façon urgente et claire.

Cependant, un autre aspect devrait nous inquiéter. En effet, selon le gouvernement grec, des indices sérieux montrent que plusieurs incendies ont été causés par des pyromanes organisés.

Les incendies en Grèce ont démontré la menace toujours plus grande d'une autre forme de terrorisme : les incendies criminels. Il s'agit d'une forme de terrorisme dont il est beaucoup plus difficile de venir à bout car les terroristes pyromanes n'ont pas à passer par des contrôles de sûreté sophistiqués. Ils n'ont qu'à faire une promenade en voiture à la campagne. Ils n'ont pas besoin d'utiliser des engins explosifs compliqués : il ne leur faut qu'une boîte d'allumettes. Par conséquent, il est grand temps que nous nous mettions à agir de façon catégorique et collective afin de contrer cette nouvelle forme de terrorisme extrêmement catastrophique en Europe.

Pour conclure, il est très important d'exprimer de nouveau notre reconnaissance envers toutes les personnes qui se sont battues et qui ont risqué leurs vies dans les montagnes d'Evia et du Péloponnèse pour lutter contre les incendies catastrophiques tandis que les hommes politiques à Athènes se battaient entre eux dans les émissions de télévision.

Elisabeth Schroedter (Verts/ALE). – (DE) M. le Président, j'aimerais exprimer mes sincères condoléances à toutes les personnes qui pleurent un membre de leur famille ou un ami. Mes pensées vont vers ceux qui ont perdu leurs maisons et leurs biens. Ils ont besoin de notre solidarité.

Le gouvernement grec fut contraint de reconnaître que des lacunes législatives et des défauts de politique étaient en partie responsables de ces incendies dévastateurs. En ces temps de changement climatique, le rejet d'une politique régionale peut entraîner des conséquences très néfastes pour l'environnement naturel. La situation doit changer, y compris en Grèce. Dans cet effort de reconstruction, une des priorités doit être de préserver et de restaurer le paysage naturel pour rendre à nouveau les régions touchées habitables et proposer aux personnes un nouveau départ dans la vie et donc un avenir. Il faut rejeter toute forme de spéculation sur les terrains. On ne peut pas l'accepter, et certainement pas avec l'argent de l'UE!

Je tiens également à mettre en garde la Commission contre une modification du règlement des Fonds structurels au détriment de la durabilité et du principe de partenariat qu'il prévoit. Actuellement, il s'agirait d'une mauvaise réponse aux effets dévastateurs des incendies de forêt en Grèce.

Georgios Toussas (GUE/NGL). – (EL) M. le Président, les incendies et les inondations catastrophiques de cet été qui ont frappé la Grèce, mais aussi l'Italie, le Portugal, la Grande-Bretagne et d'autres pays de l'UE, ne sortent pas de nulle part. Ces catastrophes sans précédent soulignent la nécessité de mettre au jour les véritables causes, pour identifier les coupables et mettre un terme à ce crime contre l'humanité.

Nous tenons à souligner ce qui suit : par le biais d'une série de lois et de mesures réactionnaires, les gouvernements des États membres ont ouvert la voie vers la commercialisation des forêts et des terrains et, de manière générale, de tout ce que l'on peut qualifier de bien social. Les incendies qui ont emporté 75 êtres humains et plus de 250 000 hectares de forêt, et entraîné des pertes énormes pour des milliers de ménages ordinaires, sont sans précédent et représentent un crime économique et écologique abominable à l'encontre de la population de notre pays.

Nous avons lancé un avertissement opportun concernant les graves conséquences, et l'histoire nous a hélas donné dramatiquement raison. Permettez-moi de vous indiquer les conclusions de la commission interpartite

du Parlement grec, qui ont été approuvées à l'unanimité par un vote de tous les partis. Ces conclusions soulignent la statut incertain de la propriété, qui encourage la spéculation et l'occupation illégale de zones forestières, notamment près des villes et dans les régions côtières. Les conclusions indiquent également un manque d'investissement dans la foresterie. On propose qu'un organe unique soit mis sur pied pour gérer la protection des forêts et la création d'un cadastre des forêts.

Qu'en est-il advenu? Absolument rien.

La résolution commune des groupes parlementaires européens concernant les incendies de forêt en Grèce, leurs conséquences et les conclusions à tirer s'agissant des mesures préventives et des avertissement anticipés néglige les causes réelles et la politique antipopulaire de l'Union européenne, et les gouvernements des États membres. Un manque total de prévoyance s'avère évident.

Cette politique antipopulaire extrêmement dangereuse renforce le camp des pyromanes et récompense les voleurs de terrain. Cela dégrade l'environnement, entraînant un changement climatique important aux conséquences dévastatrices pour l'humanité. Tant que cette politique antipopulaire alimentée par un accroissement de capitaux aura le loisir de se poursuivre, les incendies criminels continueront de ravager les forêts et les terrains. On observera une érosion supplémentaire des droits des travailleurs et des droits des personnes en général – au travail, en matière d'éducation, de santé, de culture, de sport et d'environnement.

Même aujourd'hui, les monopoles du secteur touristique se préparent à festoyer sur les cendres encore fumantes de notre pays rongé par les flammes. Nous pensons qu'il faut au moins garantir à la Grèce ce qui suit: aucune modification de l'affectation des sols; une indemnisation générale immédiate pour la production agricole et les capitaux agricoles détériorés; le relogement de tous les habitants des zones rurales aux frais de l'État, par le biais des agences gouvernementales.

Tout aussi importants sont la mise en œuvre immédiate de projets de protection contre les inondations et d'autres infrastructures de prévention de base pour prévenir de futures tragédies causées par les inondations, et la mise en œuvre de mesures de protection immédiate de l'environnement et des sites historiques; la compilation d'un cadastre des forêts; la création d'un organe unique pour surveiller et protéger les forêts; et l'abrogation des loi anti-forêts.

Antonios Trakatellis (PPE-DE). – (EL) M. le Président, le nombre important d'incendies qui ont ravagé la Grèce, dont une grande partie sont l'œuvre de pyromanes, aidés par des températures élevées, des sécheresses prolongées et des vents violents, ont entraîné la perte de nombreuses vies, la destruction de logements et de cultures, et la perte de milliers de têtes de bétail. Les incendies ont détruit des superficies importantes de forêts magnifiques, causant une catastrophe écologique sans précédent.

Un des principes clés sur lequel repose l'Union européenne est la solidarité. Celle-ci fait l'objet d'un engagement de la part des États membres, de la Commission et d'autres pays, et la Grèce est reconnaissante envers ceux qui ont pris des mesures rapides pour lutter contre une catastrophe naturelle entraînée par des conditions qui dépassent notre imagination.

Toutefois, si nous tenons à observer une solidarité rapide, coordonnée et efficace, nous devons créer un mécanisme communautaire de protection civile contre les catastrophes naturelles, notamment lorsque leur gravité dépasse toutes les capacités des organes de protection locaux et nationaux.

Entre autres, la résolution commune propose une restructuration et un nouveau règlement flexible pour le Fonds européen de solidarité, la coordination des mesures préventives, et aussi une aide efficace dans la lutte contre les catastrophes naturelles. On soutient fermement la création d'une force spéciale européenne de protection civile à mobiliser dans de telles situations, et toujours, bien sûr, en complément des mesures nationales, conformément à la proposition Barnier.

J'aime à croire qu'un mécanisme communautaire sera créé prochainement et le Fonds de solidarité s'avérera plus efficace dans la gestion des catastrophes et de leurs victimes. Nous ne devons pas à nouveau rester les bras croisés, et l'Union européenne ne doit pas attendre qu'une autre catastrophe inéluctable frappe un État membre avant de répondre à cette question.

L'heure est venue de réagir résolument; nous devons éloigner toute approche politique mesquine et étriquée s'agissant des catastrophes naturelles et de la protection civile.

Dagmar Roth-Behrendt (PSE). – (DE) M. le Président, nous sommes tous compatissants envers ceux qui ont perdu des parents ou des amis, mais aussi envers ceux qui ont perdu une grande partie de ce qui comptait

personnellement dans leur vie. Oui, nous ressentons de la compassion et oui, il incombe à l'Union européenne de faire preuve de solidarité. C'est notre principe fondamental, et nous voulons l'appliquer en l'espèce également, et oui, en ce sens, nous tenons aussi à assumer nos responsabilités, que nous devons à chaque pays de l'Union européenne.

Si on attend de nous que nous assumions nos responsabilités, nous pouvons attendre la même chose en retour. Il faut nous poser la question suivante: cela aurait-il pu être évité? Je me tourne vers mes collègues députés qui se sont exprimés, des membres de longue date de la Chambre qui ont déjà adopté de nombreuses lois et programmes d'action. Ce sont de bonnes raisons pour dire que, oui, cela aurait pu être évité. Neuf années ont passé depuis que le Parlement européen a adopté le programme d'action pour la protection civile, et en quoi consiste le programme, M. Trakatellis? Vous étiez impliqué dans son développement, comme beaucoup d'autres. Le programme vise à apporter une aide rapide, mais également à prévoir des formations et l'organisation d'événements d'information pour que les personnes au niveau local apprennent comment réagir et obtenir de l'aide rapidement. Cela aurait sans doute dû être possible en l'espèce également, mais il se peut que tout le monde ne soit pas encore suffisamment compétent.

Qu'en est-il du programme «Forest Focus»? La gestion des forêts est-elle effectivement envisagée sérieusement? Dans les pays de l'Union européenne où il fait toujours chaud en été – en d'autres termes, toute l'Europe du Sud –, envisage-t-on des quelconques couloirs d'urgence? Ou n'est-ce pas assez rentable? Ce sont tous les éléments auxquels nous devons penser. Si nous voulons prendre nos responsabilités, nous avons le droit de demander la même chose.

Qu'en est-il de la politique relative aux déchets? Nous avons souvent entendu que certains États membres ne la prenaient pas très au sérieux. La Commission européenne nous a indiqué à maintes reprises que certains pays ne respectaient pas la législation actuelle. Bien sûr, cela signifie qu'un mégot de cigarette jeté sans réfléchir peut instantanément allumer un incendie. Oui, nous voulons faire preuve de solidarité et apporter de l'aide. Mais en quoi consiste cette force de réaction? J'ai une question à poser à toutes les personnes qui appellent à une force de réaction européenne, voire à un éventuel service de pompiers européens. Permettez-moi de leur demander ceci: combien de millions d'Européens dans les 27 pays ces services sont-ils censés couvrir? Environ 500 millions? Soit ces députés font preuve d'une charmante naïveté, tout droit sortie d'un conte de fées, soit ils sont populistes: c'est l'un ou l'autre.

Il ne faut pas leurrer la population en leur faisant croire que l'Union européenne à Bruxelles – la Commission ou le Parlement – est capable de fournir suffisamment de pompiers ou de secouristes pour nos aider en cas de catastrophe. Nous avons besoin de structures de communication, et nous devons faire venir des hélicoptères d'Allemagne, de Finlande et de la République tchèque le jour même si nécessaire. Après tout, il existe un système d'alerte anticipée pour certains événements dans le secteur alimentaire. Le délai y est de douze heures. Je pense que nous voulons arriver à réagir en moins de douze heures ici également. Selon moi, il faut être honnête envers la population et dire que, oui, nous pouvons donner de l'argent et oui, nous pouvons créer des structures de communication. Nous pouvons essayer d'aider, mais vous devez prendre vos responsabilités au niveau local également, où que vous vous trouviez, que ce soit en Allemagne, en Europe du Nord, en Europe du Sud, n'importe où.

Malgré la gravité de la situation pour le moment, et malgré notre compassion et notre devoir de solidarité, nous devons avoir identifié ce qu'il faut changer pour après-demain. <BRK>

Kyriacos Triantaphyllidis (GUE/NGL). – (EL) M. le Président, les citoyens de l'Europe du Sud victimes des incendies catastrophiques ont traversé une période très difficile. Vous connaissez tous le drame qui se déroule en Grèce, où de nombreuses personnes ont trouvé la mort et où d'énormes zones forestières sont parties en fumée.

Outre les conséquences économiques, cette catastrophe a entraîné des conséquences humaines et environnementales. Nous devons nous demander ce qu'il adviendra de tous ceux qui ont perdu leur maison, leur travail, leurs terres. Le Fonds de solidarité prévoit une aide financière, mais quelles mesures seront mises en œuvre au niveau social pour réinsérer les victimes?

De plus, qu'advendra-t-il de l'environnement? Comme les premières pluies ne se feront pas longtemps attendre, d'autres catastrophes menacent de se produire au milieu de l'hiver.

Telles sont les questions que nous posons à la Commission, et nous devons insister, comme nous l'avons fait dans une résolution similaire l'année passée, sur la création d'une autorité européenne de protection civile. <BRK>

Nikolaos Vakalis (PPE-DE). – (EL) M. le Président, le gouvernement grec utilise toutes ses ressources pour lutter contre une catastrophe aux proportions bibliques qui a frappé la Grèce. Toutefois, l'ampleur du désastre dépasse de loin les capacités du pays, comme ont pu le constater M. Barroso et M. Schultz.

En de pareils instants, la solidarité européenne prend tout son sens. L'opinion publique internationale observe et évalue comment la famille européenne gère le grand malheur qui frappe l'un de ses membres.

En son absence, j'invite M. Barroso à exploiter au maximum toutes les ressources à sa disposition au titre de son statut constitutionnel. Telles sont les mesures à prendre sur-le-champ, c'est-à-dire immédiatement:

- une activation flexible du Fonds européen de solidarité;
- la mise en œuvre de l'article 100, paragraphe 2, du traité, qui prévoit un financement communautaire supplémentaire en cas de catastrophes naturelles;
- la participation de la Commission et de l'Agence européenne pour l'environnement au projet d'un plan stratégique pour la restauration des zones incendiées;
- l'adaptation des troisième et quatrième programmes-cadres communautaires d'appui pour réparer les dégâts;
- la dérogation aux règles communautaires s'agissant des quotas sur l'agriculture et l'élevage, l'aide gouvernementale et les exonérations fiscales.

Pour conclure, nous sommes reconnaissants de l'aide que nous avons reçue de la part des États membres ces jours-ci. C'était vraiment inestimable. Cependant, je ne pense pas que cela nous dispense de la nécessité de créer une force de protection civile européenne, comme le proposent M. Sarkozy et M. Karamanlis.

Edite Estrela (PSE). – (PT) M. le Président, nous regrettons tous ce qui s'est passé en Grèce et au Royaume-Uni. Nous nous joignons à la douleur des victimes et espérons que des situations comme celles-là ne se reproduiront pas. Hélas, comme l'a souligné le leader de mon groupe, chaque année à la même période, le Parlement européen adopte une résolution déplorant les catastrophes naturelles qui se sont déchaînées pendant les vacances parlementaires et proposant des mesures qui tardent à se concrétiser.

Nous devons passer des paroles aux actes pour que cette situation ne se répète pas chaque année, comme c'est actuellement le cas, avec toujours plus de violence et un nombre croissant de victimes. Tous ces événements nous laissent penser que les risques augmentent compte tenu du changement climatique et du réchauffement de la planète. Il existe différents documents qui proposent des solutions – on a déjà évoqué aujourd'hui le rapport Barnier et d'autres documents présentés par le Parlement et la Commission – non seulement pour améliorer l'efficacité du mécanisme de protection civile au niveau européen, mais aussi pour accroître les ressources au niveau national.

S'agissant des coûts souvent évoqués, il faut souligner que, lorsqu'un drame survient, il faut s'y attaquer et reconstruire les propriétés détruites, ce qui coûte de l'argent. Cela coûte nettement plus cher de guérir que de prévenir. Aucune des résolutions adoptées par le Parlement ne prévoit la création de cartes identifiant les zones à risque s'agissant des incendies dont il faut tenir compte en termes de planification et de développement.

Il faut également introduire différentes sanctions, comme l'interdiction de construire sur les zones brûlées pendant 10 ou 15 ans. Les États membres en ont la capacité nécessaire. Je vous rappelle qu'en 2003 et 2005, le Portugal a également dû affronter de terribles incendies et, cette année, il a heureusement pu aider la Grèce en envoyant des appareils pour lutter contre les incendies. Nous devons donc renforcer la coordination au niveau européen et améliorer les mécanismes au niveau national.

Il serait souhaitable que la Commission présente une directive relative aux incendies, comme elle l'a fait pour les inondations.

Je terminerai en souhaitant un prompt rétablissement au commissaire Dimas.

Antonis Samaras (PPE-DE). – (EL) M. le Président, je reviens aujourd'hui du Péloponnèse, qui a été touché par la catastrophe. Je suis allé visiter ma ville natale, Messinia, qui a été gravement touchée par les pires incendies de forêts que le siècle a connu. Il ne s'agit pas d'un simple brasier. Des centaines de foyers ont éclaté en même temps, partout, tout au long de la journée et de la nuit, dans toutes les directions.

J'ai vu des villages en flammes, des forêts, des cultures partir en fumée: les personnes âgées préfèrent brûler dans leur maison que les abandonner, et les pompiers sacrifient héroïquement leur vie en service. Au total, 65 personnes sont mortes en martyrs, dont la plupart en luttant pour sauver leurs maisons et leurs villages. Plus de 250 000 hectares sont partis en fumée. Des dizaines de milliers de riverains sont sans abri et toute la population est sous le choc. Au nom de ces personnes, je vous supplie d'apporter votre aide et votre solidarité. Donnez-leur l'espoir qui leur permettra de se remettre sur pied.

J'aimerais remercier le Parlement européen et la Commission, qui ont approuvé une série de propositions importantes du gouvernement grec. Je vous remercie personnellement et au nom de la commission des budgets, dont je fais partie. Demain, je déposerai des propositions et amendements pertinents supplémentaires.

L'Europe que nous construisons implique la solidarité et la confiance en soi. Les êtres humains touchés ont aujourd'hui besoin de la solidarité et de la confiance en soi que l'Union européenne peut leur offrir.

Ainsi, nous renforçons l'Europe elle-même, sa cohésion et la foi des peuples européens dans leur propre unité.

Richard Corbett (PSE). – (EN) M. le Président, la plupart des orateurs de ce débat ont évoqué, à juste titre, les incendies survenus en Grèce, dont l'ampleur et la fraîcheur dans nos mémoires sont d'une importance telle que même aujourd'hui, il nous est difficile de comprendre. Mais n'oublions pas que ce débat – et bien sûr la résolution que nous adopterons demain – porte également sur d'autres catastrophes naturelles qui ont eu lieu pendant la période estivale. Nous savons tous que leurs causes sont, à long terme, partiellement liées.

J'attire particulièrement votre attention sur les inondations qui ont touché plusieurs parties de l'Angleterre, dont ma circonscription du Yorkshire et le Humber. J'invite vivement la Commission et toutes les personnes impliquées dans le traitement des demandes d'aide qui ont été faites relativement au budget de l'Union européenne – et à la solidarité dont notre Union peut faire preuve – à s'assurer que dans tous ces cas, ces fonds seront mobilisés aussi vite que possible, sans aucun obstacle bureaucratique outre mesure. Tant que la décision est prise rapidement et que les personnes savent que l'argent est en route, il est possible de faire des projets même avant que l'argent n'arrive réellement. Il est également très important, sur un plan symbolique et politique, de faire ce geste de solidarité envers toutes les régions qui ont souffert cet été. Compte tenu du fait que de nouveaux événements encombrant notre ordre du jour et que ces événements commencent à s'effacer dans les esprits de ceux qui n'ont pas souffert directement, il faut que ces questions demeurent très clairement à l'ordre du jour et traiter ce qui doit l'être aussi vite que possible.

Ioannis Kasoulides (PPE-DE). – (EL) M. le Président, les scientifiques ont prédit que, dans quelques décennies, la Méditerranée deviendra un désert. La catastrophe environnementale que les incendies de forêt ont infligé à la Grèce, et à d'autres pays méditerranéens, suffisent à me convaincre que cette prédiction se réalisera si le réchauffement planétaire et les phénomènes météorologiques extrêmes se poursuivent.

Cette menace pour l'Union européenne doit être considérée avec le même sérieux que le terrorisme, l'immigration illégale, le crime organisé, etc. Dans l'Union européenne, nous devons donc agir de concert pour y faire face.

Je me réjouis de la déclaration de M. Špidla qui indique que la communication de la Commission est en cours de projet. J'espère que la Commission engagera le personnel le plus compétent et le plus spécialisé s'agissant de la protection des forêts et du contrôle des incendies de forêt pour améliorer les techniques du lutte contre les incendies.

Toutefois, je pense que l'Union européenne doit également encourager la recherche dans le développement de ressources aériennes de lutte contre les incendies capables d'opérer de nuit. Il est absurde que les appareils militaires doivent pouvoir opérer la nuit alors que les ressources aériennes de lutte contre les incendies utilisées contre une menace directe importante pour l'Europe tout entière ne le doivent pas.

Une question supplémentaire concerne le programme Natura 2000, dont nos forêts font partie. Nous devons examiner rationnellement ce programme, qui interdit la création de ceintures d'incendie et de voies d'accès pour les véhicules de pompiers. Le fait est que nous perdons des forêts en tentant de sauver quelques arbres. Réexaminons la question.

Enfin, je pense que ces études, qui doivent être menées dans toute l'Europe, doivent mettre davantage l'accent sur la reforestation et la restauration de l'environnement au lendemain de telles catastrophes écologiques.

Donata Gottardi (PSE). – (IT) M. le Président, mesdames et messieurs, les incendies de forêt ont hélas touché plusieurs pays européens, et ils ont même entraîné la mort de plusieurs personnes. L'Italie a encore été durement touchée cette année. Malheureusement, ce n'est pas nouveau; le phénomène prend de l'ampleur et, surtout, on ne peut pas le traiter d'urgence chaque année.

Très honnêtement, si nos propositions et nos revendications doivent s'avérer sensées et efficaces, nous devons commencer par souligner que, dans un grand nombre de cas, il ne s'agit pas de regrettables accidents, mais de véritables actes criminels: des crimes commis contre l'environnement, la population, la société en général et son avenir, perpétrés à des fins spéculatives. Ces crimes doivent être traités rapidement, efficacement et sévèrement, de manière dissuasive et bien planifiée.

Quel rôle peut jouer l'Union européenne aux côtés des États membres pour répondre à ces catastrophes et actes criminels? Quels outils peut-on mettre à disposition? C'est une bonne idée de créer une task-force européenne pour fournir une aide rapide par le biais d'opérations de sauvetage et en envoyant des ressources et de l'aide, mais nous devons adopter une approche plus large pour atteindre la racine du problème.

Nous devons lutter contre la criminalité et son système pervers de spéculation en introduisant une coordination législative entre les États membres s'agissant de la gestion du territoire et de l'utilisation prévue des zones sujettes aux incendies et à la destruction. Des limites temporelles doivent être établies pour servir de barrière à contre la construction illégale dans les zones de cultures et d'élevage. Il faut investir les ressources pour aider les communautés locales en créant un réseau d'information commun. Cela revient à placer la prévention avant l'application de la loi.

Rolf Berend (PPE-DE). – (DE) M. le Président, mesdames et messieurs, le débat d'aujourd'hui a indiqué clairement à plusieurs reprises que les récentes catastrophes naturelles qui frappent les États membres de l'UE, et pas seulement la Grèce, ont révélé que, outre les mesures qui s'imposent au niveau national, on constate l'urgente nécessité de disposer de meilleurs mécanismes de réaction en cas de crise dans l'Union européenne en général.

En tant que rapporteur pour le Fonds de solidarité, je suis déconcerté par le refus du Conseil de débattre de la version révisée de l'instrument de solidarité 2002, adopté il y a un an et demi par la Commission et le Parlement européen. Cette nouvelle version révisée représente un instrument plus flexible et régulier permettant d'apporter de l'aide: s'il n'est pas mobilisé aujourd'hui au titre de la présidence portugaise, au lendemain des récentes catastrophes, quand le sera-t-il? Les citoyens européens se demandent à juste titre pourquoi l'UE n'est pas capable d'agir plus rapidement? Quelle est la valeur de cette solidarité tant vantée entre les États membres? Selon moi, la réponse à cette question est définie par les situations de crise comme celle-ci.

La version du Fonds de solidarité adoptée par le Parlement européen en 2006 est un instrument solide et flexible qui sert les intérêts de l'UE, et son déploiement permettra aux personnes vivant des zones recevables de bénéficier d'une aide efficace et d'une solidarité fondée sur le soutien. Ce fonds n'est pas seulement un mécanisme visant à restaurer la normalité et la fonctionnalité, l'infrastructure et la vie socioéconomique; il envoie également - et c'est important pour l'UE - un message politique clair de la part de l'UE à l'attention des citoyens qui traversent une crise aiguë.

Il ne s'agit pas de doter le fonds de moyens financiers supplémentaires. Ce n'est pas une question controversée; il faut maintenir une ligne budgétaire nominale d'un milliard d'euros. À la lumière des récents événements, j'invite toutefois le Conseil - et la présidence portugaise en particulier - à concrétiser en priorité l'entrée en vigueur de cet instrument de solidarité révisé.

Manuel Medina Ortega (PSE). – (ES) M. le Président, je tiens à exprimer ma solidarité envers le peuple grec après la catastrophe de cet été et plus particulièrement mes condoléances aux familles des victimes.

Comme on l'a répété à de nombreuses occasions, les catastrophes naturelles ne sont pas réservés à la Grèce. Cet été en Espagne, nous avons subi en fait plusieurs incendies importants à Valence et dans les îles Canaries en particulier. Heureusement, les installations gouvernementales fonctionnent bien, les incendies ont été étouffés au moment opportun, et les institutions d'État s'occupent maintenant de l'indemnisation des victimes.

J'approuve mon collègue M. Galeote, et je suis ravi de son revirement plutôt tardif, pour dire que ce genre de débat ne peut pas servir à lancer des attaques contre un gouvernement en particulier. Les remarques formulées ici par les députés socialistes s'avèrent toujours appropriées et visent à exprimer la solidarité envers

la Grèce, sans exploiter la situation à des fins politiques. Je suis certain que le parti populaire se sentira en mesure de maintenir cette attitude dans les débats ultérieurs.

En tout cas, je pense que Dagmar Roth-Behrendt a très bien exprimé les choses: la compétence fondamentale relève toujours des États membres, mais des mesures peuvent être prises au niveau européen par le biais du Fonds de solidarité. Le commissaire, Mme Roth-Behrendt et d'autres intervenants ont identifié des retards dans le développement du Fonds européen de solidarité.

J'espère que le Portugal, un pays particulièrement exposé à ce genre de catastrophe, utilisera sa présidence pour approfondir le développement du Fonds de solidarité pour que nous puissions tous travailler ensemble à l'avenir pour éviter que de telles catastrophes se reproduisent.

Manolis Mavrommatis (PPE-DE). – (EL) M. le Président, nous avons connu des conditions sans précédent cet été en Grèce et il est regrettable qu'un drame aussi tragique doive frapper sur le plan humain. Toutefois, je dois aujourd'hui accorder une attention particulière à la menace que les catastrophes naturelles font peser sur les sites archéologiques. Les catastrophes naturelles, notamment les incendies de forêt de cet été en Grèce, ont endommagé des monuments d'une grande valeur pour le patrimoine culturel européen.

Ce fut une véritable torture d'observer le sauvetage du musée de l'Olympe antique et du site archéologique des premiers Jeux olympiques. Compte tenu de la météo, le feu n'a pas pu être maîtrisé avant d'atteindre le site archéologique. Malgré tous les efforts déployés, la végétation de l'antique forêt du Mont Chronos fut totalement détruite.

L'Olympe antique fait partie du patrimoine culturel mondial. C'est le berceau des Jeux olympiques, les jeux les plus importants de la Grèce antique. En tant qu'institution en l'honneur de Zeus, les Jeux rayonnaient dans tout le pays dans l'Antiquité et aujourd'hui, leur portée touche le monde entier. Outre les compétitions sportives elles-mêmes, les activités culturelles jouaient, et jouent toujours, un rôle clé dans l'événement.

L'Olympe antique est le berceau de la civilisation. J'accorde donc une attention particulière à la résolution. Enfin, dans ces conditions, permettez-moi de demander que les ressources soient notamment attribuées à de pareils cas, pour garantir que les monuments et les sites du patrimoine culturel européen soient protégés contre une catastrophe future et restaurés si le feu les a endommagés.

Evangelia Tzampazi (PSE). – (EL) M. le Président, nous parlons d'un drame sans précédent, de la perte de vies humaines, et d'une catastrophe économique et écologique. C'est une conséquence du changement climatique, des sécheresses et des températures élevées, comme d'un manque de prévention et de planification, et notamment d'un manque d'action coordonnée.

Nous devons prendre des mesures concertées immédiatement pour soutenir les victimes. La reforestation et la restauration des zones protégées doit commencer sur-le-champ. Nous devons également prévenir la transformation illégale de terrains en sites de construction.

Nous pouvons y arriver par le biais d'un réflexe européen, pour autant que nous mobilisions des fonds communautaires sans retard bureaucratique; que nous adoptions et mettions en œuvre une législation environnementale stricte pour protéger les forêts et les écosystèmes; que nous établissions une force de réaction rapide européenne indépendante; et que nous mettions en œuvre une stratégie européenne pour lutter contre l'impact du changement climatique.

Toutefois, nous devons également souligner les besoins des parties les plus défavorisées de la population, comme les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

J'aimerais remercier le commissaire Špidla pour nous avoir rappelé que nous devons intégrer des mesures anti-exclusion dans le plan d'action de la Grèce.

Marian-Jean Marinescu (PPE-DE). – (RO) M. le Président, l'Europe vit une tragédie à cause des catastrophes naturelles de cet été en Grèce: la perte de vies humaines et des milliers d'hectares de forêt détruits. Bien sûr, cela entraînera des conséquences extrêmement néfastes au niveau environnemental et économique. L'Union européenne était impliquée dans l'apport d'une aide humaine et matérielle/opérationnelle, et j'espère que l'expérience acquise contribuera à l'avenir de la protection civile européenne. La réalité montre que la création d'une force européenne permanente de réaction rapide s'avère nécessaire. Cela doit comprendre des équipes de réaction en fonction des différentes formes de catastrophe naturelle et organisées autour de centres régionaux pour réduire le temps de réaction. Nous devons également nous assurer qu'un mécanisme est en place pour mettre des moyens à disposition provenant du Fonds de solidarité. Outre les incendies dévastateurs

de cet été, l'Europe de l'Est, notamment la Roumanie, a connu une sécheresse extrême et, ces dernières années, des inondations ont également frappé plusieurs pays. En 2005, la Roumanie a connu les plus graves inondations de ces 20 dernières années qui ont touché toutes les parties du pays. La Roumanie a bénéficié d'une aide financière de l'Union européenne pour les projets développés dans les régions touchées, mais les moyens ont été débloqués tard par rapport au moment où ils auraient été les plus efficaces. Cet été, les températures anormalement élevées en Roumanie ont causé des décès, des centaines de personnes ont perdu connaissance, le Danube s'est asséché de moitié alors que, l'année passée, il avait inondé des dizaines de milliers d'hectares de terres, 10 districts ont été déclarés zones sinistrées, pour la première fois, l'alerte rouge a été déclarée. Il est évident que les États membres doivent adopter une approche commune s'agissant de la question du changement climatique. La commission du changement climatique doit tirer des conclusions claires le plus rapidement possible s'agissant des causes et des mesures qui s'imposent pour éradiquer ces causes.

Paulo Casaca (PSE). – (PT) M. le Président, je tiens à commencer en exprimant également mon soutien envers les victimes des catastrophes, des îles Canaries à l'Ouest, à la Grèce et la Bulgarie à l'Est. Comme d'autres l'ont fait, je tiens également à féliciter le travail des services de protection civile et notamment les pompiers qui se sont attaqués à ces catastrophes. Je me réjouis particulièrement de la déclaration du commissaire Dimas du 31 juillet dans laquelle il souligne l'importance du rapport de l'ancien commissaire Barnier et sa mise en œuvre pour que l'Europe puisse s'équiper comme il convient d'un mécanisme de protection civile capable d'apporter la réponse qui fait défaut.

Même s'il est vrai que la coordination existe, il ne faut pas oublier ses limites, par exemple, le fait que les différents appels lancés par la Bulgarie en juillet sont restés sans réponse.

La voie à suivre me semble très claire: la Commission doit utiliser le contenu du rapport pour développer sa propre proposition et, au Parlement et au Conseil aussi bien sûr, nous devons dûment examiner et suivre ces propositions, qui s'avèrent aussi importantes pour l'avenir de la protection civile européenne.

James Elles (PPE-DE). – (EN) M. le Président, il ressort très clairement de la proposition de résolution que l'Europe a subi des conditions météorologiques excessives, tant sur le plan de la chaleur que des inondations. Nous en avons beaucoup entendu parler. Bien sûr, tout comme mes autres collègues, je témoigne ma plus profonde sympathie à toutes les personnes qui ont souffert des incendies en Grèce. Il y a également celles, ainsi que M. Corbett l'a indiqué, qui ont été touchées par des inondations, ce qui est le cas dans ma circonscription. Je suis surpris que le commissaire européen n'ait pas relevé ce point. Après tout, nous sommes en train de parler de catastrophes naturelles, qui incluent aussi des inondations.

Dans mon pays, nous n'avons jamais eu des mois de juin et juillet aussi arrosés. L'*Association of British Insurers* estime que le montant des dommages pourrait atteindre jusqu'à 5 milliards EUR. Dix personnes ont perdu la vie, un nombre indéfini de maisons ont été détruites, d'innombrables entreprises ont subi des bouleversements et des infrastructures ont été réduites à néant. Par conséquent, il faudrait absolument que les inondations soient également comprises dans toutes mesures que la Commission souhaite proposer.

Monsieur le Commissaire, les personnes au niveau local se posent des questions telles que «L'UE peut-elle accorder des subventions qui s'accorderaient avec un financement national afin d'empêcher d'autres inondations en construisant des ouvrages de protection contre les crues?» Deuxièmement, «L'UE devrait-elle revoir sa directive qui empêche les déblais issus du dragage des cours d'eau et des ruisseaux de rester sur les bords de ces cours d'eau?» Lorsque nous examinons les prévisions pour le futur, il est incontestable que ces conditions vont probablement s'empirer. D'après les climatologues, les précipitations moyennes sur le plan national devraient augmenter d'environ 20 %, ce qui peut donner lieu à des chutes de pluie torrentielles extrêmes s'il se met à tomber l'équivalent d'un mois de pluie en l'espace d'un jour.

Dans ces circonstances exceptionnelles, les personnes susceptibles d'écouter les débats dans ma circonscription, dans celle de M. Corbett ou à travers le Royaume Uni seraient très satisfaites si vous leur garantissiez que les inondations seront prises en considération, comme nous l'avons indiqué dans le paragraphe 2 de la proposition de résolution de notre groupe, et qu'une aide leur sera accordée aussi rapidement que possible. En tant que rapporteur général du budget 2007, je peux vous assurer que je serai très attentif au fait que les fonds soient dépensés de façon appropriée et efficace.

Fernand Le Rachinel, au nom du groupe ITS. – Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi tout d'abord, au nom du groupe ITS, d'exprimer ma compassion et mon soutien aux familles des victimes ainsi qu'à tout le peuple grec.

Soixante-trois morts, des disparus, des villages détruits, 200 000 hectares brûlés – cela a été rappelé par mes collègues –, des dizaines de milliers de têtes de bétail calcinées, des conséquences sur l'économie nationale, et surtout locale, qui ne sont pas encore totalement évaluées, c'est le triste bilan des incendies qui ravagent la Grèce depuis la fin du mois d'août.

L'Union européenne, comme d'habitude, va sortir son chéquier pour aider à reconstruire et, comme d'habitude, elle profite d'un drame pour proposer une extension de ses pouvoirs avec la constitution d'une force européenne permanente de protection civile. Mais cela n'aurait rien ajouté à la solidarité des pays européens qui ont envoyé hélicoptères, bombardiers d'eau et soldats du feu pour aider leurs collègues grecs. Comme ils l'ont fait, il y a deux ans, au Portugal et comme ils le feront à l'avenir à chaque fois qu'un État européen en aura besoin.

Et, comme à chaque fois, l'Union européenne occulte ses propres responsabilités. La politique de prévention des feux de forêt n'a plus de financement autonome et est désormais noyée dans le programme Life, programme qui se concentre sur la formation, la communication et le suivi statistique des incendies pour la petite partie qui concerne ce sujet.

Les Grecs sont en colère et ils ont raison, car l'ampleur de cette catastrophe est bien le résultat d'une série de dysfonctionnements humains: sous-bois mal entretenus, pompiers mal formés, matériel insuffisant, absence de coordination des opérations, politique de l'urbanisme inadaptée, demandes d'aide tardives et, surtout, absence de prévention. Cela est d'autant plus hallucinant qu'il s'agit d'un pays méditerranéen régulièrement soumis à des incendies et à la sécheresse et qui subissait sa troisième vague de chaleur depuis le début de l'année. Il n'a pas réalisé que, compte tenu de cette particularité climatique, il lui fallait mettre en place une vraie force aérienne de bombardiers d'eau.

Mais ce n'est pas seulement le gouvernement de M. Karamanlis qu'il faut montrer du doigt, même si son attentisme des premiers jours est particulièrement scandaleux: seulement mille pompiers, seulement quatre cent quarante militaires. Il faut mettre en cause également, et les responsables sont aussi ses prédécesseurs socialistes, le PASOK. La Nouvelle Démocratie et leurs alliés sont collectivement responsables de l'insuffisance des moyens humains et matériels disponibles pour la lutte anti-incendie mais aussi de l'absence de politique de prévention digne de ce nom.

La terrible catastrophe que vient de subir la Grèce n'est, hélas, que la démonstration de la faillite d'un système et les citoyens grecs vont avoir l'occasion, dans quelques jours, de sanctionner une classe politique compromise et de choisir d'autres décideurs politiques. Souhaitons qu'ils fassent le bon choix!

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. - (CS) Mesdames et messieurs, un débat sur une question aussi importante touche inévitablement d'autres sujets qui s'y rapportent directement ou indirectement.

Permettez-moi de formuler quelques commentaires généraux sur la solidarité européenne, sur le Fonds de solidarité et quelques événements qui peuvent nous donner des leçons à tirer pour l'avenir.

En 2002, j'ai eu l'occasion de diriger un pays frappé par de terribles inondations, comme la République fédérale d'Allemagne et l'Autriche. C'est l'ampleur de la catastrophe qui a incité à la création du Fonds de solidarité. Le drame s'est déroulé au mois d'août et les premiers versements sont arrivés en République tchèque au mois de janvier suivant. Je peux dire sans hésitation que cela s'est passé très rapidement: en partant de zéro, en formulant un concept politique, en créant la structure et en mettant l'aide en pratique. Cette aide était importante et notre pays l'a beaucoup appréciée.

Depuis, je suis tout à fait conscient de l'importance de la solidarité, non seulement en termes financiers, mais en général également. Je n'oublierai jamais ces pompiers danois et français et les nombreuses personnes des autres parties d'Europe qui ont joué un rôle pour nous aider à surmonter cette catastrophe.

Mon expérience m'a permis de réaliser qu'un pays peut être organisé au mieux, il y aura toujours des catastrophes qui dépasseront ses propres limites. Aucun pays ne peut maintenir en permanence le niveau de ressources nécessaires pour surmonter des situations aussi extrêmes. Je pense qu'il convient donc de s'efforcer de trouver des moyens qui nous permettent d'agir en pareil cas de manière coordonnée au niveau européen. C'est absolument essentiel. La forme concrète que cela prendra peut toujours rester ouvert à la discussion. Il semble toutefois évident que la capacité de réagir et de mobiliser toutes les ressources disponibles au niveau européen ou par le biais de l'UE s'avère très importante et reste insuffisante pour le moment. On évoque peu le fait que la Bulgarie n'a bénéficié d'aucune aide. La capacité était tout simplement épuisée. On n'a observé aucune délibération dissimulée: il n'y avait aucun appareil; on manquait de personnel formé.

S'agissant de l'aide accordée à la Grèce en particulier, il est clair aujourd'hui que le soutien est prêt. Il sera mis en œuvre à la demande du gouvernement grec. En tout cas, tous les organes de la Commission feront de leur mieux pour garantir que l'aide soit mise en œuvre le plus rapidement et efficacement possible.

Permettez-moi de répéter brièvement ce que j'ai indiqué dans mon discours d'introduction. Nous devons examiner le Fonds de solidarité qui, depuis sa création, a déjà été mobilisé dans 20 ou 30 cas au moins. Il a été créé à la suite des inondations. Il est intervenu ou a apporté son aide dans les cas de violents ouragans, comme Gudrun et Kyril. Il sera désormais utilisé pour apporter de l'aide s'agissant de ces incendies de forêt dévastateurs. Telles sont les possibilités du Fonds structurel, qui peuvent faire l'objet d'une restructuration en fonction de nouvelles expériences et de nouveaux besoins, et nous sommes prêts à le faire, galvanisés entre autres par la visite du commissaire Hübner en Grèce. J'ai appris une autre leçon importante, à savoir que l'expérience personnelle de pareilles catastrophes mérite une foule de documentaires télévisés.

Mesdames et messieurs, dans le débat qui nous occupe aujourd'hui, nous avons abordé les problèmes de la prévention du changement climatique, de la prévention des inondations, de la stratégie de la protection environnementale, de la planification et du développement urbain, et bien d'autres encore. Toutes ces questions sont interconnectées sans aucun doute. C'est pourquoi il est important de chercher des réponses au niveau européen et, après tout, c'est ce que nous faisons.

Mesdames et messieurs, permettez-moi de conclure mon discours avec quelques mots simples. La solidarité s'avère nécessaire, et quand vous en faites l'expérience, vous sentez, même dans les situations très difficiles, que vous êtes bien plus forts que vous ne l'imaginiez. Je vous remercie.

Le Président. - Avant de conclure le débat, je tiens à remercier tous les membres qui ont pris la parole, de tous les groupes politiques, pour leurs précieuses contributions. Je suis né à Peschici, un village du Sud de l'Italie qui a été très durement touché par les incendies de cet été. Trois des victimes qui ont péri dans les incendies venaient de ce village. Je comprends la douleur et la consternation exprimées par de nombreux membres et je vous suis tous reconnaissant d'avoir fait preuve de tant de détermination en l'espèce. J'espère que le Conseil fera de même en abordant les préoccupations du Parlement et de la Commission.

J'ai reçu cinq propositions de résolution au titre de l'article 103, paragraphe 2, du règlement⁽¹⁾.

Le débat est clos.

Le vote se tiendra mardi.

Déclarations écrites (article 142)

Jorgo Chatzimarkakis (ALDE), par écrit. – M. le Président, mesdames et messieurs, les images de ces graves incendies en Grèce nous ont hantés tout l'été. La Grèce n'oubliera pas l'aide rapide fournie par les pays de l'UE pour éteindre ces incendies et la proposition actuelle de l'UE aux fins de versements de soutien.

Toutefois, la Grèce a oublié un élément pendant des décennies, et cela m'amène à la cause de la récente catastrophe: à savoir la nécessité de créer un cadastre des terrains. L'UE oblige la Grèce d'agir en l'espèce depuis quelque temps, mais aucune mesure n'a encore été prise. Par conséquent, de grandes parties des forêts grecques sont restées des terrains communs, un no-man's-land en fait. Quiconque brûle une partie de la forêt pour y placer une cabane peut être certain qu'il n'y aura pas de retour en arrière; en effet, son geste sera légalisé après coup. La situation a fait de la pyromanie un sport national. L'UE souhaite aujourd'hui aider les Grecs, mais la Grèce doit se regarder dans le miroir et se taper sur les doigts si nécessaire. En particulier, cela signifie que si la Grèce ne finalise pas son cadastre des terrains pour le 31 août 2008, non seulement les amendes accumulées - qui s'élèvent à plusieurs millions - devront finalement être payées, mais d'autres paiements devront être envisagés également. En tant que rapporteur pour la transparence des dépenses agricoles dans l'UE, je suivrai cela de très près.

Neena Gill (PSE), par écrit. – (EN) Même si je mesure l'ampleur des dégâts causés par les incendies de forêts en Grèce et déplore les vies perdues suite à cet événement, je dois insister sur le fait qu'il s'agit bel et bien d'une résolution sur les catastrophes naturelles. C'est la raison pour laquelle je suis déçue que le commissaire européen n'ait fait aucune référence aux inondations qui ont eu lieu au RU. Elles ont occasionné des dégâts généralisés à travers le pays ainsi que dans ma région, les West Midlands. Dans le Worcestershire, plus de 5 000 maisons et entreprises ont été touchées et plus de 2 000 personnes ont été déplacées en attendant.

(1) Voir procès-verbal.

Les effets sur les infrastructures sont importants, plusieurs routes ont été gorgées d'eau pendant plusieurs semaines et certaines ont complètement disparu. L'agriculture a également été sérieusement touchée, et les conséquences de ces inondations ne se limitent pas à la perte de produits puisque l'on relève aussi des pertes de récoltes, de pâturages ainsi que du rendement de l'année prochaine.

Par conséquent, j'invite vivement la Commission à garantir que la demande de subventions du RU, prélevées du Fonds de solidarité, soit également mise en avant afin d'atténuer certaines des conséquences immédiates des inondations. Il est impératif que les systèmes permettant un accès aux subventions soient rationalisés et que toute proposition d'un organisme européen visant à aider les États membres couvre également les inondations extrêmes.

Péter Olajos (PPE-DE), par écrit. – (HU) La catastrophe naturelle de cet été.

Le changement climatique a transformé l'été en une série de catastrophes. Des inondations, des sécheresses et des incendies de forêt records ont dévasté toute l'Europe. En Hongrie, une part importante des cultures de maïs est partie en fumée à cause de la sécheresse, et plus de 400 hectares ont été ravagés par les flammes dans les incendies de forêt même si les soldats du feu ont courageusement défendu leurs terres en Hongrie – et en Grèce également. Aujourd'hui, l'UE doit tirer les leçons qui s'imposent de ces terribles événements.

Je tiens à vous rappeler qu'on suspecte un acte de pyromanie, le fait d'allumer volontairement des incendies, s'agissant des brasiers en Grèce et en Sicile. Il est également très important que les dégâts causés par tout acte de pyromanie lorsque des biens naturels protégés sont endommagés ou détruits, n'entraîne pas de modification du statut officiel de ces zones. S'il est possible d'embobiner les autorités avec un simple mégot de cigarette jeté délibérément, et si des permis, des permis de bâtir par exemple, rejetés pour des raisons de protection environnementale, peuvent finalement être délivrés, alors toute l'Europe sera bientôt la proie des flammes. L'Union européenne et ses États membres doivent accorder une attention particulière à la restauration et à la reconstruction adéquates des zones dévastées.

Enfin, j'aimerais hélas attirer l'attention sur un petit défaut administratif. Alors qu'il était possible, avant de mettre en place une aide anticipée, d'obtenir rapidement des fonds de secours de la part de l'Union en cas de catastrophe naturelle, en l'espace de deux mois, cela prend aujourd'hui presque un an. J'espère que l'Union modifiera cette pratique et que l'aide sera délivrée à nouveau rapidement. N'oubliez pas que donner rapidement, c'est donner deux fois plus.

Richard Seebler (PPE-DE), par écrit. – (DE) La fréquence, l'ampleur, la complexité et l'impact des catastrophes naturelles ont augmenté considérablement à travers l'Europe ces dernières années. L'été 2007 fut marqué par de terribles incendies de forêt et de graves inondations, entraînant des dégâts matériels et environnementaux importants. Ces catastrophes naturelles ont prouvé une fois encore que les ressources nationales existantes atteignent leurs limites, sur le plan financier et technique. Un mécanisme européen de protection civile opérationnel et rapide s'avère donc nécessaire de toute urgence. C'est pourquoi j'en appelle à un engagement efficace de l'Europe et que j'invite la Commission à adopter les mesures appropriées.

Tout le monde se souvient des inondations qui ont ravagé l'Europe centrale en 1999, 2001 et 2005, et des dégâts qu'elles ont causés en Autriche et dans les pays voisins. Le fonds de secours de l'UE en cas de catastrophe naturelle fut créé en conséquence. L'heure est venue de rendre ce fonds aussi flexible que possible et de le mobiliser sans tarder. Le développement d'un mécanisme de réaction en cas de crise facilitera également une réponse rapide dans des situations d'urgence de plus grande ampleur.

Margie Sudre (PPE-DE), par écrit. – Je partage la position exprimée par la proposition de résolution qui nous est soumise, et exprime ma totale solidarité avec les populations grecques frappées par ce drame.

L'Union européenne doit apporter une aide conséquente à la Grèce, dans les meilleurs délais, et améliorer sérieusement ses capacités et ses moyens en termes de protection civile et d'intervention d'urgence.

Le climat a malheureusement été impitoyable dans d'autres territoires européens au cours de cet été. Ainsi, le cyclone Dean, avec des vents de plus de 200 km/h, est l'un des ouragans les plus violents à avoir frappé l'arc antillais depuis plus de 20 ans; il a causé des dommages considérables dans le domaine agricole et sur les réseaux électriques et de télécommunications à la Martinique et en Guadeloupe, deux régions ultrapériphériques de l'Union.

Je demande instamment à la Commission européenne de prendre les mesures nécessaires pour soutenir l'agriculture de la Martinique et de la Guadeloupe, et particulièrement les filières banane et canne à sucre,

après que les plantations de ces fruits ont été quasi intégralement détruites, avec des conséquences économiques, sociales et humaines très préoccupantes.

Le nouveau Fonds de solidarité et le programme EuropeAid renforcé doivent impérativement entrer en vigueur dès que possible.

17. «Mieux légiférer» dans l'Union européenne - Mieux légiférer 2005 : application des principes de subsidiarité et de proportionnalité - 13ème rapport annuel - Stratégie de simplification de l'environnement réglementaire - Implications juridiques et institutionnelles du recours aux instruments juridiques non contraignants (soft law) (débat)

Le Président. - Le point suivant concerne le débat commun sur les rapports suivants:

- A6-0273/2007 de Katalin Lévai, au nom de la commission des affaires juridiques, sur une meilleure réglementation dans l'Union européenne (2007/2095(INI));

- A6-0280/2007 de Bert Doorn, au nom de la commission des affaires juridiques, sur Mieux légiférer 2005: application des principes de subsidiarité et de proportionnalité - 13e rapport annuel (2006/2279(INI));

- A6-0271/2007 de Giuseppe Gargani, au nom de la commission des affaires juridiques, sur une stratégie de simplification de l'environnement réglementaire (2007/2096(INI));

- A6-0259/2007 de Manuel Medina Ortega, au nom de la commission des affaires juridiques, sur les implications institutionnelles et juridiques du recours aux instruments juridiques non contraignants (soft law) (2007/2028(INI)).

Katalin Lévai (PSE), rapporteur. – (EN) M. le Président, je souhaite tout d'abord remercier toutes les personnes qui ont contribué à mon rapport – Je leur suis très reconnaissante pour leur aide.

Ces dernières années, la Commission s'est de plus en plus souciée de la qualité de la législation de la Communauté, tant en termes de clarté que d'accessibilité, d'une part, et de son efficacité et des effets positifs sur les citoyens et les entreprises, d'autre part.

La Commission fait généralement référence à ces objectifs sous les expressions «meilleure réglementation» ou «mieux légiférer». En fait, une meilleure réglementation vise à optimiser les avantages d'une législation moderne, rationnelle et efficace, tout en minimisant ses coûts, de sorte que la croissance et, au final, l'emploi, puissent être garantis au plus haut niveau à travers l'Union européenne.

Il est incontestable qu'une meilleure réglementation est essentielle pour garantir un marché juste et compétitif, le bien-être des citoyens et la protection efficace de la santé publique et de l'environnement. C'est une part non négligeable de la Stratégie de Lisbonne puisqu'elle peut stimuler de façon considérable la productivité et l'emploi. Une meilleure réglementation, c'est une responsabilité partagée. Les lois communautaires sont transposées en lois nationales par les gouvernements et les parlements nationaux, et sont souvent appliquées au niveau régional et local. Il se peut que les lois soient progressivement embellies tout au long de cette chaîne allant de la conception à la mise en application. Mieux légiférer est donc une responsabilité partagée.

Plusieurs États membres procèdent aujourd'hui à des évaluations d'impacts, dont certaines sont des lignes directrices. Cependant, seul un assez petit nombre de pays réalise systématiquement des évaluations d'impacts intégrées à des fins de nouvelles propositions de lois.

Légiférer au niveau européen a considérablement réduit la lourdeur administrative. Une règle commune à appliquer dans tous les États membres est beaucoup plus simple et efficace qu'un tissu complexe de différentes règles au niveau national et régional. La législation européenne est efficace dans le sens où elle a supprimé les barrières néfastes à la concurrence ainsi que les règles nationales contradictoires. Le programme de simplification peut donc générer de réels avantages économiques et pas uniquement en allégeant les contraintes administratives. L'expérience des États membres prouve que les autorités publiques peuvent faire beaucoup pour réduire les lourdeurs administratives excessives de la législation. Selon la Commission, cette action stimulerait l'économie de l'UE d'approximativement 1,5 % du PIB et libérerait environ 150 milliards EUR pour des investissements.

Dans mon rapport, je soutiens l'objectif de garantir que l'environnement réglementaire est nécessaire, simple et efficace. En revanche, nous devons insister sur le fait qu'un tel procédé doit être totalement transparent et reposer sur la pleine implication du Parlement européen, soumis à un examen public et faire l'objet d'une consultation élargie et ouverte d'experts et de toutes les parties prenantes concernées – pas uniquement des gouvernements ou des entreprises, mais aussi des organisations non-gouvernementales.

De plus, je propose la création d'une commission d'analyse d'impacts. Il est plus que fondamental que ce comité, qui offrira des conseils et un soutien visant à développer une culture d'analyse d'impacts de grande qualité au sein de la Commission, agisse indépendamment des services chargés de l'élaboration des politiques. Cependant, cela ne signifie pas forcément que les analyses d'impacts doivent être réalisées par des experts qui n'appartiennent pas à l'institution. Il faut également que la commission d'analyse d'impact contribue à mettre en œuvre une méthodologie commune à toutes les analyses d'impacts.

En outre, je propose un projet spécial au sein de la procédure relative à l'analyse d'impacts dit projet d'«indicateurs sociaux», concernant en particulier des groupes cibles sensibles, par exemple les personnes défavorisées, les femmes, les minorités ethniques, les parents élevant leurs enfants, les personnes âgées, les malades chroniques et les personnes handicapées.

En résumé, je souhaite insister sur le fait qu'une meilleure réglementation vise une réglementation plus simple, claire et proche des citoyens, s'accompagne d'une analyse d'impacts continue et met particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables qui ne peuvent pas se défendre. La clarté, la transparence, la simplicité et l'allègement de la lourdeur administrative constituent peut-être les principaux éléments de mon rapport.

Bert Doorn (PPE-DE), rapporteur. – (NL) M. le Président, j'aimerais reprendre l'excellent argument de Mme Lévai. Il est bon que nous prenions le temps au sein du Parlement pour examiner la qualité de la législation et des règlements au moins une fois par an. Nos règlements et législation sont la carte de visite de l'Union européenne. Ils constituent le cadre dans lequel nos citoyens vivent et travaillent et au sein duquel les entreprises doivent fonctionner. Cela signifie que nous devons veiller à mettre l'accent sur leur qualité.

Où en est la situation pour le moment? Elle évolue dans la bonne direction. La Commission a avancé plusieurs initiatives. Un comité d'évaluation d'impact a été mis sur pied et il abat un travail considérable. Toutefois, cela ne suffit pas. Je l'ai déjà dit à maintes reprises: il nous faut davantage de transparence et j'en appelle une fois encore à la création d'un groupe d'experts externe pour déterminer si les évaluations d'impact de la Commission ont été menées en accord avec la méthodologie appropriée.

Nous avons besoin d'une révision, pas de bureaucratie. Mme Frassoni affirme sans arrêt: «Vous voulez plus de démocratie», mais je ne souhaite absolument pas de bureaucratie supplémentaire. Je souhaite simplement davantage de transparence et je pense que toute forme de transparence est une vertu au sein d'un gouvernement. Un avantage supplémentaire se dessine lorsque les évaluations d'impact sont menées à la suite d'amendements au sein du Parlement lui-même – et je dois dire qu'elles n'ont pas encore remporté de franc succès –, nous pouvons observer s'il est possible de les remettre à un organe indépendant de cette nature, plutôt qu'au comité d'évaluation d'impact de la Commission.

Le fait qu'il faille créer un groupe d'experts pour le problème des charges administratives représente un pas important dans la bonne direction. Il s'agit d'une évolution très positive qui doit jouer un rôle en matière de bureaucratie. Bien sûr, les experts qui composeront ce groupe sont un élément très important. Cela ne doit évidemment pas devenir une procession, ni un pseudo-parlement, mais un petit comité d'experts: donc aucun capitaine de l'industrie, aucun fonctionnaire, aucun homme politique, mais des professionnels ordinaires qui savent en quoi consiste une évaluation d'impact, qui connaissent la paperasserie et qui disposent d'une riche expérience en l'espèce dans leurs contextes nationaux.

La Commission a fixé un objectif clair: il faut réduire les charges administratives de 25 % d'ici 2012. C'est une très bonne chose, mais cela doit être un objectif absolu naturellement. Cela signifie qu'une réduction de 25 % doit être concrétisée à partir de maintenant et que les nouvelles charges administratives doivent être incluses dans le calcul et soustraites du résultat, sinon ce ne sera qu'une perte de temps.

J'aimerais encore souligner un élément qui mérite une attention particulière de la part de la Commission. Nous débattons actuellement d'une réduction des charges administratives, mais à l'avenir, nous devons également plancher sur la réduction des coûts de mise en conformité. Ceux-ci représentent les coûts que les entreprises et les citoyens sont contraints d'assumer pour se conformer à la législation et ils sont extrêmement élevés. Quand nous débattons des coûts des règlements, nous devons nous soucier aussi des coûts de mise en conformité, qui sont ignorés pour le moment.

Giuseppe Gargani (PPE-DE), rapporteur. – M. le Président, mesdames et messieurs, en novembre 2006, la Commission a adopté un document de travail, un rapport initial, sur les progrès réalisés dans la stratégie de simplification de l'environnement réglementaire, qui fait office de suivi d'une autre communication d'octobre 2005. Il s'agit d'une évolution importante qui, comme M. Doorn l'a indiqué très justement, poursuit un processus que nous avons nous-mêmes entamé en vue de réaliser la simplification au même niveau que la transparence, et qui représente un moyen transparent et compréhensible de légiférer.

Le document de travail a été approuvé par la commission des affaires juridiques, qui a fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de simplification introduit en 2005 comme je l'ai indiqué. Le programme comprendra notamment 43 refontes, et j'aimerais indiquer à la Chambre les chiffres suivants: 12 codifications, 8 abrogations et 46 autres mesures relatives à une simplification substantielle. Outre ceux-ci, 500 nouvelles initiatives législatives ont été ajoutées à un autre programme glissant consacré aux codifications en particuliers, dont quelque 200 d'entre elles en 2007 seulement.

À ce stade, j'aimerais distinguer quelques points, très brièvement naturellement, qui constituent l'essentiel de mon rapport, afin d'informer la Chambre de la situation réelle sur le terrain ainsi que de la pensée générale de la commission des affaires juridiques en général.

J'ai trois messages clairs à faire passer à la Commission. Je pense qu'il est important de préciser clairement qu'il est nécessaire, d'abord, d'inclure systématiquement des initiatives de simplification, à partir de maintenant, dans une partie spécifique du programme législatif et de travail; ensuite, d'y indiquer quelle priorité elle souhaite accorder à chaque initiative de simplification en particulier; et troisièmement, d'éviter la prolifération de documents reprenant les listes des initiatives de simplification, afin de disposer d'un cadre de référence le plus clair possible.

Je souligne donc une fois encore que la Commission doit faire preuve de cohérence par rapport à l'objectif de simplification qu'elle a souligné également. De même, la refonte doit devenir une fois pour toutes la norme en matière de technique législative. Dans l'ensemble, en tant que président de la commission à laquelle appartiennent nos collègues Mme Lévai, M. Doorn et M. Medina, je pense pouvoir dire que ces quatre initiatives réglementaires couvre la situation de manière exhaustive et qu'il est du devoir de la Commission d'y réfléchir.

Il serait donc toujours possible de disposer du texte réglementaire dans son intégralité, même en cas d'amendements spécifiques, en indiquant clairement les nouvelles parties et celles qui restent inchangées. Il s'agit d'un projet de texte essentiel pour le Parlement, car il permettra de rendre la législation communautaire plus lisible et plus transparente, et c'est ce que tout le monde souhaite.

Le document de travail de la Commission propose en fait d'utiliser les résumés initiaux de ses propositions pour mieux expliquer les objectifs de simplification. Cette initiative peut toutefois s'avérer contreproductive: si un résumé peut se justifier pour un texte discursif comme une communication, la même chose ne s'applique pas à un texte réglementaire, dont le résumé initial peut contenir quelques imprécisions. Il faut examiner ce point très attentivement.

Enfin, le rapport tente de souligner le signal fort de bonne volonté lancé par l'amendement du règlement du Parlement européen relatif à l'amélioration et à l'introduction, respectivement, de la procédure de codification (article 80) et une nouvelle procédure ad hoc pour les refontes (article 80, paragraphe a). Telles sont les questions que le Parlement doit examiner, je l'espère, de manière consensuelle et sans amendement dans l'ensemble, de sorte que la Chambre pourra indiquer son accord sur cette importante question demain.

Manuel Medina Ortega (PSE), rapporteur. – (ES) M. le Président, mon rapport est une contradiction, car j'ai utilisé une expression contradictoire: «instruments juridiques non contraignants» (soft law). La loi n'est pas non contraignante, la loi est coercitive. Le fait est que le jargon communautaire tend à utiliser cette expression: «instruments juridiques non contraignants».

Qu'est-ce que cela signifie? Cela concerne d'abord les documents produits par la Commission: certains sont interprétatifs, d'autres sont des actes d'exécution ou de simples documents préparatoires. Le problème est que compte tenu de la confusion et du manque de connaissances sur la nature du droit communautaire dans de nombreuses juridictions, y compris la Cour de justice elle-même, la force juridique est accordée aux documents «juridiques non contraignants».

Il s'agit d'une violation des principes juridiques fondamentaux des États membres de l'UE et de l'Union européenne en général. La seule légitimité actuelle s'agissant de la production de règles contraignantes avec une base juridique provient des désirs de la population aux niveaux national et européen, et les désirs de la population s'expriment normalement par le biais d'organes représentatifs tels que, en l'occurrence, le Parlement

européen, directement élu par le peuple, ou le Conseil, composé des gouvernements qui dépendent et sont élus par le peuple dans leurs pays respectifs.

Manifestement, la Commission a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre du droit communautaire en tant que gardienne de l'application des traités, mais elle doit le faire en collaboration avec les organes législatifs, et cela ne peut certainement pas remplacer les pouvoirs législatifs conférés par les traités au Parlement et au Conseil.

En commission des affaires juridiques, notre inquiétude porte d'abord sur le fait que nous ne souhaitons pas entraver le droit d'initiative de la Commission, ni les fonctions exécutives qui doivent être assurées par la Commission, nous ne souhaitons pas diminuer les possibilités de développement, mais nous pensons qu'il est important d'établir une différence conceptuelle entre les deux types d'instrument, et que lorsque la Commission estime qu'elle doit profiter de ce genre de mesure, elle doit établir la coopération au moins avec le Parlement, et certainement avec le Conseil, pour que les préparatifs aux fins d'une telle mesure n'entraînent pas de mauvaise interprétation, ni d'interférence.

Ce que la loi ne peut certainement pas être est ce qu'on appelle la «méthode ouverte de coordination». La MOC peut être un instrument extrêmement efficace pour atteindre les objectifs du traité, mais elle ne peut établir des obligations qu'entre les parties concernées. Cela équivaudrait à des contrats entre les parties, entre les agents sociaux, par exemple. De même, comme un accord entre les syndicats et les entreprises, par exemple, peut être contraignant pour les parties concernées, la MOC peut servir à rédiger ce genre de contrat, mais elle est sujette aux règlements communautaires et ne peut jamais les remplacer, et l'Union européenne en tant que communauté fondée sur le droit nécessite l'adoption de textes juridiques.

On ne peut donc presque pas dire que nous avons l'intention d'utiliser la méthode ouverte de coordination, car il s'agit d'un instrument efficace pour atteindre les objectifs de l'UE. Ce n'est pas un instrument efficace, car l'Union européenne ne peut fonctionner que comme un système juridique.

L'Union européenne n'a ni armée, ni forces de police, et elle fonctionne sur la base de l'approbation par les États membres d'une série d'obligations que leurs institutions doivent respecter, sous le contrôle de la Commission et de la Cour de justice. La MOC n'est toutefois pas une méthode juridique, il ne s'agit pas d'un instrument juridique destiné à produire des lois générales, et il ne faut pas confondre les deux concepts.

Comme M. Gargani l'a indiqué précédemment, la commission des affaires juridiques s'inquiète de cette tendance anti-loi au sein de l'UE. Le Parlement européen souhaite travailler aux côtés de la Commission pour atteindre ses objectifs, pour exercer ses fonctions exécutives et celles qui consistent à produire les textes juridiques. Toutefois, elle ne peut, et ne doit pas, excuser l'utilisation de techniques qui sont en désaccord avec le développement de l'État de droit, de la construction de l'UE en tant qu'entité juridique, une communauté qui doit afficher une hiérarchie de règles claire: une série de traités - que je continue d'appeler constitutionnels malgré tout - qui établit les lois fondamentales, et la législation communautaire couvrant tous les domaines où l'UE a un rôle à jouer, tout en respectant naturellement les principes de proportionnalité et de subsidiarité, mais en maintenant les compétences de l'Union et en établissant les mesures législatives à prendre, en se réservant pour les desseins des instruments d'exécution comme cette méthode ouverte de coordination ou tout autre instrument que la Commission estime devoir adopter pour atteindre les objectifs communautaires.

(Applaudissements)

Günter Verheugen, *Vice-président de la Commission*. - (DE) M. le Président, mesdames et messieurs, une meilleure réglementation est un projet hautement politique. Lors du dernier grand débat en l'espèce que nous avons tenu dans ce Parlement en avril de l'année passée, j'ai insisté sur le fait que nous voulions atteindre deux objectifs: d'abord, tenons à renforcer la confiance des citoyens dans l'ensemble du système de l'intégration européenne, et ensuite, nous devons établir des paramètres clairs et fiables pour l'économie européenne de sorte qu'elle puisse être source d'emplois et de croissance.

Depuis lors, nous avons bien progressé. Selon les sondages, le soutien du grand public pour l'intégration européenne est plus important aujourd'hui qu'il ne l'a été pendant longtemps, notre position économique a considérablement évolué et se porte bien, et nous disposons d'un large consensus pour poursuivre sur la voie que nous avons empruntée, sur la base de notre partenariat pour la croissance et l'emploi. Dans le cadre de cette politique pour l'emploi et la croissance, une meilleure réglementation est un pilier clé. Bien que la situation politique générale soit très favorable actuellement, nous ne devons pas réduire nos efforts maintenant; au contraire, nous devons exploiter l'élan actuel.

Après tout, l'ambiance peut changer à nouveau tout aussi rapidement, et nous nous leurrions si nous croyons que l'image de l'Union européenne a déjà fondamentalement changé. Les citoyens sont toujours attachés à l'idée que tout ce qui vient de l'Europe est toujours hors de propos, pompeux dans la portée et centraliste. Cette accusation est exagérée sans aucun doute, mais il est important de reconnaître que telle est la perception de l'opinion publique européenne. Nous devons donc travailler dur pour contrer ce réflexe.

Nous voulons une Europe des résultats. Nous voulons une Europe qui offre la sécurité, la prospérité et la protection environnementale dans toutes les sphères de la vie quotidienne. Cela doit se refléter dans toutes nos décisions pratiques, dans tous les domaines politiques, que ce soit la loi sur les produits chimiques, l'industrie pharmaceutique, les technologies de l'information ou l'agriculture. Ne commettez pas d'erreur: une meilleure réglementation n'est pas une campagne d'image. Nous avons complètement dépassé notre style politique et la façon dont nous préparons et examinons la législation. Je le répète: une meilleure réglementation ne doit pas être considérée comme un isolement, mais comme un élément d'une stratégie générale, une direction tout à fait nouvelle de la politique européenne.

Des tentatives similaires ont eu lieu dans le passé, mais le projet dont nous parlons présente deux caractéristiques très spéciales: sa portée et sa durabilité. Dans le passé, nous nous sommes concentrés sur des ajustements ad hoc. Aujourd'hui, nous avons toutefois élargi la portée du concept de «meilleure réglementation» pour qu'il embrasse l'ensemble du processus législatif européen, de l'évaluation de la nécessité d'une loi, avec des contrôles stricts de la subsidiarité, à une large consultation avec les groupes des parties prenantes, l'évaluation des impacts des politiques économique, sociale et environnementale, à la question de la meilleure application et mise en œuvre du droit communautaire. Toutefois, une meilleure législation ne se rapporte pas simplement à de nouvelles initiatives; nous sommes également en train de réexaminer l'acquis existant dans son intégralité pour déterminer où et quand il est possible de le simplifier et de le mettre à jour.

Le second élément nouveau concerne la durabilité, que nous poursuivons avec cette approche. Il ne s'agit pas d'une campagne exceptionnelle; comme certains rapporteurs l'ont déjà indiqué, il s'agit d'un processus profond et ambitieux, et il est mené dans la cohérence. Toutes les initiatives déposées qui n'ont pas été adoptées par la législature seront réexaminées régulièrement et retirées si nécessaire. Une révision se tient d'ailleurs actuellement en vue du programme de travail 2008.

Notre programme de simplification se poursuivra en 2007 et 2008 également et nous dévoilerons une série de nouvelles initiatives. L'issue sera la couverture progressive de tous les domaines de la législation de l'Union européenne. Nous déploierons toutes les méthodes dont nous disposons, telles qu'expliquées et soutenues par M. Gargani dans son rapport. La moitié des initiatives envisagées dans le programme de simplification sont déjà terminées avec succès, et nous continuerons de travailler d'arrache-pied jusqu'en 2009. Cela entraînera des avantages directs et tangibles pour nos entreprises, les pouvoirs publics et les personnes. Notre objectif est d'arriver à une situation où notre législation est tout à fait claire, compréhensible et conviviale et où elle tient compte des progrès technologiques.

À des fins de contrôle de la qualité et d'évaluation d'impact, nous avons créé le comité d'évaluation d'impact, qui fonctionne indépendamment des services de la Commission pertinents et qui apporte déjà une contribution positive. Je suis surtout reconnaissant envers Mme Lévai pour avoir apporté son soutien total à cet organe dans son rapport. Toutefois, j'aimerais également vous indiquer très clairement que nous nous sommes engagés à réexaminer le système l'année prochaine et que nous prendrons les mesures qui s'imposent, si nécessaire, sur la base des conclusions de l'examen. J'aimerais souligner ceci à la lumière des points importants soulevés par M. Doorn.

Une des principales priorités de cette année est de réduire les charges administratives pour les entreprises en conséquence des règles communautaires. À cette fin, nous avons déjà dévoilé 10 actions rapides, et grâce au rapide soutien du Parlement européen, deux d'entre elles ont déjà été mises en œuvre avec succès. D'autres propositions suivront.

Nous sommes actuellement en train de mettre en œuvre un contrôle exhaustif des charges actuelles; ce contrôle se déroule dans dix grands secteurs économiques, qui couvrent en pratique quelque 85 % de toute l'économie européenne. Cela nous permettra de définir le potentiel de réduction. Comme on l'a déjà établi, l'objectif est de réduire les coûts de 25 % d'ici 2012. J'approuve pleinement ce que M. Doorn a déclaré. Bien sûr, il est important de s'assurer qu'après avoir réduit les charges dans un domaine, une nouvelle législation ne crée pas d'autres charges ailleurs. C'est un point très important et je suis très reconnaissant envers le Parlement d'y avoir attiré l'attention.

J'espère que les États membres établiront de la même manière des objectifs ambitieux avant la fin de l'année, car ce projet ne peut aboutir que s'il est mené conjointement aux niveaux européen et national.

Naturellement, les parties prenantes ont un rôle important à jouer dans ce projet, et nous avons besoin de leur soutien. C'est pourquoi un groupe d'experts indépendant de haut niveau sera mis sur pied, représentant les petites et moyennes entreprises, les organisations de consommateurs et environnementales, dont le rôle est de conseiller la Commission sur les éventuelles mesures de réduction.

La Commission est extrêmement reconnaissante, et je le suis également, envers le Parlement européen pour son large soutien, exprimé dans les rapports dont nous débattons aujourd'hui. La Commission est particulièrement ravie que le rapport de Mme Lévai invite le Conseil et le Parlement à effectuer des évaluations d'impact systématiques pour les propositions d'amendements qui présentent des incidences potentielles importantes. Nous avons déjà approuvé ceci en novembre 2005 dans les approches interinstitutionnelles communes.

La Commission compte demander au Conseil et au Parlement de soutenir la proposition de M. Doorn et d'adapter ensuite les méthodes de travail pour que certaines tâches relatives à la simplification de la législation puissent être effectuées rapidement. Après tout, cela ne sert à rien de laisser le projet dans les tiroirs.

S'agissant des différents instruments regroupés comme instruments juridiques non contraignants (soft law) dans le rapport de M. Medina Ortega, la Commission souhaite insister sur le fait que la législation classique n'est pas toujours la solution la plus appropriée. Je tiens à souligner le principe une fois encore: il ne faut adopter des lois que lorsque cela s'avère absolument nécessaire. Nous disposons d'autres instruments dont l'application est clairement réglementée par les traités communautaires, ainsi que ceux qui servent uniquement à ouvrir la voie à une future législation. Au nom de la Commission tout entière, je peux vraiment vous promettre que pour tous les instruments que nous appliquons, nous respectons complètement les droits du Parlement et nous le tiendrons pleinement informé dans l'intérêt du respect mutuel entre nos institutions.

Permettez-moi de conclure en réitérant ce que le Président Barroso a indiqué devant ce Parlement en avril dernier, comme principe fondamental. La législation européenne est l'unique caractéristique qui définit l'Union européenne, comme nous sommes une communauté juridique. L'intégration européenne se fonde sur le droit. Le droit seul peut garantir les libertés dont les Européens jouissent aujourd'hui, et le droit seul peut fournir à l'économie des paramètres clairs et fiables. Les citoyens européens sont en droit d'attendre non seulement une meilleure législation, mais aussi la meilleure législation qu'il est humainement possible de produire.

PRÉSIDENTE: DIANA WALLIS

Vice-Présidente

Gunnar Hökmark (PPE-DE), *rédacteur de l'avis de la commission des affaires économiques et monétaires.* – Madame la Présidente, tout d'abord, j'aimerais remercier le rapporteur au sujet de la meilleure réglementation dans l'Union européenne, Mme Lévai, et la commission des affaires juridiques pour avoir accepté plusieurs des propositions soumises par ma commission, ce qui est très apprécié.

Il s'agit d'un domaine où il est très facile de se mettre d'accord sur notre objectif. Cependant, le débat ne porte pas sur ce point mais sur la façon d'obtenir des résultats. Le rôle de la Commission à cet égard doit être souligné. La commission des affaires économiques et monétaires a proposé que la Commission effectue un suivi annuel des résultats de l'allègement, de 25 %, de la lourdeur administrative d'ici 2012. Le rôle de la Commission est aussi important dans le sens où il permet la prise de décisions lors des débats sur la législation ou, par exemple, l'autorégulation ou la reconnaissance mutuelle. La Commission s'assure également que nous disposons d'une telle législation et – autre chose effectuée par la Commission – retire les lois qui ne sont pas cohérentes avec le processus de Lisbonne.

Nous souhaitons que la Commission considère le processus Lamfalussy comme une bonne expérience qui a ouvert les marchés financiers en harmonie avec la réalité. Cependant, nous souhaitons également souligner les propres responsabilités de la Commission dans ses relations directes avec les citoyens, pour garantir une simplification et une meilleure réglementation concernant le financement de la recherche, les aides non remboursables, les aides d'État, les subventions de différentes sortes et les passations de marchés. La Commission n'a pas un rôle particulier à jouer dans ce domaine. Nous souhaitons également que la Commission revienne sur l'idée d'accorder aux citoyens le droit d'intenter une action lorsque les États membres s'adonnent à une surréglementation. Il est essentiel d'avoir un contrepoids à la bureaucratie de plus en plus

importante de toutes nos autorités locales et nationales et, on serait tenté de dire, des institutions de l'Union européenne. Une des façons de parvenir à cela serait d'accorder aux citoyens le droit d'agir en justice.

Ole Christensen (PSE), rapporteur pour avis concernant l'avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales. – (DA) Madame la Présidente, l'environnement réglementaire dans lequel baignent les entreprises est un facteur déterminant de leur compétitivité, de leur croissance durable et de leur performance en matière d'emploi s'agissant de la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. Comme je l'ai déjà indiqué en commission de l'emploi et des affaires sociales, nous soutenons naturellement le fait de supprimer la législation superflue, mais nous devons nous assurer que la législation que nous retirons soit effectivement superflue. De mon point de vue en tant que membre de la commission de l'emploi et des affaires sociales, la réponse dépendra selon que la qualité des emplois s'améliore ou se détériore.

Je soutiens une meilleure réglementation uniquement si l'intention est de rendre la législation plus transparente et flexible, et pas si cela implique réellement une déréglementation. Mais il est essentiel que cela se fasse sans nuire à la santé, ni à la sécurité des travailleurs. L'objectif de réduction de 25 % qui a été fixé sème toutefois le doute, car la décision a été prise au hasard. Si la législation s'avère superflue, nous ne devons pas nous arrêter à 25 %. Dans l'ensemble, j'approuve toutefois pleinement l'objectif de l'exercice, et je reconnais que les charges administratives inutiles de l'UE sape l'efficacité et la crédibilité de la législation communautaire. J'invite la Commission à exploiter davantage le dialogue social, un outil important pour atteindre l'objectif d'une meilleure réglementation.

Elsbeth Attwooll (ALDE), rapporteur de l'avis de la commission du développement régional. – (EN) Madame la Présidente, je vais parler en particulier du rapport de Mme Lévai. Je la félicite ainsi que la commission des affaires juridiques pour son excellence et les remercie vivement d'y avoir inclus l'esprit et la lettre de notre opinion.

Même si la responsabilité finale de la conformité avec la législation communautaire revient aux États membres, répondre à toutes les exigences est largement dévolu aux autres organismes tels que les autorités régionales et locales et les agences spécialisées. Cela pourrait signifier garantir leur propre respect et/ou celui des réglementations et des directives similaires. De plus, s'agissant de certaines directives, les régions constitutionnelles ont un rôle à jouer dans le processus de transposition.

La commission du développement régional souhaite donc souligner l'importance d'une consultation généralisée à toutes les étapes du processus législatif ainsi que la préparation d'analyses d'impacts afin de permettre la prise en compte des variations nationales, régionales et locales. Nous mettons également l'accent sur l'importance de diffusion de l'information. Nous demandons notamment une directive préalable sur la transposition des directives ainsi qu'une disposition sur les grandes lignes de mise en application s'agissant des réglementations. Le Vade Mecum sur l'Aide d'État produit par le DG Concurrence est un modèle de ce dernier.

Nous demandons également un langage clair et compréhensible dans la législation et ainsi que des tableaux de correspondance relatifs à la transposition des directives de façon à atténuer le risque de surréglementation. Grâce à ces mesures ainsi qu'aux autres préconisées dans le rapport – en fait, dans l'ensemble de nos quatre rapports – nous pensons que nous ferons beaucoup pour parvenir à une meilleure réglementation au sein de l'UE.

Andreas Schwab (PPE-DE), rapporteur pour avis concernant l'avis de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. – (DE) Madame la Présidente, mesdames et messieurs, permettez d'abord de m'excuser. J'ignorais que l'orateur précédent était absent et que le temps de parole avait été modifié. Je vous remercie de me laisser m'exprimer maintenant.

J'étais le rapporteur pour l'avis de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs et après des délibérations approfondies, la commission a adopté cette position par consensus. Je tiens d'abord à souligner que nous avons convenu au sein de notre commission que les instruments juridiques non contraignants (soft law) – peu importe le nom qu'on souhaite attribuer à ces mesures qui s'appliquent de plus en plus fréquemment dans le droit européen, mais aussi dans les législations nationales – sont devenus une pratique très courante qui permet de réagir avec flexibilité et donc rapidement aux nouvelles évolutions, et c'est pourquoi il ne faut pas les critiquer en soi.

Nous approuvons aussi dans une certaine mesure que la Commission – pour parler au niveau européen – utilise les instruments juridiques non contraignants dans des cas particuliers pour éviter les occasions de participation du rapporteur tel que le droit le prévoit. Selon nous, il s'agit d'un problème important relatif

aux instruments juridiques non contraignants. Nous débattons également du fait que le Parlement a soutenu la plainte déposée contre la Commission dans une affaire, car nous avons constaté qu'une telle mise en échec avait effectivement eu lieu.

Nous pensons que le législateur rencontre les instruments juridiques non contraignants de si différentes manières aujourd'hui que nous devons distinguer clairement ce qui arrive réellement uniquement sur le marché sous la forme d'un livre vert, d'une part – en d'autres termes, il s'agit d'une simple planification en préparation d'une future législation – et d'autre part, ce qui s'avère réellement nécessaire aux fins d'une législation flexible dans le cadre des instruments juridiques non contraignants.

En tant que membres de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, nous ne distinguons aucun impact législatif direct de ces livres vert et blanc, mais nous pensons que lors de l'adoption d'une nouvelle législation, le législateur doit toujours adopter aussi une nouvelle décision.

Après tout, le débat ne se concentre pas simplement sur les instruments juridiques non contraignants, mais aussi sur les critères pour «mieux légiférer», et je pense que dans de nombreux domaines, nous n'avons certainement pas autant progressé que ce que les citoyens peuvent entendre dire dans les médias, et c'est pourquoi toutes les institutions concernées – le Parlement, le Conseil et la Commission – ont le devoir d'accélérer les progrès en l'espèce.

Gary Titley, au nom du Groupe PSE. – (EN) Madame la Présidente, je souhaite tout d'abord faire trois déclarations afin de définir le contexte de ce débat. Premièrement, nous ne devons pas oublier que la lourdeur administrative d'une personne constitue un texte de loi fondamental d'une autre personne. Deuxièmement, n'oublions pas, comme l'a mentionné autrefois le commissaire Verheugen, que 50 % de la lourdeur administrative liée à la législation européenne est imputable aux États membres. Enfin, ce qui est essentiel, c'est que l'Union européenne est elle-même un processus de simplification car en ayant un ensemble de règles au lieu de 27, nous avons considérablement réduit les coûts par rapport à ce que fut le train de vie avant l'adoption de plusieurs lois communautaires.

Ceci dit, la législation doit être claire, facile à comprendre et à appliquer, et doit s'adapter aux changements de circonstances, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé, et quelques fois, on se demandait si l'ensemble des efforts pour élaborer et faire appliquer un texte de loi ne l'emportait pas, d'une certaine façon, sur les avantages que l'on en tirait. C'est la raison pour laquelle je serais en faveur que la Commission fasse preuve de dynamisme et vise une meilleure réglementation et une simplification et, en particulier, la constitution d'une commission chargée des analyses d'impacts.

Il est essentiel que toutes les institutions aient un rôle à jouer dans ce domaine. Le Parlement ou le Conseil font bien de pontifier sur une meilleure réglementation tant que, lorsqu'il s'agit des amendements, nous analysons nous-mêmes les effets de ces amendements. Le Parlement a également une responsabilité à assumer dans l'étude de la législation existante et dans son analyse en profondeur afin de déterminer si elle a entraîné les effets désirés. Nous avons tendance à nous tourmenter pendant des mois sur tel ou tel amendement mais ne faisons souvent aucun effort pour savoir si la législation a produit les effets souhaités. J'espère donc que nous, membres du Parlement, pourront intensifier nos propres efforts afin de participer à ce processus.

Jan Mulder (ALDE). – (NL) Madame la Présidente, j'aimerais également commencer par remercier tous les rapporteurs pour leurs rapports extrêmement intéressants. Il est très important que le Parlement accorde une attention particulière en l'espèce et je partage entièrement la vue du commissaire selon laquelle de nombreux citoyens en Europe ont l'impression que toutes les mauvaises lois viennent de Bruxelles. Les parlementaires nationaux affirment bien trop souvent qu'ils n'y peuvent rien, que c'est Bruxelles qui leur impose. Nous devons tout faire pour réfuter cette affirmation dans les plus brefs délais.

C'est la première fois que j'aborde une question de la commission des affaires juridiques, et je m'exprime premièrement dans ce débat, car les sujets m'intéressent particulièrement. Je suis moi-même membre de la commission du contrôle budgétaire. L'année passée, en commission des budgets, nous avons approuvé une proposition que j'avais rédigée aux fins de la création d'un organe, un projet pilote, destiné à évaluer les charges administratives indépendamment de la Commission. Cela signifie donc que le Parlement a estimé que l'évaluation interne de la Commission ne suffisait pas. J'approuve totalement M. Doorn sur le fait que nous devons disposer d'un organe externe à la Commission qui évaluera les effets de la législation. Le texte du budget qui a été approuvé entre-temps par le Conseil et le Parlement doit servir de guide à la Commission pour prendre des mesures supplémentaires. La commission du contrôle budgétaire a également préparé un rapport qui a été adopté en plénière en juillet.

Nous soutenons l'objectif de réduction de 25 % des charges administratives et naturellement – et le commissaire et M. Doorn l'ont déjà confirmé également –, les lois que nous venons d'abroger ne doivent pas pouvoir refaire surface en catimini comme nouvelle législation. Il faut que nous réexaminions toute la législation avant 2013 pour voir si elle est redondante ou non. La Commission doit publier des rapports réguliers ou d'autres communications annonçant ce qui a été réalisé. Les actions de la Commission et les mesures prises pour réduire les charges administratives doivent être transparentes. Une réorganisation interne de la Commission peut d'avérer nécessaire.

Enfin, pour conclure ce que j'ai à dire, je tiens à remercier M. Verheugen pour l'extraordinaire coopération avec ses départements s'agissant du développement du projet pilote que la Chambre a adopté l'année passée.

Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk, *au nom du groupe UEN*. – (PL) Madame la Présidente, en prenant la parole au nom du groupe UEN dans ce débat sur «mieux légiférer» dans l'Union européenne, je tiens à attirer l'attention sur les questions suivantes.

D'abord, les auteurs soutiennent l'idée «mieux légiférer» destinée à améliorer l'efficacité, la compétence, la cohésion et la transparence de la législation de l'Union. Par conséquent, le processus doit respecter les conditions suivantes, et je soutiens ce point de vue:

- il est essentiel pour le Conseil, la Commission et le Parlement européen de travailler de concert en l'espèce;
- il faut tenir une consultation large et ouvert en l'espèce avec toutes les parties intéressées, y compris les entrepreneurs, les autorités locales et les organisations non gouvernementales, et j'aimerais insister sur l'importance d'une telle consultation;
- les organes communautaires doivent jouir de davantage de responsabilités dans le processus décisionnel et la transparence générale du processus doit être améliorée ;
- toute évaluation de la législation destinée à sa simplification doit toutefois accorder une importance équivalente aux questions économiques et sociales, et tenir compte des questions relatives à la santé et à la protection de l'environnement;
- en outre, le processus de simplification de la législation ne doit pas entraîner une baisse des normes prévues dans l'acquis actuel de l'Union.

Ensuite, les auteurs soulignent également que les expressions inutiles et floues doivent être évitées lors de la rédaction des dispositions juridiques. Le langage utilisé doit être direct et facile à comprendre. En même temps, la terminologie doit être précise et la certitude juridique assurée, de sorte que la législation de l'Union puisse être comprise par ses citoyens, qui sont aujourd'hui presque 500 millions.

Troisièmement, la décision prise au Conseil de printemps 2007 visant à atteindre une réduction de 25 % des charges administratives résultant de la législation de l'Union d'ici 2012 doit être chaudement encouragée. Nous ne pouvons qu'espérer que cet objectif soit plus réaliste et qu'il ait plus de chances de se concrétiser que les objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Quatrièmement, il faut également souligner que les rapports contenaient des propositions aux fins de solutions de remplacement concernant l'introduction d'une nouvelle législation. L'ancienne prévoyait l'autoréglementation ou la reconnaissance mutuelle des dispositions nationales, voire le choix de n'entreprendre aucune action législative. Toutes ces propositions méritent d'être prises en compte en profondeur s'agissant de l'augmentation spectaculaire de la législation de l'Union.

Monica Frassoni, *au nom du groupe des Verts/ALE*. – (IT) M. le Président, mesdames et messieurs, je tiens à remercier mes collègues pour leur travail acharné et soulever une autre question. Bien qu'il s'agisse d'une question hautement politique, comme l'a indiqué le commissaire Verheugen, elle s'avère également maladroite et souvent technique; très difficile à manipuler, notamment lorsqu'il s'agit de savoir ce que le terme «meilleure réglementation» peut vouloir dire pour les citoyens en pratique.

Je tiens à dire très brièvement que, s'agissant des rapports de M. Gargani et M. Medina, mon groupe approuve pratiquement tout. Toutefois, s'agissant des alternatives à la législation, je tiens à souligner, comme l'a fait le commissaire, la nécessité d'indiquer clairement que leur application s'avère extrêmement insatisfaisante, et je fais référence avant tout à l'autoréglementation et à la coréglementation. Comme M. Medina l'a indiqué, le principal est de se concentrer sur la valeur juridique et législative des actes.

M. Doorn est bien conscient que mon groupe et moi-même doutons de l'idée de concentrer toute notre attention sur la subsidiarité et la proportionnalité, c'est-à-dire sur le sujet initial de son rapport, et sur les coûts administratifs. Pour nous, la question des coûts administratifs est un problème mineur comparé à celui de la capacité général de nos règlements et de nos institutions à produire une législation claire, susceptible d'être appliquée de manière impartiale et équilibrée, il est ambigu et, surtout, il ne permet pas différentes interprétations. Débattre de ces aspects est au moins aussi important que de débattre des coûts.

En outre, comme M. Titley la déjà indiqué, l'existence de coûts administratifs élevés est manifestement un élément qui dépend principalement des États membres, et selon moi, on n'accorde pas assez d'attention à ces facteurs. Par exemple, j'aimerais savoir une chose: combien cela coûtera-t-il, M. Verheugen, de faire tout ce que l'on vous demande? Les commissions, les rapports, le contrôle: tout cela coûte de l'argent, et si nous voulons vraiment nous diriger vers la création de cette énorme structure, nous devons savoir combien cela va coûter.

Daniel Strojž, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (CS) M. le Président, M. le commissaire, je pense qu'il est très positif que nous débattions ensemble de tous les rapports qui renvoient au thème commun de la création et de la révision du droit communautaire secondaire.

J'aimerais commenter brièvement le rapport de M. Gargani. Je pense que le rapport est très bien dans l'ensemble et je recommande donc que la Chambre l'adopte. J'approuve pleinement la proposition selon laquelle la stratégie de simplification de l'environnement juridique doit afficher une priorité politique. En ce sens, je pense néanmoins qu'il est nécessaire de renforcer le rôle du Parlement européen dans le processus législatif. Selon moi, le Parlement devrait disposer de la même initiative décisionnelle que la Commission, ce qui aurait sans aucun doute un effet positif sur le processus de simplification et d'amélioration de la qualité de l'environnement juridique en Europe.

Je tiens également à émettre quelques réserves concernant les objectifs fixés par la Commission, qui stipule que non seulement la Communauté, mais aussi la législation nationale, doit être réduite de 25 % d'ici 2012. Le programme de simplification pour la période 2006-2009 prévoit 43 révisions, 12 codifications, 26 autres mesures et 8 abrogations. Mais en même temps, 500 nouvelles initiatives législatives sont prévues en matière de codifications uniquement. Cela me laisse penser que les plans de la Commission aux fins de la réduction de la législation communautaire secondaire ne sont pas réalistes.

Jens-Peter Bonde, *au nom du groupe IND/DEM*. – (DA) Madame la Présidente, je tiens à remercier la commission des affaires juridiques et le rapporteur pour leur rapport intelligent sur les instruments juridiques non contraignants (soft law) – une expression vulgaire qui n'existe heureusement pas en danois. Je suis rapporteur pour le même sujet en commission parlementaire jointe sur l'Espace économique européen, et nous soutenons totalement les conclusions de M. Medina Ortega. En 2005, les experts de la Commission en matière de marché intérieur ont produit une recommandation sur la protection des droits d'auteur pour les auteurs et compositeurs. Ce travail fut coordonné avec la Direction générale de la concurrence dans les affaires contre les agences de droits. La société danoise des droits d'auteur KODA est constamment menacée d'une amende de 10 % de son chiffre d'affaires depuis 1973. J'invite le président de la Commission José Manuel Barroso à intervenir pour défendre la diversité culturelle.

La recommandation et la concurrence entraînent une loi contraignante et des expropriations – ce qui représente une violation du droit communautaire, car cet effet ne peut être produit légalement que par le biais d'une législation. Un responsable non élu ne peut ni légiférer, ni exproprier par le biais de recommandations et de cas de concurrence. Au lieu de cela, il faut avancer une proposition de directive sur les droits d'auteur des artistes et les agences de droits, comme nous l'avons demandé dans le rapport Lévai. En tant que représentants du peuple élus, nous représentons les consommateurs de musique, les artistes, la radio, la télévision et de nombreuses petites et moyennes entreprises qui vivent d'un apport culturel diversifié. Nous rejetons la législation administrative qui profiterait à une poignée de multinationales. Les représentants élus doivent toujours être consultés avant que la Commission ne produise de telles recommandations.

Andreas Mölzer, *au nom du groupe ITS*. – (DE) Madame la Présidente, il est bien sûr souhaitable de viser moins de bureaucratie et plus de clarté juridique, et il est grand temps de nous débarrasser des anciens règlements et directives obsolètes. Si l'on pense à la directive «Sunshine» par exemple, elle fut principalement conçue pour limiter l'exposition des travailleurs aux rayons UV, mais quiconque refuse d'emblée de reconnaître au citoyen ordinaire un minimum de bon sens ne doit vraiment pas s'étonner des accusations concernant la folie réglementaire et la bureaucratie excessive de l'UE, que reflète actuellement la pléthore des agences communautaires qui fleurissent un peu partout.

Les citoyens sont certainement plus malins que l'establishment de l'UE voudrait nous le faire croire, et ils remarquent également qu'aux côtés du zèle réglementaire – la folie réglementaire légendaire –, une sorte de folie déréglementaire se produit, notamment lorsqu'il s'agit des droits et de la sécurité des citoyens eux-mêmes. Pour que personne ne puisse être accusé de discrimination, par exemple, les musulmans et d'autres groupes immigrants reçoivent constamment carte blanche pour enfreindre la loi, et en même temps, la demande en travailleurs qualifiés non européens fait peser une pression croissante sur le marché du travail pour éviter les accords collectifs et autres droits sociaux. Selon moi, c'est tout à fait inacceptable.

Les citoyens sont également accablés, à juste titre, par une Constitution qui a été négociée à huis clos pour ensuite être embellie artificiellement, et par l'absence de voie au chapitre lors des différents cycles de l'élargissement de l'UE. Selon moi, agir sous prétexte de rapprocher l'UE de ses citoyens ne peut nous détourner des véritables problèmes. Bruxelles doit apprendre à accepter quand les citoyens disent «non», et doit apprendre à fonder ses décisions sur la volonté du peuple. L'objectif à atteindre doit être une Europe fédérale de la subsidiarité, une Europe où la démocratie, l'État de droit et la transparence prévalent, une Europe à laquelle les citoyens peuvent à nouveau s'identifier.

Irena Belohorská (NI). – (SK) D'abord, j'aimerais me pencher sur la nécessité de codifications. On compte d'innombrables règlements législatifs dans l'Union européenne; cela touche un large éventail de rapports sociaux. Compte tenu de leur nombre impressionnant, ils sont trop complexes et peu pratiques. Les actes législatifs de l'UE ne sont pas uniquement destinés aux avocats: les citoyens ordinaires de l'Union européenne doivent travailler avec ceux-ci également. Il y a un problème et il concerne les liens entre ces actes et les actes législatifs nationaux.

Même si les citoyens de l'Union européenne recherchent une loi en particulier, ils ignorent souvent qu'il existe d'autres actes communautaires qui lui sont fondamentalement liés. C'est pourquoi je propose d'aborder la question de la codification des lois en détail pour que la recherche et leur application pratique qui en découle soient plus faciles.

Ensuite, j'aimerais me pencher sur les amendements déposés au Parlement européen. Selon moi, il n'est pas pratique d'enrichir le texte communautaire original avec des amendements qui n'ont souvent aucun sens. Certains d'entre eux n'ont aucun impact réel sur le sujet en question, se contentant de n'être que des modifications linguistiques. Certains élargissent la portée de la future loi dans une mesure telle qu'on constate une redondance de la législation et la confusion qui en découle. Il ne faut pas distiller la solution d'un problème dans plusieurs actes communautaires, car cela rend la situation moins claire.

Par conséquent, au moment de quitter le Parlement européen, un acte législatif modifié peut souvent avoir presque deux fois la taille du texte de la Commission européenne; cela ne simplifie, ni ne clarifie en rien les choses. La codification doit se fonder sur les principes d'efficacité, de rentabilité, de responsabilité, de transparence et de continuité.

Klaus-Heiner Lehne, au nom du groupe PPE-DE. – (DE) Madame la Présidente, mesdames et messieurs, au nom de mon groupe, j'aimerais faire trois commentaires sur des points de principe. Le premier concerne l'évaluation d'impact des propositions législatives. Je reconnais que des progrès importants ont été réalisés depuis 1999, lorsque le Parlement a pris l'initiative en l'espèce, et depuis 2003, lorsqu'un accord interinstitutionnel a été adopté, après avoir été négocié par notre président, M. Gargani. Cependant, des lacunes subsistent. Le Parlement exige – comme il l'a fait dans de nombreuses résolutions – que les évaluations d'impact des propositions législatives soient menées dans une plus grande indépendance. Je ne vous cache pas que, pour moi, nous devrions décider si nous devons créer une agence indépendante sur le modèle américain, qui est établie en dehors de la Commission et qui entreprend des évaluations d'impact de la législation conformément à la procédure normalisée, non seulement pour la Commission, mais pour toutes les autres institutions également.

Toutefois, un autre point clé fondé sur notre expérience en commission des affaires juridiques est que les évaluations d'impact ne sont pas effectuées en tant que norme pour chaque proposition de la Commission. Je peux citer deux exemples en particulier de la Direction générale de la justice et un de la Direction générale du marché intérieur qui me reviennent en mémoire.

Je pense également qu'il est important de tenir sérieusement compte de la possibilité d'effectuer les évaluations d'impact dans les procédures de comitologie également, car on observe souvent la bureaucratie être le fruit de décisions de comitologie et des charges qui y sont associées.

S'agissant des instruments juridiques non contraignants, le rapport de M. Medina Ortega bénéficie de mon total soutien. En effet, en commission des affaires juridiques, nous avons de plus en plus l'impression que la Commission européenne abuse des instruments juridiques non contraignants pour contourner le droit de codécision du Parlement. Il n'est pas acceptable que la Commission prenne des décisions en tant qu'organe législatif sur une proposition de la Direction générale de la concurrence pour lesquelles elle consulte le Parlement, même si ce n'est pas le cas pour les recommandations relatives au marché intérieur.

Pour terminer, j'aimerais attirer l'attention sur la question de la simplification. nous avons besoin d'un accord institutionnel sur la simplification de toute urgence, comme c'est le cas dans d'autres domaines, pour s'assurer que nous disposons d'une procédure efficace. Nous ne voulons pas ouvrir la boîte de Pandore et, au lieu de simplifier les choses, finir par tout compliquer davantage.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (PSE). – (PL) Madame la Présidente, il est heureux de constater que ces dernières années, la Commission européenne se préoccupe de plus en plus de la qualité de la législation de l'Union. La Commission s'efforce de garantir, d'une part, que la législation soit transparente et accessible, et d'autre part, qu'elle est efficace et qu'elle exerce une influence positive sur les citoyens et sur l'entrepreneuriat.

De meilleures lois accroissent les avantages d'une législation moderne et efficace tout en réduisant le coût de sa mise en œuvre au minimum. La communication de la Commission du 14 novembre 2006 sur une révision stratégique d'une meilleure réglementation dans l'Union européenne, avec l'objectif fixé visant une réduction de 25 % de la charge administrative d'ici 2012, représente une première étape importante sur la voie de la résolution du problème aux niveaux européen et national.

La communication souligne également la nécessité pour le Conseil et le Parlement européen de fournir des évaluations d'impact régulièrement s'agissant des principales modifications apportées aux propositions, d'accorder une plus grande importance aux propositions relatives à la simplification de la législation dans le cadre de la codification et de l'abrogation des actes législatifs obsolètes. En ce sens, il faut notamment créer un conseil spécial pour gérer les évaluations d'impact et renforcer la mise en œuvre de la législation communautaire par le biais des mesures préventives prises par les États membres des premières étapes de la mise en œuvre de la législation communautaire.

Dans le cadre du travail en cours sur une meilleure législation, il est essentiel que le Parlement européen soit impliqué dans le débat interinstitutionnel, et qu'il agisse en tant que colégislateur dans l'adoption des actes juridiques qui découlent d'un tel processus. Il est important de souligner les nouveaux principes de comitologie dans cette Chambre. Ils renforcent le contrôle du Parlement européen et du Conseil sur les compétences exécutives de la Commission, contribuant ainsi à la simplification de la législation communautaire.

S'agissant du rôle de la Commission, cette dernière doit davantage demander que recommander aux États membres de déposer des tableaux de corrélation aux fins d'inspection, notamment pour faciliter le contrôle du processus de transposition des directives dans chaque État membre. Il faut également inviter la Commission à introduire un langage intelligible et transparent dans les propositions législatives déposées, tout en maintenant la certitude juridique et la précision de la terminologie.

Leopold Józef Rutowicz (UEN). – (PL) Madame la Présidente, «mieux légiférer» est très important pour harmoniser l'action au sein de l'Union européenne. Je tiens à féliciter tous les rapporteurs pour leurs excellents rapports. Merci à Mme Lévai, M. Doorn, M. Gargani, et M. Medina Ortega.

Une tendance visant à gérer le plus de problèmes possibles par le biais de règlements juridiques est devenue évidente dans de nombreux parlements nationaux et dans cette Chambre également. Elle est souvent le fruit d'une croyance selon laquelle il est possible de résoudre les problèmes en préparant une disposition. Ainsi, nous tentons de tenir compte de tous les arguments, des lobbyistes et des intérêts spéciaux concernés. Par conséquent, les dispositions juridiques manquent de transparence et s'avèrent difficiles à comprendre pour les citoyens, les entreprises et l'administration. Au final, cela donne des documents énormes qui manquent de transparence et qui s'avèrent difficiles à transposer dans la législation de chaque pays.

«Mieux légiférer» doit impliquer l'utilisation des instruments législatifs en vue d'atteindre les objectifs fixés par le traité. La coréglementation et l'autoréglementation doivent servir à compléter les mesures législatives, mais uniquement lorsqu'ils proposent une portée similaire ou plus importante que les méthodes impliquées dans l'application de la législation.

Les questions s'agissant de «mieux légiférer» et d'éviter de gérer le plus de problèmes possibles par le biais de la législation ne sont pas nouvelles, mais il faut les gérer dans les plus brefs délais. L'évaluation des

conséquences législatives, la garantie d'une précision terminologique et un recours limité aux abréviations et aux considérants inutilement longs devraient entraîner une législation de meilleure qualité, plus moderne, rationnelle et efficace. La mesure entreprise réduira considérablement les coûts administratifs générés par le Parlement, les parties concernées et celles touchées par la législation introduite.

L'application des instruments juridiques non contraignants sur la base des pratiques communautaires représente un défi supplémentaire. Les instruments juridiques non contraignants ne garantissent pas une protection juridique totale; ce n'est pas contraignant et cela suscite des réserves juridiques. Il ne faut pas les utiliser à la place des actes juridiques dans les domaines où la Communauté jouit de compétences législatives. Les questions couvertes dans les études sont très importantes au point de vue pratique et nécessitent une mesure rapide supplémentaire. Le succès d'une meilleure réglementation dépendra en grande partie de la Commission européenne, travaillant de concert avec le Parlement et le Conseil.

Roger Knapman (IND/DEM). – (EN) Madame la Présidente, cette discussion commune regroupe quatre rapports qui ont soi-disant été compilés afin d'exposer les grandes lignes d'une meilleure réglementation au sein de l'Union européenne. Il s'agit certainement d'une contradiction dans les termes! Malgré les nombreux mots écrits et prononcés sur ce sujet, le cœur de cette question a été entièrement négligé. Le rapport de M. Doorn résume le mieux la position aveugle prise sur cette notion de meilleure réglementation. Après tout, ce rapport indique que le programme d'action de la Commission destiné à réduire les lourdeurs administratives de 25 % d'ici 2012 «ne peut [...] être assimilé à une déréglementation ni mener à un changement des objectifs politiques et du niveau d'ambition contenus dans la législation communautaire». Par conséquent, pas un seul rapport n'envisage la possibilité que ce qu'il faudrait, c'est moins de réglementation – ou même mieux, une absence totale de législation.

Ce concept ne sera pas saisi par ce lieu de délibérations uniquement parce que, si cette logique se poursuivait, la zone euro serait contrainte de reconnaître ce que nous savons depuis plusieurs années: l'UE est synonyme de mauvaises nouvelles pour les entreprises.

Roger Helmer (NI). – (EN) M. le Président, puisque nous débattons sur une meilleure réglementation, nous devons d'abord rappeler l'ampleur du problème. Personne ne pourrait imaginer que l'on puisse diriger une économie moderne sans réglementation mais, de la même façon, une surréglementation peut être extrêmement préjudiciable, et les propres chiffres de la Commission le démontrent. Dans une interview pour le *Financial Times* l'an dernier, le vice-président de la Commission, M. Verheugen, a déclaré qu'il avait effectué une nouvelle estimation des coûts annuels de réglementation pour les économies de l'UE, laquelle s'élevait à un montant incroyablement de 600 milliards EUR! Ce chiffre correspond à environ 5,5 % du PIB de l'UE.

Mais qu'en est-il des avantages commerciaux reconnus du marché unique? Encore une fois, nous pouvons nous tourner vers les chiffres de la Commission. La Commission a estimé les avantages commerciaux à 160 milliards EUR par an. En d'autres termes, le coût de la réglementation européenne est plus de trois fois supérieur aux avantages du marché unique. Le système réglementaire de l'UE nous rend tous de plus en plus pauvres et nuit à notre compétitivité face à la mondialisation.

Je crains que toutes ces discussions autour d'une meilleure réglementation ne soient qu'un langage codé en faveur de «davantage de la même situation». Nous n'avons pas besoin d'une meilleure réglementation mais de moins de réglementation.

J'ai une proposition réaliste à vous faire: acceptons de n'adopter aucune nouvelle législation au cours de la prochaine session parlementaire. En revanche, libérons tous les pouvoirs des institutions européennes sur la mission de déréglementation. Procédons aux analyses d'impacts, consultons les industries puis démantelons la législation qui nous retient.

La Présidente. (EN) Merci M. Helmer. Autant que je sache, lorsque je me suis levée ce matin, j'étais toujours du sexe féminin!

Georgios Papastamkos (PPE-DE). – (EL) M. le Président, j'aimerais me pencher sur les amendements que j'ai déposés en commission des affaires constitutionnelles et qui ont été ajoutés au texte de l'avis de la commission sur l'utilisation des instruments juridiques non contraignants.

Une loi «non contraignante» ou «permissive» est une forme largement acceptée de politique réglementaire européenne commune fondée sur le dialogue impliquant la coordination, la coopération, la négociation et la hiérarchie. Ma principale observation est que les instruments juridiques non contraignants, qui ne sont pas de nature juridiquement contraignante, mais qui produisent néanmoins des résultats juridiques indirects

certain, se sont révélés adéquats pour une réglementation efficace de certains domaines de l'activité communautaire – dans le cadre des traités communautaires, naturellement, et des conditions prévues par ces mêmes traités.

Je pense également que les instruments juridiques non contraignants doivent être utilisés comme instruments préparatoires pour les actes législatifs contraignants. Ils sont remplacés lorsque les actes législatifs formels entrent en vigueur, et ils contribuent à l'interprétation et à l'application de la législation communautaire.

Cependant, j'aimerais insister sur le fait que le recours excessif aux instruments juridiques non contraignants impliquerait une transformation du modèle communautaire européen unique en une organisation internationale traditionnelle. Les instruments juridiques non contraignants ne doivent pas servir de substituts lorsqu'il s'avère essentiel d'adopter une législation communautaire contraignante – sujette naturellement aux principes de la subsidiarité et de la proportionnalité.

Comme je l'ai souligné dans un de mes amendements adoptés, la Commission doit faire un effort particulier pour garantir la transparence, la visibilité et le responsabilité publique dans la procédure d'approbation des actes communautaires non contraignants, et garantir une utilisation accrue de l'évaluation d'impact dans le processus décisionnel.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). – (RO) Madame la Présidente, M. le commissaire, le Conseil européen de printemps proposait de réduire la bureaucratie nationale et communautaire de 25 % d'ici 2012. Les États membres doivent développer un plan de quantification et de réduction des coûts administratifs, en évitant la surréglementation lors de la transposition de la législation communautaire dans le droit national. Pour garantir une meilleure réglementation, les propositions visant à simplifier la législation, réduire le nombre d'actes normatifs et s'en tenir aux règlements absolument nécessaires doivent avoir la priorité. Les instruments législatifs non contraignants doivent être élaborés en collaboration avec les institutions démocratiques, utilisés avec le plus grand soin, mais sans remplacer le droit communautaire, si nécessaire. Pour créer une législation facile à comprendre et à appliquer, des études d'impact et la consultation des parties concernées s'avèrent essentielles, notamment s'agissant de l'impact social des propositions législatives. Les technologies de l'information doivent être utilisées pour réduire les coûts administratifs et garantir la transparence du processus législatif. Le futur traité européen permettra aux citoyens de l'Union européenne, par le biais des parlements nationaux, d'exercer un contrôle du respect du principe de subsidiarité dans le cadre des propositions législatives.

Marek Aleksander Czarnecki (UEN). – (PL) Madame la Présidente, *dura lex - , sed lex* est une expression latine que la plupart des avocats connaît probablement très bien. Elle signifie que la loi est dure, mais c'est la loi. Aujourd'hui, nous nous concentrons sur les instruments juridiques non contraignants, ce qui représente une approche particulière, mais sans être un acte juridiquement contraignant. Il s'agit de l'expression de déclarations et résolutions politiques, de déclarations du Conseil, de conclusions de la présidence, mais ces dispositions ne sont pas contraignantes. Toutefois, les instruments juridiques non contraignants peuvent également être appliqués par la Cour européenne aux fins de l'interprétation des dispositions. Il s'agit donc d'un type de loi, bien que la Cour indique qu'ils n'ont pas la vocation d'être juridiquement contraignants même par rapport aux personnes à qui ils s'appliquent. En pratique, les tribunaux nationaux doivent donc tenir compte des recommandations lorsqu'ils règlent des litiges. Ces derniers contribuent à l'interprétation de la législation nationale adoptée, en garantissant sa mise en œuvre et en complétant les dispositions communautaires contraignantes.

Le rapporteur a fourni une analyse très critique des dispositions juridiques non contraignantes. En particulier, leur mise en œuvre par la Commission est jugée inappropriée. Le rapporteur souligne que, dans une situation où la Communauté jouit d'un pouvoir législatif, il conviendrait qu'un organe comme le Conseil ou le Parlement adopte un acte en tenant compte des principes de subsidiarité et de proportionnalité. J'approuve le rapporteur s'agissant du fait que le seul moyen de garantir la possibilité d'appliquer et de mettre en œuvre la loi et d'adopter les dispositions dans le cadre des procédures institutionnelles prévues par le traité.

Nils Lundgren (IND/DEM). – (SV) Madame la Présidente, pour servir de base aux fins de la coopération au sein de l'UE, les États membre ont signé plusieurs traités établissant les règles fondamentales qui régissent ce qu'est l'UE et ce que l'UE doit faire. On appelle cela le droit primaire et les institutions de l'UE ne peuvent pas prendre des décisions qui ne se fondent pas sur le droit primaire.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur la résolution du rapporteur Manuel Medina Ortega, qui prie la Commission d'éviter l'expression des instruments juridiques non contraignants. Comme nous le savons tous, ces instruments sont des documents non contraignants sur le plan juridique présentés par la Commission

pour clarifier les directives dans différents domaines politiques. Il est heureux, et non regrettable comme M. Ortega l'indique, que les États membres jouissent d'un droit de vote dans des domaines où la pleine harmonisation de la loi n'est qu'une utopie de fédéralistes. Le droit communautaire n'est contraignant que dans les domaines où les États membres eux-mêmes ont délégué les droits décisionnels à la Communauté.

Tadeusz Zwiefka (PPE-DE). – (PL) Madame la Présidente, je me réjouis du fait que, pour la première fois, les initiatives relatives à la simplification de la législation aient été ajoutées au programme législatif et de travail de la Commission de cette année. Un meilleur environnement réglementaire et une législation claire et efficace sont des conditions essentielles à la garantie d'une meilleure mise en œuvre du droit. Cela influencera également le taux de croissance économique et la création d'emplois, apportant ainsi une précieuse contribution au succès de la stratégie de Lisbonne.

Il faut également garder à l'esprit que dans de nombreux cas, la manière dont la législation communautaire a été établie jusqu'à présent a suscité dans l'esprit des citoyens des États membres l'émergence d'une image de structure bureaucratique éloignée. Cette structure est perçue comme se désintéressant des problèmes que rencontrent les citoyens ordinaires ou négligeant l'amélioration de leur qualité de vie, une situation que les Euroseptiques sont en train d'exploiter.

Il est clair que la simplification ne peut être confinée au niveau européen. Elle doit aussi se produire au niveau national, de sorte que les avantages de la simplification communautaire ne soient pas dilapidés à cause des règlements nationaux. Je soutiens fermement les appels lancés à la Commission européenne la priant de contrôler ce processus au niveau national également.

En soi, la simplification de la législation ne garantit toutefois pas qu'elle sera de meilleure qualité. Nous devons déterminer si les instruments juridiques non contraignants s'avèrent efficaces dans le cadre de la Communauté. Nous savons tous que le modèle actuel des instruments juridiques non contraignants impose d'entreprendre une transposition dans les systèmes nationaux. Non seulement cela se rapporte à des coûts plus élevés, mais cela exerce aussi une incidence importante sur la clarté et l'efficacité de la législation précisément au niveau national.

En outre, cela entraîne de graves problèmes en matière de jurisprudence, car cela augmente le délai d'attente compte tenu de la nécessité de poser des questions préjudicielles à la Cour européenne de justice. J'approuve la déclaration selon laquelle les instruments juridiques non contraignants s'avèrent trop souvent ambigus et inefficaces et qu'ils peuvent exercer un effet néfaste sur la législation communautaire et l'équilibre institutionnel. Ils ne doivent pas servir à remplacer une législation désirée, mais non adoptée.

Un système efficace d'évaluation d'impact des actes juridiques est une condition sine qua non pour garantir une législation communautaire et nationale efficace et de grande qualité. Je pense qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine, et j'aimerais profiter de l'occasion qu'offre ce débat pour souligner l'importance de garantir la totale indépendance de l'institution chargée d'effectuer les évaluations d'impact.

«Mieux légiférer» doit également être synonyme d'implication du Parlement européen dans le débat interinstitutionnel et en tant que colégislateur.

Andrzej Jan Szejna (PSE). – (PL) Madame la Présidente, je me réjouis du fait que nous accordons davantage d'attention à la qualité d'une législation communautaire appropriée. Cette dernière fait l'objet d'un contrôle en termes de transparence, d'accessibilité et d'efficacité. Il ne faut toutefois pas oublier que «mieux légiférer» comprend tous les aspects du processus législatif, du concept initial à son introduction et à sa mise en œuvre. En conséquence, en débattant d'une meilleure réglementation, nous devons également envisager tous les niveaux de l'administration. Il ne faut pas laisser la structure administrative se développer inutilement, avec toutes les charges que cela implique.

Cela s'applique non seulement à l'administration européenne, mais aussi à l'administration au niveau des États membres. Par conséquent, l'Union européenne et les États membres doivent lancer une stratégie ambitieuse destinée à réduire les charges administratives, sans oublier que ces charges découlent de la législation européenne et nationale. Il incombe toutefois aux États membres de préparer et de mettre en œuvre des programmes destinés à simplifier les actions administratives et de fournir des évaluations plus systématiques des incidences sociales et économiques de la mise en œuvre de la législation communautaire.

PRÉSIDENCE: PAN ADAM BIELAN*Vice-président*

Diana Wallis, *au nom du Groupe ALDE.* – (EN) M. le Président, je ne pensais pas que j'aurais eu à faire ce discours, je pensais que j'allais devoir vous l'envoyer plus tard mais je tenais absolument à participer au nom de mon groupe. De toute évidence, il s'agit de quatre rapports très importants sur une meilleure réglementation dont nous avons discuté. Même si c'est rare, je dois dire que j'éprouve une certaine sympathie pour nos collègues de l'aile droite de l'Assemblée lorsqu'ils disent que quatre rapports sur une meilleure réglementation ressemblent un peu à un argument massue, n'est-ce pas? Ne pourrions-nous pas avoir un rapport clair et simple?

J'aimerais concentrer mes remarques sur la question de la législation non contraignante et sur le rapport de M. Medina Ortega. La législation non contraignante est source de soucis. Recourir à la législation non contraignante peut être très utile mais cela peut aussi donner lieu à du flou, de l'imprécision et des difficultés. M. Medina Ortega essaie d'être très clair dans son rapport, ce que j'approuve, mais les législateurs souhaiteront toujours utiliser des méthodes réglementaires alternatives autres que le droit dans ses grandes lignes.

Nous devons reconnaître que l'État ne peut pas tout faire mais ceci étant, nous devons aussi être très clairs sur les dangers de l'emploi du droit dans ses grandes lignes. Premièrement, le droit dans ses grandes lignes, comme plusieurs de mes collègues de la commission des affaires juridiques l'ont déjà dit, a tendance à contourner le législateur, le Parlement et la démocratie – ce qui est totalement inacceptable. Nous devons être conscients de ce danger et s'assurer que cela n'arrivera pas. Nous avons eu un exemple très clair sur un projet de grande importance ayant rapport avec le droit des contrats européen, qui devait faire l'objet de nombreux débats au niveau politique. Mais en raison de la façon dont il a été traité, il nous a été présenté comme un instrument régi par le droit dans ses grandes lignes.

Un autre problème se pose en cas d'utilisation de méthodes non contraignantes ou alternatives ayant rapport avec la justice et l'accès à la justice. Si nous recourons à des méthodes alternatives – il est souvent question de mécanismes substitutifs de règlement des différends au niveau européen – une fois encore, elles ne sont pas soutenues par une structure d'État. Un électeur de ma circonscription est rentré dernièrement d'un autre pays européen où il était en vacances. Il était perdant s'il louait une voiture et était alors contraint d'utiliser un système alternatif, et la société de location de voitures n'en faisait pas partie. C'est dans ces cas-là que les systèmes non contraignants non soutenus par le droit dans ses grandes lignes font défaut à nos citoyens et ne rendent pas justice.

Si nous voulons qu'une UE rende justice tant dans le droit que nous élaborons que dans la façon dont il est accessible à travers les tribunaux, nous devons faire très attention à la législation non contraignante et nous assurer qu'elle est toujours soutenue d'une certaine façon par l'État.

Günter Verheugen, *Vice-président de la Commission.* – (DE) M. le Président, mesdames et messieurs, je suis reconnaissant envers le large consensus qui s'est dégagé de ce débat, mais je tiens à préciser certains points. Tout d'abord, une meilleure réglementation n'est pas synonyme de déréglementation. Je dois le démentir très clairement. Il ne s'agit d'une Commission de déréglementation: comme je l'ai indiqué, l'intégration européenne se fonde sur la loi, non sur l'abolition de la loi. Une meilleure réglementation porte très bien son nom: elle vise à améliorer la réglementation, à la rendre plus moderne, plus simple, plus transparente et surtout plus à l'écoute des besoins des petites et moyennes entreprises. Nous leur imposons souvent les mêmes charges qu'aux grandes entreprises, et c'est injuste.

J'aimerais notamment confirmer ce que Mme Frassoni a indiqué: il ne s'agit pas de réduire les normes. Si vous observez les nombreuses initiatives proposées jusqu'à présent par la Commission, vous ne trouverez pas un seul cas où la Commission a proposé de réduire un norme ou d'affaiblir le niveau d'intégration européenne qui a été atteint. Le but est uniquement d'atteindre les objectifs que vous – le Parlement européen – estimez nécessaire sur le plan politique, mais d'y arriver par le biais de moyens plus simples, davantage actualisés et moins onéreux. Je tiens à préciser cela très clairement.

Il semble qu'une grande confusion entoure les statistiques. J'en suis très étonné. Permettez-moi d'essayer d'apporter un éclaircissement. S'agissant de la simplification, il s'agit d'un programme en cours qui fait l'objet de constantes améliorations. La Commission planche actuellement sur 143 initiatives de simplification dont la moitié environ a déjà été adoptée; 67 initiatives ont été adoptées. Ces initiatives couvrent naturellement un grand nombre d'actes fondamentaux avec les règlements qui en découlent. Donc, si nous parlons de 143 initiatives de simplification, cela signifie que plusieurs milliers d'actes sont touchés. Ici, l'objectif et tel

que je l'ai décrit: réviser la législation existante et déterminer si elle est toujours appropriée aujourd'hui. Finalement, il est évident de devoir le faire après 50 ans d'intégration européenne.

S'agissant des coûts, c'est une toute autre histoire. Le fait que M. Helmer réitère fréquemment ses affirmations ne les rend pas corrects. Je suppose qu'il n'est pas présent, mais j'aimerais préciser ce point une fois pour toutes. Les charges administratives imposées aux sociétés sont définies comme des coûts générés par les entreprises européennes découlant de la tenue de leur comptabilité, et des obligations en termes de statistiques et d'informations, et de la législation européenne, nationale ou régionale. Elles représentent au total 3,5 % du produit national brut de l'Europe, même si cela couvre les trois niveaux: européen, national et régional. On observe une distinction sur l'origine de ces coûts: quelque 35 % d'entre eux sont directement imputables à la législation européenne, 15 % viennent de la transposition de la législation européenne dans le droit national, et le reste – 50 % – survient au niveau national.

Il est bien sûr faux d'affirmer, comme le fait M. Helmer, que l'UE coûte 350 milliards d'euros à l'économie et que le marché intérieur ne rapporte pas de bénéfices importants, de sorte que le coût de la réglementation européenne excède les bénéfices du marché unique. En ce sens, il s'agit d'un tour de passe-passe et il vise l'ignorance de la population; il ignore le fait que, par exemple, si nous n'avions pas de droit européen, nous serions toujours aux prises avec la législation nationale, même au Royaume-Uni, et, comme nous le savons, en grandes quantités. Cela coûterait certainement plus cher.

Permettez-moi de vous donner un exemple de la portée que la législation européenne offre à une simplification massive et aux économies potentielles. En Europe, nous comptons 1 400 textes législatifs techniques différents relatifs aux systèmes sans fil dans les 27 pays. Cela signifie qu'une entreprise au Royaume-Uni qui produit des systèmes sans fil spécifiques doit se familiariser avec 1 400 éléments de législation nationale. En accord avec la proposition de la Commission, ce Parlement a adopté la législation qui simplifie ces 1 400 dispositions pour les transformer en une législation unique. On peut calculer précisément les économies que cela implique pour les entreprises, mais le message général est clair.

La réduction de 25 % est tout à fait réalisable. Avec la proposition, nous vous avons fourni 10 actions rapides pour vous montrer que c'est tout à fait honnête d'un point de vue technique. Tout ce qu'il vous reste à faire est de parcourir les règlements existants pour voir quelles obligations existent en termes de statistiques, d'informations et de comptabilité et si elles s'avèrent toujours nécessaires dans cette mesure, sur la base de nos pratiques actuelles. Dans de nombreux cas, nous constatons qu'elles ne sont plus du tout nécessaires dans la même mesure, ou que les technologies de l'information et de la communication modernes les rendent vraiment plus faciles.

Nous atteindrons ces 25 %, et cela entraînera un gain de productivité pour l'économie européenne à hauteur de 1,5 % du PNB. Cela comporte naturellement une dimension macro-économique, car on ne compte pas beaucoup de programmes économiques dans l'Union européenne qui affichent un effet économique positif de 1,5 %. J'aimerais juste indiquer en passant que si tout se passe bien, nous observerons également un important effet de croissance si la nouvelle coopération transatlantique – levée des barrières commerciales dans les échanges transatlantiques – arrive à une conclusion heureuse.

Nous pensons qu'il est important de vous fournir cette explication de sorte que vous sachiez de quoi nous parlons. Je souligne tout ce qui a été dit s'agissant de l'évaluation d'impact. Il doit s'agir de mettre un point final et la règle de la Commission est la suivante: aucune nouvelle proposition sans une évaluation d'impact exhaustive, et aucune nouvelle proposition sans une évaluation d'impact examinée par le comité d'évaluation d'impact. Si cette règle fait l'objet de violations occasionnelles, le Parlement européen a parfaitement le droit, selon moi – sinon l'obligation – d'attirer l'attention sur ce point. Sans une évaluation d'impact, le législateur n'est pas en mesure d'envisager les issues pratiques de son action.

Même si l'évaluation d'impact révèle qu'une nouvelle proposition générera des coûts pour l'économie ou les citoyens, cela ne signifie pas nécessairement que la mesure sera abandonnée, car certaines choses sont plus importantes que les coûts. S'il s'agit de protéger l'environnement, lutter contre le changement climatique, réduire notre dépendance aux carburants fossiles ou promouvoir la santé de nos citoyens, les coûts sont importants. En pareils cas, nous devons faire ce qui s'avère nécessaire. Toutefois, la Commission est obligée d'informer pleinement le Parlement des conséquences sociales, environnementales et économiques de toute nouvelle proposition. C'est pourquoi une évaluation d'impact s'avère si importante.

Nous examinerons très attentivement les propositions avancées. Le point le plus important qui a été évoqué à plusieurs reprises dans ce débat est un élément que je soutiens pleinement: tout cela ne peut réussir que s'il s'agit d'un projet communautaire. Cela ne marchera pas si on l'envisage comme un conflit entre les institutions.

Cela ne fonctionnera que si les trois institutions – le Parlement, le Conseil et la Commission – le soutiennent conjointement et en font leur priorité. C'est le seul moyen de faire aboutir cette entreprise.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote se tiendra mardi.

18. Rapport d'activité EURES 2004-2005: Vers un marché du travail unique (débat).

Le Président. - Le point suivant concerne la question orale (<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=OQ&reference=O-2007-0038&language=PL> - B6-0136/2007) posée à la Commission par M. Andersson, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, sur le rapport d'activités EURES 2004-2005: vers un marché européen intégré de l'emploi.

Jan Andersson (PSE), auteur. – (SV) M. le Président, nous avons évoqué précédemment l'importance de la mobilité pour la croissance et l'emploi en Europe. Ensuite, nous avons parlé de la mobilité des travailleurs qui entreprennent une formation supplémentaire, recherchent un nouvel emploi dans leur propre pays, changent de profession par le biais d'une formation supplémentaire, et de la mobilité géographique au sein des pays, mais aussi de la mobilité géographique transfrontière. Si nous observons l'Europe, nous pouvons voir qu'elle est importante pour la croissance. Les pays qui affichent le taux de mobilité le plus important affichent également les taux les plus élevés de croissance et d'emploi en Europe. C'est très important.

Quelle est la situation en Europe? Eh bien, la situation varie considérablement d'un pays à l'autre, mais en même temps, nous pouvons observer des améliorations. Ces dernières années, nous avons constaté certaines améliorations. Je viens d'une région frontalière entre deux pays scandinaves où la mobilité n'était pas très développée au départ, mais elle s'est nettement accrue ces dernières années. Il est important pour la croissance et l'emploi que les personnes situées d'un côté d'une frontière nationale puissent se rendre de l'autre côté. Peut-être qu'ils ne trouvent pas d'emploi au départ, mais qu'ils en trouveront un de l'autre côté de la frontière. Cela augmente la croissance dans toute la région et c'est une bonne chose à long terme.

Mais de nombreux obstacles se posent. Je l'ai constaté dans ce travail. On constate des obstacles dans les différents systèmes de sécurité sociale, les impôts, etc., et dans le manque d'informations. S'agissant de l'information en l'espèce, nous jouissons d'une coopération en matière de services d'emploi, la coopération EURES. La coopération EURES s'est développée ces dernières années. En partie avec des limites particulières, mais peut-être avant tout grâce à son portail, qui permet aux citoyens d'accéder aux informations sur les emplois disponibles, mais aussi sur la situation en matière de sécurité sociale. Quelle est la situation s'agissant des impôts? Que dois-je faire si je m'apprête à franchir une frontière?

Dans le dernier budget au Parlement européen, nous avons fait passer une augmentation de 2 millions d'euros pour la coopération EURES. C'est pourquoi nous déposons la question orale et la résolution. Nous pouvons constater une série de nécessités en présence en vue d'accroître davantage la mobilité. Dans notre question orale, nous nous penchons sur les ressortissants des pays tiers. Elle est tournée vers l'avenir. Nous avons que l'Europe a besoin de travailleurs supplémentaires, non seulement des nationaux, mais aussi des ressortissants de pays tiers. Ils existent déjà et nous devons accroître la coopération – notamment avec les pays voisins avec lesquels nous entretenons une coopération limitrophe – et créer de meilleures opportunités pour leur permettre d'obtenir des informations pertinentes sur la situation de l'emploi, des régimes de sécurité sociale et d'impôts.

La deuxième partie concerne les travailleurs saisonniers. Depuis longtemps, l'Union compte des travailleurs saisonniers et ceux-ci ont aussi besoin d'informations de meilleure qualité sur la situation, les avantages sociaux, et les règles qui s'appliquent. Cela peut se faire par le biais du portail EURES.

Enfin, je tiens également à soulever la question de savoir si la Commission a des idées concernant l'amélioration de la mobilité dans les autres aspects. Nous avons longuement débattu des règles de transition et de la mobilité entre les nouveaux et les anciens États membres. Certains pays de l'UE appliquent toujours les règles de transition. J'espère que cette période sera la plus courte possible et que nous pourrions bientôt appliquer pleinement la libre circulation de sorte que toutes les dispositions de transition disparaîtront. Nous devons également tenter de regarder autour de nous et de voir quelle serait la situation en cas de mobilité renforcée pour les pays qui n'ont pas appliqué de règles de transition, car la mobilité n'est pas particulièrement étendue. Elle n'est pas très étendue et il existe probablement des raisons d'améliorer l'information en général. Si, espérons-le, les mesures de transition disparaissent, nous devons également améliorer l'information sur les

emplois vacants pour les travailleurs individuels, et sur ce dont ils ont besoin, sur ce qu'il faut apporter en termes de sécurité sociale, d'impôts, etc.

Telles sont les questions que nous avons posées à la Commission. Je sais que la Commission a les mêmes objectifs que le Parlement européen, mais que compte-t-elle faire?

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. - (CS) M. le Président, mesdames et messieurs, avant de répondre à chacune de vos questions, j'aimerais vous rappeler ce qu'est le système EURES.

Il s'agit d'un système unique dont le grand avantage repose dans la combinaison d'un réseau qui compte plus de 800 conseillers qualifiés et d'un portail efficace, facilitant un accès aux données et un échange de données interactif.

Depuis 2006, le portail EURES offre un accès aisé à toutes les offres d'emploi dans l'Union européenne ainsi qu'aux services d'emplois publics nationaux dans les pays de l'Espace économique européen dans les 25 langues européennes. En moyenne, le portail propose un accès à plus de 1 200 000 offres. En même temps, les conseillers EURES disponibles pour aider les travailleurs et leurs familles qui prévoient de profiter des opportunités qu'offre la mobilité.

J'aimerais à présent répondre aux questions une par une.

Je commencerai par votre première question concernant l'étendue éventuelle du système EURES aux ressortissants des pays tiers.

Comme vous le savez, EURES a été introduit au départ dans l'intérêt des citoyens de l'Espace économique européen en les aidant à trouver en emploi en dehors de leur pays et à accroître la mobilité. Actuellement, la Commission prévoit de rendre EURES accessible aux travailleurs d'autres pays également: cela répondra non seulement à leurs attentes, mais cela profitera également à l'Union. S'agissant du vieillissement de la population et de la chute démographique en Europe, nous devons nous préparer à des pénuries de main-d'œuvre en Europe dans un futur proche, ce qui touchera des secteurs clés de notre économie et de notre style de vie. En outre, le système EURES peut également contribuer à apporter une solution plus globale au problème de la migration en provenance des pays tiers.

Par conséquent, une nouvelle direction a été ajoutée aux principes généraux du système EURES pour la période 2007-2010, qui prévoit la possibilité d'élargir la portée des informations proposées par le biais du réseau EURES pour répondre aux besoins des travailleurs provenant des pays tiers.

Selon le plan d'action de la Commission sur la migration légale, nous voulons à présent analyser en détail les possibilités d'étendre le système EURES dans ce sens. Dans la phase initiale, nous pouvons envisager de compléter les chapitres existants en fournissant des informations sur les conditions de vie et de travail avec des informations adaptées aux besoins des citoyens des pays tiers qui souhaitent entrer sur le marché européen, et en fournissant ces informations dans les langues de ces pays également.

Votre seconde question concerne l'ajout des offres d'emploi saisonnier et temporaire à court terme dans le système EURES. Il est vrai que les premières analyses que nous avons effectuées pour le système EURES n'indiquaient pas la nécessité et le niveau de demande pour les emplois à court terme à l'étranger. Les statistiques dont nous disposons couvraient uniquement la durée minimum d'un an et la demande en matière d'emploi saisonnier ou d'expérience professionnelle et de niveau d'études n'était pas prise en compte.

Toutefois, après la recommandation du Parlement européen sur l'augmentation du budget EURES pour 2007, des recherches ont été menées au sein du système pour déterminer la nécessité, et la faisabilité, de prévoir un tel service. La réaction de plusieurs pays a été très positive. Certains partenaires ont déjà connu ce type de service dans les domaines du tourisme, de la construction et de l'agriculture. À l'avenir, lorsque des plans de développement futur du système EURES seront élaborés, la possibilité d'étendre ce service sera automatiquement examinée.

Concernant votre troisième question, la Commission estime également que la mobilité professionnelle et géographique peut jouer un rôle positif dans l'amélioration du fonctionnement du marché du travail européen, et il est donc important de soutenir et de renforcer la mobilité.

À cette fin, la Commission développe un plan d'action sur les résultats de l'Année européenne de la mobilité des travailleurs 2006, qui vise à accroître la mobilité au sein du marché du travail européen et à se débarrasser des principaux obstacles à son évolution future.

Ce plan d'action recommandera le renforcement du rôle du système EURES, en en faisant le principal instrument de soutien de la mobilité des travailleurs à travers l'Union européenne et en développant la sensibilisation à son sujet. Cela comporte trois objectifs principaux:

1. le renforcement de la dimension stratégique d'EURES en renforçant son potentiel analytique s'agissant des flux de mobilité et des modifications du marché du travail européen;
2. le renforcement de la qualité de ses services en proposant un service plus exhaustif aux travailleurs mobiles et à leurs familles;
3. l'accroissement de la couverture opérationnelle en renforçant ses relations avec les autres prestataires de services similaires – ou avec le secteur privé – et en ouvrant progressivement ses activités aux travailleurs des autres régions du monde, comme je l'ai déjà expliqué dans ma réponse à votre première question.

Votre quatrième et dernière question concerne les projets transfrontières d'EURES et le rôle qu'ils jouent pour aider les États membres à se débarrasser des mesures provisoires.

Le traitement des problèmes spécifiques qui surviennent dans les relations transfrontières a toujours été une priorité importante du système EURES. Nous comptons aujourd'hui 20 projets de coopération transfrontière, dont les derniers furent les projets entre la République tchèque et l'Allemagne, et entre la Slovaquie et la Hongrie. En outre, 14 études de faisabilité sont menées actuellement en vue d'identifier de nouveaux projets et services, que ce soit entre les nouveaux États membres, ou entre les anciens et les nouveaux États membres.

Toutefois, mesdames et messieurs, je pense que l'heure est venue d'oublier l'idée qui parle d'anciens et de nouveaux États membres: d'une certaine manière, l'Espagne et sans aucun doute un nouvel État membre, tout comme la Grèce, et je pourrais continuer. Je me demande pendant combien de temps encore nous allons utiliser ce genre de classification s'agissant d'États membres équivalents de l'Union européenne.

En tout cas, 14 études de faisabilité sont menées actuellement en vue d'identifier de nouveaux projets. Il s'agit de tous les projets pratiques conçus pour aider les citoyens – les employeurs et les travailleurs transfrontières – dans leur vie quotidienne. Les partenaires peuvent être des syndicats, des organisations d'employeurs, des services d'emploi publics ou d'autres participants qui travaillent au niveau local ou régional. Par le biais de ces projets, nous espérons faciliter l'échange de travailleurs entre les États partenaires et les encourager à prendre les mesures nécessaires s'agissant des mesures provisoires.

Mesdames et messieurs, je tiens à conclure en soulignant un autre aspect important du travail d'EURES, à savoir limiter la possibilité de dumping social. Il est évident que les personnes qui sont bien informées lorsqu'elles arrivent dans un autre pays sont dans une position plus solide que celles qui manquent d'informations. En ce sens, EURES est un outil unique et très efficace.

Philip Bushill-Matthews, au nom du Groupe PPE-DE. – (EN) M. le Président, je me permets de commencer par dire que j'approuve en grande partie les commentaires de mon collègue, M. Andersson, du côté opposé de l'Assemblée, mais je demande à ce que cela ne soit pas considéré comme un précédent pour de futures occasions. Il convient de noter que cette résolution a reçu un soutien significatif au sein de la commission. Nous, en tant que groupe, ne soumettons aucun amendement à cette résolution et j'espère que les collègues de tous les partis politiques et de toutes nationalités soutiendront ce qui est digne de l'être. Le principe de l'UE porte sur les personnes et consiste à offrir plus d'opportunités à davantage de personnes, et l'EURES à un rôle particulier à jouer dans la réalisation de ce concept.

Cependant, j'ai deux questions subsidiaires auxquelles le membre de la Commission peut répondre dans ses remarques complémentaires ou par lettre. Ce sont deux petits points mais, je l'espère, qui ne sont pas sans importance.

L'un concerne l'utilisation effective du portail. Si vous saisissez «mobilité professionnelle en Europe», vous tomber directement sur le portail EURES, qui est un très bon portail et facile à utiliser. Cependant, pour y accéder, vous devez taper les mots clés «mobilité professionnelle». Si vous saisissez simplement «emplois en Europe», vous obtenez une liste entière d'autres portails tels que Eurojobs, Jobpilot, Topjobs, Careers in Europe, etc. Ce sont peut-être des portails très intéressants mais le principal, c'est de se connecter à EURES. Par conséquent, ma question est la suivante: est-il possible de faire plus pour s'assurer que le portail soit plus utilisé par les personnes qui ne se rendent pas nécessairement dans les agences de recherche d'emplois mais qui souhaitent uniquement avoir eux-mêmes accès à l'internet.

J'en viens à l'autre point. Je constate que l'un des aspects de EURES – que j'approuve également – porte sur le sous-portail relatif à la formation tout au long de la vie, et il existe un portail dans ce domaine dénommé PLOTEUS. J'ai été intrigué lorsque j'ai entendu parler de PLOTEUS car ce portail, à la faveur des collègues qui, comme moi, n'en connaissaient peut-être pas l'existence jusqu'à aujourd'hui, est un portail sur les opportunités d'apprentissage à travers l'espace. C'est sensationnel, c'est vraiment un gros effort, pas uniquement en Europe mais à travers l'espace! J'étais en train d'étudier ce portail car, tandis que de nombreuses questions sur la mobilité ont un rapport avec l'offre d'opportunités pour nos amis et collègues de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale pour se déplacer vers l'ouest, je pense également qu'il faudrait prêter plus d'attention aux opportunités de déplacement de l'ouest vers l'Europe de l'Est et l'Europe centrale. L'un des blocages – et je parle clairement en tant qu'Anglais – concerne l'apprentissage de la langue et l'adaptabilité aux langues, et tout ce que le projet PLOTEUS peut faire pour encourager l'apprentissage des langues, et j'espère que le commissaire sera d'accord, représente une partie très importante de la mobilité professionnelle.

Voici ce que je dis dans ces deux points au sujet de PLOTEUS et de l'accès à l'internet: il faut, par tous les moyens, penser aux opportunités dans l'espace mais faire revenir sur terre ce portail de façon à ce qu'il soit relié plus souvent à des personnes authentiques.

Stephen Hughes, *au nom du Groupe PSE.* – (EN) M. le Président, EURES a un potentiel énorme mais une grande partie de ce potentiel doit encore être réalisé. Il est toujours soumis à plusieurs limitations. Notre question dit que le portail devrait devenir un guichet unique pour la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs mais soyons honnêtes, le chemin est long avant de parvenir à cet objectif. Cependant, il doit être possible de créer un tel guichet unique dans cette époque moderne électronique.

Les travailleurs à la recherche d'un emploi qui envisagent de se déplacer à travers l'UE ont besoin d'un accès à des connaissances détaillées et localisées afin de les mettre en confiance et leur permettre ainsi de se déplacer avec leurs familles – des informations détaillées de base, par exemple, sur les écoles qui se trouvent dans une certaine localité, la performance de ces écoles, le nombre d'étudiants et les places vacantes. Il en est de même pour les soins de santé, le logement et pour une toute une série d'autres questions.

Le portail comprend des informations sur ces thèmes mais il est de nature très générale et ne fournit qu'un bref instantané national. L'intégration d'informations détaillées et localisées dans le portail pourrait sembler être une tâche énorme mais ce n'est pas forcément le cas. Une grande partie de ces informations détaillées existe déjà sur les sites web des autorités locales, des autorités sanitaires, des autorités locales chargées de l'éducation et des administrations. Les liens hypertextes de ces sites se trouvent dans le portail afin que les utilisateurs ayant besoin de plus d'informations détaillées puissent consulter ces sites.

De plus en plus d'informations disponibles au niveau local peuvent également être consultées dans plusieurs langues. Dans ma propre région, par exemple, les nombreuses informations dont nous disposons vont de l'inscription sur les listes électorales aux logements vacants, en polonais et dans plusieurs autres langues.

Enfin, ces informations sont souvent disponibles dans de nombreuses langues des pays tiers, ce qui cadre avec le point évoqué par le membre de la Commission. Une migration intérieure issue des pays tiers ne peut pas résoudre les difficultés posées par les changements démographiques pour l'UE, mais peut être utile. J'ai donc été heureux d'entendre ce qu'il a dit sur l'intention de faire jouer à EURES un rôle majeur dans ce processus.

Danutė Budreikaitė, *au nom du groupe ALDE.* – (LT) La libre circulation des travailleurs est une des quatre conditions essentielles à l'existence et au bon fonctionnement du marché unique européen. Le marché du travail intégré, qui n'est pas encore développé, permettra aux demandeurs d'emploi d'obtenir de nouvelles compétences et expériences et qui leur permettra de choisir un emploi et de réaliser leurs compétences, et les employeurs pourront choisir parmi un plus grand nombre d'employés pour s'assurer de trouver les spécialistes nécessaires. Le réseau EURES (European Employment Services) est un instrument destiné à créer un marché du travail intégré en facilitant la circulation des travailleurs dans l'UE, les pays de l'Espace économique européen et la Suisse (je ne parlerai pas ici des pays tiers). Les services d'emploi nationaux, les syndicats, les organisations d'employeurs et les autorités régionales et locales coopèrent dans ce réseau. Leur activité est coordonnée par la Commission européenne. Le rôle du réseau EURES est d'informer, de conseiller et d'aider les travailleurs potentiellement mobiles sur les opportunités d'emploi à l'étranger et sur les conditions de vie et de travail et d'études dans les pays de l'Espace économique européen et d'aider les employeurs qui souhaitent recruter des travailleurs d'autres pays.

Le portail EURES a été lancé en 2006 et propose un million d'offres d'emploi à travers l'Europe. Jusqu'à présent, 8 000 employeurs et 184 000 demandeurs d'emploi sont enregistrés sur le portail. Même si la libre

circulation lorsqu'on cherche à s'installer et à travailler à l'étranger est un des droits fondamentaux des citoyens européens établis dans le traité de Rome, de nombreux anciens États membres appliquent encore des périodes de transition pour les pays qui ont adhéré à l'UE en 2004 et 2007. L'Allemagne prévoit de prolonger la période de transition pour l'ouverture du marché du travail jusque 2011 compte tenu du taux de chômage élevé dans le pays. Certaines sources d'informations indiquent que nous connaissons une pénurie de main-d'œuvre dans l'UE, mais d'autres rapportent un taux de chômage important. On compte un million d'emplois vacants sur le portail EURES, mais en même temps, la libre circulation de la main-d'œuvre est limitée. Le système EURES est-il efficace? Je citerai l'exemple de mon pays, la Lituanie. Selon les statistiques officielles, 34 000 travailleurs ont quitté la Lituanie en quatre ans, mais seulement 405 l'ont fait en deux ans et demi avec l'aide des services d'EURES. Les médias présentent souvent des informations sidérantes au sujet de l'esclavage des migrants en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni, où les travailleurs des nouveaux pays connaissent des conditions de vie et de travail inhumaines. N'est-ce pas un défaut du système EURES? Les personnes ne reçoivent pas assez d'informations sur les conditions de vie et de travail et ne savent pas vers qui se tourner en cas de problème. Les activités en 2006 ont révélé que de nouveaux obstacles à la libre circulation de la main-d'œuvre sont apparus; il existe des problèmes pratiques, de logement, de langue, d'emploi pour un partenaire ou un conjoint, et des difficultés psychologiques tout en devant s'adapter à un nouveau pays et en planifiant en retour à la maison. Il est gratifiant que la Commission compte commencer la mise en œuvre d'un plan d'action pour la mobilité en 2007, ce qui aidera à résoudre les problèmes qui sont apparus. Un système d'information sur la mobilité géographique et professionnelle fondé sur le principe d'un guichet unique y contribuera également.

Ryszard Czarnecki, au nom du groupe UEN. – (PL) M. le Président, je promets que, contrairement à M. Bushill-Matthews, l'orateur précédent, je ne parlerai pas de cyberspace, ni des opportunités satellites qu'il pourrait apporter aux citoyens d'Europe centrale et orientale.

Le projet de résolution fait l'éloge d'EURES, le service d'emploi européen. Nous devons toutefois être conscients que pour certains observateurs, EURES est un exemple de bureaucratie européenne envahissante. Comme mon collègue lituanien vient de l'indiquer, à peine 8 % des Lituaniens qui sont partis travailler à l'étranger ont utilisé les instruments proposés par EURES. C'est un très faible pourcentage.

Ce n'est peut-être pas un cas de bureaucratie galopante, mais la question serait beaucoup plus honnête si le marché du travail européen était enfin pleinement libéralisé. Les Européens pourraient dès lors chercher du travail normalement, sans devoir nécessairement utiliser EURES.

Bien sûr, il faut soutenir toutes les méthodes, y compris les informations officielles sur les emplois vacants pour les travailleurs saisonniers ou temporaires. Cela doit concerner les citoyens des États membres de l'Union en premier lieu. Les citoyens des pays tiers doivent venir en second lieu, y compris les ressortissants des pays qui collaborent avec l'Union dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

Il y a deux ans et deux mois, lorsque nous avons adopté les orientations en matière de politique d'emploi dans les États membres, nous avons souligné la nécessité de lever tous les obstacles à la libre circulation des travailleurs en Europe, comme l'envisagent les traités. Il est malheureux que l'Allemagne, l'Autriche et certains autres États membres n'aient pas entendu cet appel et maintiennent les obstacles qui bloquent l'accès au marché du travail. C'est contraire aux libertés fondamentales sur lesquelles reposent l'Union européenne, comme mon collègue député l'a indiqué. Un libre accès verra finalement le jour, mais combien de temps aura-t-il fallu perdre entre-temps? Nous devons débattre des solutions générales *hic et nunc*, pas de demi-mesures.

Elisabeth Schroedter, au nom du groupe des Verts/ALE. – (DE) M. le Président, mes collègues ont tout à fait raison de dire que le système EURES est une réussite européenne. Sans le réseau EURES, la mobilité géographique et professionnelle en Europe ne serait pas possible dans la mesure où elle existe aujourd'hui et ne seraient pas accessibles aux travailleurs qui connaissent leurs droits et qui sont donc en mesure de les exercer. La quatrième liberté de l'Union européenne n'existerait que sur le papier si EURES n'existait pas.

Par conséquent, je ne comprends pas, M. le commissaire, pourquoi vous ne montrez pas plus d'engagement pour améliorer EURES, en d'autres termes, pour créer davantage de centres et améliorer la qualité, par ex. par le biais de modèles de bonnes pratiques dans les régions frontalières. C'est vrai, ils devraient pousser comme des champignons pour poursuivre vos objectifs dans l'Année européenne de la mobilité des travailleurs et accroître la mobilité géographique en Europe. Un engagement supplémentaire est nécessaire. Les régions touchées par une pénurie de travailleurs qualifiés en profiteraient notamment si la mobilité était facilitée en

Europe. Toutefois, ce sont naturellement les États membres avant tout – et le Conseil brille par son absence en l'espèce également – qui freinent des quatre fers.

La reconnaissance mutuelle des systèmes de sécurité sociale a encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'atteindre le niveau qui permettra aux travailleurs de prendre un emploi dans un autre État membre sans perdre une partie de leur sécurité sociale. C'est d'autant plus difficile pour les travailleurs dans les États membres – comme dans mon propre pays – qui insistent toujours pour limiter la mobilité pendant une période de transition. Dans ces pays, la mobilité prend place dans des conditions d'emploi illégales et précaires; le marché noir fixe les salaires et la sécurité. Toutefois, la lutte contre le dumping social ne peut avoir lieu que sur la base de la mobilité juridique.

C'est pourquoi je suis surprise de voir les gouvernements comme l'Allemagne, d'une part s'affoler de la pénurie de travailleurs qualifiés, mais d'autre part, sans avoir le courage de permettre aux citoyens d'Europe orientale d'exercer leur droit à la libre circulation, en désactivant enfin ainsi la situation parfois absurde aux frontières. J'invite également les partenaires sociaux à œuvrer davantage en faveur de la mobilité dans les différents pays et à imposer des contrôles publics pour mettre le problème au jour et à ce qu'ils ne profitent plus du dumping social.

Derek Roland Clark, *au nom du Groupe IND/DEM.* – (EN) M. le Président, la géographie, le terrain et le climat de l'Europe sont extrêmement variés et donnent lieu à toute une variété de modes de vie et d'économies. En particulier, les méthodes de travail ont toujours été très variées, et les lois sur le travail ont évolué différemment. Différentes personnes travaillent selon différentes façons. La variété, c'est ce qui met du piment dans la vie. Vous y touchez à vos risques et périls car c'est au cœur du plein emploi et des lois sur le travail.

La commission de l'emploi est, à juste titre, connue sous le nom de commission de l'emploi et des affaires sociales, et l'avantage social le plus important tant pour les individus que pour la société, c'est que les personnes aient du travail. En avril 2005, le taux de chômage de l'Allemagne était de 10 % tandis que celui du RU était de 4,5 %, mais ensuite, le RU s'est moins servi des lois communautaires sur le travail. Plusieurs pays de l'Europe de l'Est ont des taux de chômage élevés. Ils ont fait des progrès, ils se sont quelque peu améliorés mais ils ne veulent surtout pas échanger l'économie planifiée soviétique dirigée par les commissaires non élus par les décisions centralisées des membres européens de la Commission.

L'Europe n'a pas besoin que l'UE impose à tous toute une série de lois communes sur l'emploi. Une telle camisole de force ne peut que donner lieu à une hausse du chômage, entraînant ainsi le type de troubles sociaux que nous avons connus dans le passé. J'espère que personne parmi nous ne souhaite voir cela se produire à nouveau.

Csaba Óry (PPE-DE). – (HU) On a beaucoup débattu de la croissance dans la mobilité géographique et professionnelle au sein de l'Union en tant que facteur clé dans la réduction du chômage et l'augmentation de la compétitivité économique.

L'Union et ses 27 membres dispose d'une très importante réserve de main-d'œuvre, mais compte tenu de la répartition régionale inégale des emplois disponibles, elle ne peut fournir des opportunités d'emploi à une part importante des personnes qui entament leur carrière et aux employés de plus de 50 ans. Par conséquent, l'accélération de la migration intérieure des travailleurs arrivant dans plusieurs États membres en provenance de pays tiers est une question urgente, même s'il existe une force de travail appropriée et qualifiée au sein de l'Union.

Le réseau EURES joue un rôle très important dans le rapport entre l'offre et la demande, mais il est regrettable qu'il n'ait pas encore bénéficié du soutien approprié des ressources communautaires disponibles aux fins d'objectifs de développement. C'est très clair: j'ai entendu qu'on comptait 700 conseillers EURES, alors que M. Špidla parlait de 800 – si l'on compare ce chiffre aux 20 millions de citoyens incapables de trouver un emploi dans les 27 États membres, en comparaison, ce chiffre semble tout à fait dérisoire. Seuls 25 ou 26 conseillers par pays, une goutte d'eau dans l'océan, un chiffre tout à fait insuffisant pour la tâche à accomplir.

Une autre question pose problème selon moi: alors que les informations sur les demandeurs d'emploi sont accessibles sur le portail, on compte beaucoup moins d'informations sur les entreprises qui proposent des opportunités d'emploi. Au total, 11 000 entreprises sont représentées sur le portail EURES, selon les dernières informations. Il faut organiser une campagne d'information beaucoup plus importante si nous voulons impliquer davantage les acteurs économiques que ce n'est le cas actuellement. Je pense que le développement du réseau et du portail EURES, et l'élan qu'il suscite, est un intérêt européen commun et je prie donc que les propositions soient adoptées.

Proinsias De Rossa (PSE). – (EN) M. le Président, il est incontestable que le programme EURES est très important et fonctionne très bien, mais il nécessite des améliorations.

Je souhaite traiter d'une question spécifique relative à la mobilité. Nous serons tous d'accord ici pour dire qu'elle est nécessaire et bonne pour l'Europe. Le problème auquel je fais spécifiquement référence concerne les citoyens européens qui viennent en Irlande et dont les époux/épouses ne sont pas originaires d'un pays européen.

Au cours des dernières semaines, le gouvernement irlandais a émis des arrêtés d'expulsion pour 120 de ces époux/épouses. Je sais que beaucoup plus ont été informés par les autorités irlandaises de la suspension de leurs demandes de titres de séjour en attendant l'issue d'une décision de justice, qui ne devrait pas être rendue avant 2009. Ceci constitue manifestement un obstacle à la mobilité en Europe pour les citoyens de l'Union européenne qui souhaitent se rendre en Irlande afin d'occuper les postes qui y sont vacants, et qui s'estiment être limités en raison du fait qu'ils sont mariés à des citoyens non-européens.

Il me semble que cela est injuste pour les personnes qui souhaiteraient se déplacer, mais c'est deux fois plus injuste pour celles qui ont déjà fait le déplacement et vivent – dans certains cas depuis longtemps – en Irlande avec leurs époux/épouses et qui sont aujourd'hui expulsé(e)s. J'invite vivement le commissaire à prendre contact de toute urgence avec le ministre irlandais, à lui demander de retirer les arrêtés d'expulsion, à accorder des titres de séjour provisoires aux familles concernées et à mettre fin à l'état d'incertitude auquel ils font face actuellement s'agissant de leur avenir.

Si nous faisons preuve de sérieux sur la mobilité en Europe, ce type de problème ne devrait alors pas se présenter. Je suis persuadé que le droit irlandais actuel qui s'applique en l'espèce viole la directive de l'Union européenne de 2004 sur la mobilité et les titres de séjour, ainsi que les lois communautaires relatives à la lutte contre la discrimination car il n'est appliqué qu'aux époux/épouses des citoyens européens/européennes non-irlandais(es). Il s'agit de deux questions majeures, et j'invite vivement le commissaire à faire des déclarations immédiates et urgentes aux autorités irlandaises, particulièrement au ministre Brian Lenihan, afin de résoudre ce problème sans délai.

Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk (UEN). – (PL) M. le Président, j'aimerais attirer l'attention sur deux questions du débat. D'abord, il est nécessaire de mettre pleinement en œuvre une des libertés fondamentales qui sous-tendent le marché unique européen, à savoir la libre circulation de la main-d'œuvre. Dans le cas des travailleurs provenant des nouveaux États membres, cette liberté fait l'objet de sérieuses restrictions, de la part de l'Allemagne et de l'Autriche par exemple. Clairement, cette situation nuit à la mobilité des travailleurs à travers les territoires de l'Union européenne.

Ensuite, un soutien important est nécessaire, notamment pour les nouveaux États membres, afin de susciter une hausse du taux d'emploi dans ces pays. Par exemple, dans mon pays, la Pologne, le taux est de 51 % pour les hommes et de 46 % à peine pour les femmes. En comparaison, aux États-Unis et dans les pays scandinaves, par exemple, ces indicateurs dépassent déjà 70 %.

Gunnar Hökmark (PPE-DE). – (EN) M. le Président, je pense que tout le monde, de façon générale, comprend l'importance d'une mobilité accrue, et toutes les expériences sont extrêmement positives en ce qui concerne les travailleurs, les chercheurs – vous pouvez le constater partout. Le succès repose en grande partie sur la mobilité et la coopération européenne, et nous savons que c'est important pour la qualité de l'emploi, l'efficacité des marchés de l'emploi, nous savons que c'est véritablement une idée européenne et nous savons aussi que c'est extrêmement important pour les opportunités de quiconque. Cependant, nous faisons toujours face à plusieurs obstacles.

Il est essentiel de soutenir EURES et de s'assurer qu'il peut faire du bon travail. Mais en même temps, nous devons nous assurer que les obstacles, ou prenons l'exemple des règles de transition, soient levés dès que possible car il est paradoxal qu'un côté tente de renforcer la mobilité, et qu'un autre côté accepte que la mobilité soit entravée.

La deuxième chose que j'estime importante à dire à cet égard est que même si nous levons ces obstacles, la mobilité sera encore trop faible. Cela concerne aussi bien notre marché de l'emploi au niveau national qu'à l'étranger. Je pense qu'EURES pourrait être utilisé non seulement pour informer et améliorer la sécurité de ceux qui souhaitent aller dans un autre pays et connaître un autre marché de l'emploi, ainsi que M. Andersson l'a souligné ici auparavant, mais il pourrait aussi servir à informer toutes les institutions qui prennent des décisions sur les obstacles qui demeurent sur les marchés de l'emploi européens car l'écart entre la vision et la théorie d'une part, et la réalité d'autre part est assez grand. Et je pense qu'EURES pourrait avoir un rôle

d'information à deux titres: pour ceux qui tentent d'aller vers d'autres marchés de l'emploi mais aussi pour nous tous et les États membres afin de faire en sorte qu'il soit en réalité plus simple de se déplacer. C'est le défi dont nous pourrions débattre de façon plus détaillée ici ce soir.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. - (CS) Mesdames et messieurs, je pense que le débat a clairement révélé que le système EURES était un bon outil, qui a une fonction à remplir et qui s'avère utile: il contribue véritablement à la libre circulation de la main-d'œuvre, contribue à la mobilité, à aider les personnes à prendre connaissance du marché du travail à travers l'Union européenne et à connaître leurs droits.

D'autre part, et ce fut également souligné lors du débat, nous n'avons atteint aucune situation parfaite, ni définitive et il est nécessaire de continuer de développer le système EURES plus avant.

Certaines questions ont été soulevées lors du débat, mais je ne les commenterai pas individuellement cette fois-ci, car elles sont d'une nature organisationnelle et très spécifique, et je pense que chacune d'entre elles mérite de faire l'objet d'une expertise.

Il ressort clairement du débat que l'idée générale de la Commission aux fins du développement de ce portail et la vision globale du Parlement européen concernant l'objectif et le développement du portail sont plus ou moins similaires et nous donne l'occasion de constater une coopération et une inspiration mutuelle véritablement efficace et bénéfique à long terme.

Je tiens également à souligner que de nombreuses idées évoquées ici dépassent la portée de cette question parlementaire, par exemple la question de la législation nationale, mais j'ai évidemment pris note de ces questions et je les examinerai ultérieurement.

19. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

20. Levée de la séance

(La séance est levée à 21 h 45)